

**MINISTERE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES**

-----  
**COMITE NATIONAL DU  
RECENSEMENT**

-----  
**BUREAU CENTRAL DU  
RECENSEMENT**

**BURKINA FASO**  
*Unité – Progrès – Justice*

**RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET  
DE L'HABITATION DE 2006 (RGPH-2006)**

**ANALYSE DES RESULTATS DEFINITIFS**

**THEME 9:  
CROISSANCE URBAINE**

**ANALYSTES:**

Dr. Ardjouma **OUATTARA**  
INSS/CNRST

Lanko **SOME**  
Ingénieur Démographe à INSD

Octobre 2009



## AVANT- PROPOS

---

Quatrième opération du genre au Burkina Faso, le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006 (RGPH-2006) a été institué par le décret 2005/394/PRES/PM/MEDEV/MFB/MATD/MD/MS/MEBA du 19 juillet 2005. Par cet acte, le Gouvernement burkinabè a confirmé sa volonté d'organiser tous les dix ans, les recensements démographiques, conformément aux recommandations des Nations Unies. En effet, c'est en 1975 qu'a été réalisé le premier recensement général de la population, suivi du deuxième en 1985, alors que le troisième interviendra en 1996. D'année en année, la méthodologie a été améliorée, les outils de collecte enrichis et les techniques d'analyse perfectionnées grâce au développement de la recherche et des Technologies de l'Information et de la Communication.

La réalisation d'un quatrième recensement répondait aux besoins en informations chiffrées pour la planification du développement au niveau central et décentralisé et pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), et vers l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement.

Cette opération a été pilotée sur toute l'étendue du territoire du Burkina Faso au mois de décembre 2006 par les cadres démographes et statisticiens de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), appuyés par des cadres de l'administration décentralisée. L'outil principal de la collecte, le questionnaire ménage, a été enrichi par rapport à ceux des précédents recensements par l'insertion de questions relatives à la migration de retour des burkinabè, à la mortalité maternelle, à la possession d'un acte de naissance et à l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication.

L'analyse thématique des résultats a été assurée par une équipe multidisciplinaire (démographes, statisticiens, économistes, sociologues, anthropologues et géographes) de cadres nationaux provenant de l'INSD, de l'université et des ministères sectoriels. Cette équipe a reçu l'appui technique d'experts internationaux commis par l'UNFPA.

Elle a également bénéficié de l'encadrement et de la supervision d'un Conseil Scientifique créé à cet effet par arrêté ministériel, composé de :

- OUEDRAOGO Dieudonné, Directeur de l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) de Ouagadougou, (Coordonnateur) ;
- OUEDRAOGO Marie Michelle, Professeur à l'Université de Ouagadougou, (Membre) ;
- GUENGANT Jean Pierre, Directeur de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) à Ouagadougou, (Membre).

Cette analyse thématique a permis l'élaboration des seize rapports suivants :

1. Evaluation de la qualité des données
2. Etat et structure de la population
3. Etat matrimonial et nuptialité
4. Education : Instruction - Alphabétisation - Scolarisation
5. Caractéristiques économiques de la population
6. Natalité, Fécondité
7. Mortalité
8. Migration
9. Croissance urbaine
10. Ménages et habitation

11. Situation socioéconomique des enfants et des jeunes
12. Situation socioéconomique des femmes
13. Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap
14. Situation socioéconomique des personnes âgées
15. Mesure et cartographie de la pauvreté
16. Projections démographiques

Les résultats définitifs du RGPH-2006 sont publiés à travers les documents suivants :

1. un volume de tableaux statistiques
2. un dépliant des principaux indicateurs
3. une plaquette des résultats
4. seize (16) rapports thématiques
5. un rapport de synthèse des analyses
6. une plaquette des principaux indicateurs
7. treize (13) monographies régionales
8. deux (2) monographies Communales pour les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso
9. un atlas géodémographique
10. un rapport d'exécution
11. un fichier des villages.

Ces résultats sont diffusés sur divers supports tels que : papier, CD-Rom, site internet et sous différents formats (dépliant, brochure, électronique), en vue de satisfaire les besoins en informations d'un grand nombre d'utilisateurs de données sur la population.

D'un coût de 8,1 milliards, le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation doit son succès à une coopération fructueuse entre l'Etat et ses partenaires au développement.

Sur le plan national, il a été l'œuvre du Comité national du recensement (CNR) et du Bureau central du recensement (BCR) à travers la Direction Générale de l'INSD, les Gouverneurs, les Hauts Commissaires, les Préfets, les Maires, les chefs et délégués de village, les membres du Comité d'appui technique au BCR, ainsi que l'ensemble du personnel de terrain qui n'ont ménagé aucun effort pour assurer les activités préparatoires, mobiliser la population, et mener l'opération à terme.

Les partenaires au développement dont le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le Royaume du Luxembourg, le Royaume du Danemark, ont apporté leurs appuis techniques et financiers pour la réalisation du recensement.

Le gouvernement adresse aux uns et aux autres et à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réussite du RGPH-2006, ses sincères remerciements et sa profonde gratitude.

**Le Ministre de l'Economie et des Finances**

**Lucien Marie Noël BEMBAMBA**

*Officier de l'Ordre National*

## TABLE DES MATIERES

---

AVANT- PROPOS.....	3
TABLE DES MATIERES .....	5
LISTE DES TABLEAUX .....	7
LISTE DES GRAPHIQUES ET CARTES.....	9
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	11
TABLEAU SYNOPTIQUE .....	13
SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS .....	19
INTRODUCTION.....	21
CHAPITRE 1: CONTEXTE DE L'URBANISATION AU BURKINA FASO ET ASPECTS METHODOLOGIQUES .....	23
1.1 – LE CONTEXTE DE L'URBANISATION AU BURKINA FASO.....	23
1.1.1– Contexte historique.....	23
1.1.2 – Contexte politique.....	25
1.1.3 – Contexte économique et social .....	26
1.2 – ASPECTS METHODOLOGIQUES .....	36
1.2.1– Définition des concepts .....	36
1.2.2 – Revue de la littérature .....	41
1.3 – EVALUATION DES DONNEES .....	45
CHAPITRE 2 : ESSAI DE CARACTERISATION DES VILLES AU BURKINA FASO .....	47
2.1 – TAILLE DES COMMUNES URBAINES .....	47
2.2 – ORIGINE DU PEUPEMENT DES COMMUNES URBAINES.....	48
2.3 – INDICATEURS RELATIFS A LA FONCTION SCOLAIRE .....	48
2.4 – FONCTIONS ECONOMIQUES DES COMMUNES URBAINES.....	50
2.5 – HABITATION ET CONFORT DES MENAGES .....	51
CHAPITRE 3 : LA CROISSANCE URBAINE .....	55
3.1 – LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DES VILLES .....	55
3.2 – CROISSANCE URBAINE PAR LE NOMBRE DE VILLES.....	55
3.3 – LA CROISSANCE URBAINE PAR L'EXTENSION DES PERIMETRES URBAINS..	57
3.4 – DYNAMIQUE MIGRATOIRE.....	57
CHAPITRE 4 : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES DE LA POPULATION URBAINE.....	61
4.1 – CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION URBAINE ET DE LA POPULATION RURALE DE 1975 À 2006.....	61
4.1.1 – Population urbaine et rurale selon le rapport de masculinité.....	61
4.1.2 – Caractéristiques de la population urbaine au Burkina Faso en 2006 .....	62
4.1.3 – La structure de la population urbaine selon le sexe et l'âge.....	63
4.1.4 – État matrimonial de la population urbaine selon le niveau d'instruction .....	70
4.1.5 – Niveau d'instruction de la population urbaine en 2006.....	71
4.1.6 – Population urbaine par régions administratives.....	72
4.2. CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES DE LA POPULATION URBAINE ...	75
4.2.1 – Situation de la population urbaine dans l'occupation .....	75
4.2.2 – Statut d'occupation de la population urbaine selon le sexe.....	75
CHAPITRE 5 : CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION ET PAUVRETE URBAINE .....	77
5.1 – TYPE D'HABITATION SELON LA VILLE.....	77
5.2 – CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION .....	78
5.2.1 - Les matériaux de construction .....	79
5.2.2 – Des commodités dans les habitations .....	82
CONCLUSION .....	91
RECOMMANDATIONS .....	93
BIBLIOGRAPHIE.....	95
ANNEXES .....	99



## LISTE DES TABLEAUX

---

Tableau 1.1 : Évolution de la population des villes de la Haute Volta (Burkina Faso) sous la colonisation .....	29
Tableau 1.2 : Évolution des taux de croissance des populations totale, urbaine et rural.....	38
Tableau 3.1 : Liste des villes depuis 1960 .....	56
Tableau 4.1 : Evolution des effectifs des populations urbaine et rurale selon le sexe et l'année de 1975 à 2006. Burkina Faso.....	61
Tableau 4.2 : Évolution de la population résidente par milieu de résidence, de 1975 à 2006. Burkina Faso .....	62
Tableau 4.3 : Répartition de la population urbaine selon l'état matrimonial et le niveau d'instruction en 2006 .....	70
Tableau 4.4 : Répartition de la population urbaine selon le statut matrimonial et le sexe .....	71
Tableau 4.5 : Répartition de la population urbaine selon le niveau d'instruction et le sexe ...	72
Tableau 4.6 : Répartition de la population urbaine selon la région et le sexe .....	72
Tableau 4.7 : Répartition population urbaine selon la province et le sexe .....	74
Tableau 4.8 : Répartition de la population urbaine selon la situation dans l'occupation principale et le sexe.....	75
Tableau 5.1: Répartition des ménages urbains selon le type d'habitation et la catégorie de ville .....	78
Tableau 5.2 : Répartition des ménages urbains selon la nature des murs du bâtiment principal et la catégorie de ville .....	79
Tableau 5.3: Répartition des ménages urbains selon la nature du toit du bâtiment principal et la catégorie de ville.....	81
Tableau 5.4: Répartition des ménages urbains selon la nature du sol du bâtiment principal et la catégorie de ville.....	82
Tableau 5.5: Répartition des ménages urbains selon le mode principal d'éclairage .....	83
Tableau 5.6 : Répartition des ménages urbains selon la sources d'énergie utilisée pour la cuisson .....	84
Tableau 5.7 : Répartition des ménages urbains selon la principale source d'approvisionnement en eau de boisson et la catégorie de ville .....	85
Tableau 5.8 : Répartition des ménages urbains selon le principal type de lieu d'aisance utilisé et la catégorie de ville .....	86
Tableau 5.9 : Répartition des ménages urbains selon le principal mode d'évacuation des ordures ménagères et la catégorie de ville .....	87
Tableau 5.10 : Répartition des ménages urbains selon le mode principal d'évacuation des eaux usées et la catégorie de ville .....	88





## **LISTE DES GRAPHIQUES ET CARTES**

---

Graphique 4.1 : Pyramide des âges de l'ensemble urbain. Burkina Faso, 2006 .....	63
Graphique 4.2 : Pyramide des âges de l'ensemble rural. Burkina Faso, 2006 .....	64
Graphique 4.3 : Pyramide des âges. Ouagadougou, 2006 .....	65
Graphique 4.4 : Pyramide des âges de Bobo-Dioulasso, 2006 .....	66
Graphique 4.5 : Pyramide des villes moyennes .....	67
Graphique 4.6 : Pyramide des âges des petites villes. Burkina Faso, 2006 .....	68
Graphique 4.7 : Pyramide des âges des autres petites villes. Burkina Faso, 2006 .....	69
Graphique 4.8 : Statut d'occupation selon le sexe .....	76
Carte 2.1 : Les villes du Burkina par catégorie dans les provinces .....	99
Carte 2.2 : Les villes du Burkina par catégorie dans les régions .....	100



## SIGLES ET ABREVIATIONS

---

<b>ADP</b>	Assemblée des Députés du Peuple
<b>APV</b>	Autre Petite Ville
<b>CGCT</b>	Code Général des Collectivités Territoriales
<b>CMRPN</b>	Comité Militaire de Redressement pour le Progrès National
<b>CNR</b>	Comité National de la Révolution
<b>DGUTF</b>	Direction Générale de l'Urbanisme et de la Topographie
<b>EMIUB</b>	Enquête Migration, Insertion Urbaine
<b>FAU</b>	Fond d'Aménagement Urbain
<b>GV</b>	Grande Ville
<b>INSD</b>	Institut national de la statistique et de la démographie
<b>OMD</b>	Objectif du Millénaire pour le Développement
<b>PAS</b>	Programme d'Ajustement Structurel
<b>PV</b>	Petite Ville
<b>RAF</b>	Réorganisation Agraire et Foncière
<b>REMUAO</b>	Réseau de Recherche sur les Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest
<b>RCI</b>	République de Côte d'Ivoire
<b>RGPH_2006</b>	Recensement Général de Population et de l'Habitation 2006
<b>RM</b>	Rapport de masculinité
<b>SDAU</b>	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
<b>SIV</b>	Sociétés Immobilières des Volta
<b>SONATUR</b>	Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains
<b>TOM</b>	Territoire d'Outre Mer
<b>VM</b>	Ville Moyenne



## TABLEAU SYNOPTIQUE

<b>VOLUME, REPARTITION PAR SEXE ET PAR MILIEU DE RESIDENCE</b>	
Population totale	14 017 262
Population masculine	6 768 739
Population féminine	7 248 523
Population urbaine	3 181 967
Population rurale	10 835 295
Population de la commune de Ouagadougou	1 475 223
Population de la commune de Bobo-Dioulasso	489 967
Densité de la population (habitants au km <sup>2</sup> )	51,4
Rapport de masculinité (Nombre d'hommes pour 100 femmes)	93,4
Proportion de femmes dans la population (%)	51,7
Taux d'urbanisation (%)	22,7
Taux d'accroissement annuel moyen de la population (%)	3,1
<b>STRUCTURE DE LA POPULATION</b>	
Population de moins d'un an (0 an)	466 516
Population de moins de 5 ans (0 – 4 ans)	2 436 913
Population de 6 – 11 ans	2 589 132
Population de 6 - 24 ans	6 251 439
Population de moins de 15 ans (0 – 14 ans)	6 499 211
Population de 15 – 64 ans	6 969 953
Population de 65 ans ou plus	473 611
Population de 18 ans ou plus	6 520 709
Population de 15 - 49 ans	6 098 618
Population de 10 - 19 ans	3 221 873
Population d'âge non déclaré	74 487
Population des femmes en âge de procréer (15-49 ans)	3 302 636
Age moyen de la population	21,8
Age médian de la population	15,5

<b>ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE</b>	
<b>Proportion de célibataires (%)</b>	
Hommes	46,7
Femmes	26,0
<b>Age moyen au premier mariage (années)</b>	
Hommes	26,9 ans
Femmes	19,6 ans
<b>Age médian au mariage (années)</b>	
<b>Hommes</b>	23,5
<b>Femmes</b>	16,5
Proportion de femmes de 12 ans ou plus en union (%)	63,1
Nombre moyen d'épouses par homme marié	1,4
Nombre moyen d'épouses par homme polygame	2,3
<b>Proportion d'hommes polygames (%)</b>	
Ensemble du pays	28,4
Milieu urbain	14,3
Milieu rural	32,7
<b>Taux de célibat définitif (%)</b>	
Hommes	2,4
Femmes	2,6
<b>FECONDITE</b>	
<b>Taux brut de natalité (‰)</b>	
Ensemble du pays	45,8
Urbain	38,1
Rural	48,4
Ouagadougou	35,6
Bobo-Dioulasso	37,8
Autres villes	39,4
<b>Nombre moyen d'enfants nés vivants par femme (ISF)</b>	
Ensemble du pays	6,2
Urbain	4,6
Rural	6,8
Ouagadougou	4,1
Bobo-Dioulasso	4,5
Autres villes	5,1

<b>Taux de fécondité des adolescentes de 15 – 19 ans (‰)</b>	
Ensemble du pays	127,6
Urbain	71,9
Rural	150,0
<b>MORTALITE</b>	
<b>Taux brut de mortalité (‰)</b>	
Ensemble du pays	11,8
Homme	12,0
Femme	11,3
<b>Espérance de vie à la naissance</b>	
Ensemble du pays	56,7 ans
Homme	55,8 ans
Femme	57,5 ans
<b>Quotient de mortalité infantile (‰)</b>	
Ensemble du pays	91,7
Homme	98,0
Femme	86,0
<b>Quotient de mortalité infanto-juvénile (‰)</b>	
Ensemble du pays	141,9
Garçons	144,0
Filles	140,0
<b>Rapport de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)</b>	307,3
<b>MIGRATION</b>	
Migrants durée de vie	3 094 190
Migrants internes	2 200 564
Migrants internationaux	893 626
Population née à l'étranger	503 662
Population d'origine étrangère	60 074
• Mali	18 526
• Togo	8 710
• Bénin	5 851
• Niger	5 690
• Nigeria	5 299
• Autres pays d'Afrique	13 410
• Autres continents	2 662

<b>ALPHABETISATION</b>	
<b>Taux d'alphabétisation des 15 ans ou plus (%)</b>	
Ensemble	22,5
Hommes	29,7
Femmes	16,3
Urbain	53,2
Rural	11,4
<b>Taux d'alphabétisation des 15 – 24 ans (%)</b>	
Ensemble	32,7
Hommes	39,8
Femmes	26,5
Urbain	67,1
Rural	18,6
<b>SCOLARISATION</b>	
<b>Taux brut de scolarisation au primaire des 7-12 ans (%)</b>	
Ensemble	57,8
Garçons	61,3
Filles	54,1
<b>Taux net de scolarisation au primaire des 7 - 12 ans (%)</b>	
Ensemble	44,3
Garçons	46,9
Filles	41,6
<b>Taux d'achèvement au primaire (%)</b>	
Ensemble	33,9
Garçons	36,0
Filles	31,7
Urbain	66,6
Rural	24,1



<b>ACTIVITES ECONOMIQUES</b>	
<b>Taux net d'activité des 15 – 64 ans (%)</b>	
Ensemble	74,0
Hommes	87,4
Femmes	62,7
Urbain	57,4
Rural	80,2
<b>Taux de dépendance économique (%)</b>	
Ensemble	174,4
Urbain	165,5
Rural	210,9
<b>Taux d'occupation des 15 – 64 ans (%)</b>	
Ensemble	97,6
Hommes	97,0
Femmes	98,3
Urbain	90,7
Rural	99,4
Ouagadougou	87,9
Bobo-Dioulasso	88,9
<b>Taux de chômage des 15 – 64 ans (%)</b>	
Ensemble	2,4
Hommes	3,0
Femmes	1,7
Urbain	9,3
Rural	0,6
Ouagadougou	12,6
Bobo-Dioulasso	11,6
<b>ENFANTS DE 0 – 17 ANS</b>	
Proportion des enfants dans la population totale (%)	53,0
Proportion des enfants vivant avec un seul parent biologique (%)	12,3
Proportion des enfants ne vivant avec aucun parent biologique (%)	13,0
Proportion des filles mères célibataires (%)	12,5
Proportion des enfants exerçant une activité (%)	34,9

<b>PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP</b>	
<b>Proportion des personnes vivant avec un handicap (%)</b>	
Ensemble	1,2
Hommes	1,3
Femmes	1,1
Urbain	1,0
Rural	1,3
<b>PERSONNES AGEES (60 ANS OU PLUS)</b>	
Proportion des personnes âgées (%)	5,1
Rapport de masculinité des personnes âgées (%)	87,9
Taux d'alphabétisation des personnes âgées (%)	3,8
<b>Proportion des personnes âgées occupées (%)</b>	
Ensemble	58,3
Hommes	75,8
Femmes	42,9
<b>MENAGES ET HABITATION</b>	
Nombre de ménages ordinaires	2 360 126
Nombre de ménages ordinaires en milieu urbains	634 161
Nombre de ménages ordinaires en milieu ruraux	1 725 965
<b>Taille moyenne des ménages ordinaires</b>	
Ensemble du pays	5,9
Milieu urbain	5,0
Milieu rural	6,3
Proportion des chefs de ménage de sexe féminin (%)	11,0
Proportion des chefs de ménage polygames (%)	24,9
Proportion des chefs de ménage propriétaires de leur habitation (%)	83,9
Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable (%)	58,6
Proportion des ménages utilisant le bois comme source d'énergie de cuisson (%)	91,8
Proportion des ménages possédant au moins un poste radio (%)	63,0
Proportion des ménages possédant au moins un poste téléviseur (%)	13,5
Proportion des ménages possédant au moins une bicyclette (%)	78,4
Proportion des ménages possédant au moins une mobylette (%)	26,0
Proportion des ménages possédant au moins une charrette (%)	14,4
Proportion des ménages possédant au moins une voiture (%)	2,0

## SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS

---

Pays sahélien enclavé, le Burkina Faso avait, selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006, une population de 14 017 262 habitants. Les critères d'urbanisation établis en 2006 donnent au Burkina Faso 3 181 967 citadins soit 22,7% de la population totale du pays.

La population urbaine du Burkina Faso révèle une population en majorité jeune, les personnes de moins de 20 ans représentant 50,4 % des citadins (57% de la population au niveau national). Les effectifs en âge de travailler (15 à 65 ans) représentent 59,5% de la population urbaine.

Le phénomène d'urbanisation du Burkina Faso est marqué par l'histoire, la vie politique, économique et sociale du territoire. L'actuel réseau de villes prend en compte des centres précoloniaux ou nés de la colonisation. Ces villes sous-tendent une urbanisation dans un contexte marqué par des découpages et redécoupages successifs du territoire sur fond de décentralisation.

La population urbaine évolue donc dans le temps en liaison avec le processus de structuration de l'espace et les choix variables de critères d'urbanisation, avec pour conséquence des difficultés de comparaison des données pouvant entacher la fiabilité des analyses sur le phénomène urbain. Cette instabilité des critères rend difficile l'étude des tendances et de l'évolution du phénomène urbain.

Pour les présentes analyses, l'univers urbain burkinabé a été découpé en quatre catégories de villes :

- 1 Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, les deux principaux centres urbains du pays, constituent les «**grandes villes**».
- 2 Les «**villes moyennes**» au nombre de 17, sont soit des chefs lieux de région, soit de provinces soit de départements
- 3 Les «**petites villes**», 15 au total, se composent de certains chefs lieux de région, de provinces et de départements ;
- 4 Les « autres petites villes » sont également au nombre de 15.

Cette répartition donne une distribution inégale de la population urbaine entre les quatre ensembles. Les grandes villes regroupent 1 965 806 citadins, soit 61,8% de l'effectif de la population urbaine burkinabé. Les villes moyennes n'en ont que 17%, les petites villes 11,6%, les autres petites villes 9,7%.

Cette population urbaine est composée de 49,9% d'hommes et 50,1% de femmes. Ces effectifs représentent respectivement 23,5% des hommes et 22% des femmes du pays. En milieu urbain, le rapport de masculinité est de 99%, et 92% en milieu rural contre 94% au niveau national en 2006.

Concernant la situation matrimoniale, les célibataires représentent 47,7% de la population urbaine. 55,3% d'entre eux sont des hommes et 40,2% des femmes. Quant au statut de mariés, les femmes en union monogamique sont plus importantes, soit 36,5% contre 33,5% d'hommes ayant une seule épouse.

En matière d'instruction, 43,3% de la population urbaine sont sans niveau, 30,8% ont le niveau primaire, 21,4% le niveau secondaire, et 3,6% le niveau supérieur.

Sur une population de 14 017 262 résidents, le recensement de décembre 2006 a dénombré

4 284 951 individus recensés dans des localités différentes de celles de leur naissance. Cet effectif de migrants représente 30,6% de la population totale, de loin supérieure à celles des recensements de 1985 (13,9%) et de 1996 (12,9%). La répartition de la population urbaine migrante selon la région, montre la prépondérance des effectifs de migrants des régions du Centre (près de 1,5 million) et des Hauts Bassins (près de 500 000) qui abritent Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, les principales villes du pays. Avec respectivement 72,9% et 24,7%, ces deux régions concentrent ainsi à elles seules 97,6% des migrants de destination urbaine au Burkina Faso. Les 11 autres régions ne se partagent plus ainsi que 2,4% des migrants de destination urbaine, soit en moyenne 0,2% par région.

Au plan de la migration interne, les principaux pôles d'attraction des populations du pays sont les régions hôtes des deux villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso. Les Hauts Bassins totalisent 17,4% des effectifs et le Centre 46,4%. Dans la même logique, la répartition de la population urbaine migrante fait la part belle aux provinces du Houet et du Kadiogo qui abritent les deux villes avec respectivement 24,7% et 72,9% des migrants recensés dans des villes. Comme pour les régions, les 43 autres provinces se partagent 2,4% de migrants urbains restants, soit 0,06% en moyenne par province. Les migrants recensés dans chacune des villes mettent en évidence leur pouvoir attractif sur les populations en général, celles des milieux ruraux en particulier. En dehors des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, destinations privilégiées des migrants, aucune autre ville ne totalise 10 000 migrants.

Si l'exode rural vers les villes est assez bien connu, le mouvement inverse de déplacement de population du milieu urbain vers le milieu rural est un phénomène émergent qui commence à prendre de l'ampleur avec la décentralisation et la communalisation intégrale.

Outre les natifs qui constituent le peuplement de base, les villes accueillent aussi des populations d'origines diverses suite au phénomène de l'exode rural. La population urbaine du Burkina Faso croît ainsi en même temps que le nombre des villes. Dans cette logique, la part de la population rurale dans la population totale du pays diminue progressivement tandis que celle de la population urbaine augmente.

## INTRODUCTION

---

L'urbanisation est un phénomène ancien. A l'instar des autres continents, l'Afrique a été le siège d'établissements humains importants présentant les caractéristiques de villes. Voyageurs, explorateurs et historiens ont laissé des écrits étayés de croquis et d'illustrations diverses sur l'état de ces villes historiques africaines. Ils ont fourni des informations sur leurs populations, leurs activités et leur rôle de lieu de commandement sur des espaces plus ou moins étendus.

Les villes anciennes de l'Afrique ne répondaient pas, certes, aux critères actuels d'urbanisation notamment les critères démographiques et architecturaux. Mais elles étaient le siège du pouvoir et abritaient des activités non rurales importantes. Ce furent des villes - marchés, centres d'échanges entre l'Afrique et le monde méditerranéen ; ou des villes places – fortes, résidences de souverains puissants. Elles ont également favorisé, en leur temps, le brassage des hommes et des idées et laissé le souvenir de villes prestigieuses et florissantes comme Aoudaghost capitale du Ghana (en territoire mauritanien actuel), Gao, Tombouctou, Djenné, Mopti et bien d'autres encore. La naissance de ces villes et leur développement était liée aux destinées des empires qui les ont abritées. Des causes politiques, économiques, religieuses et culturelles ont présidé à leur renommée et à la hiérarchisation de leurs relations. Voyageurs, explorateurs et historiens nous ont laissé des récits, des descriptions et des croquis, informations précieuses mais rares sur les anciennes cités africaines. Toutes ces villes anciennes n'ont pas été visitées par les explorateurs et il est de ce fait difficile de connaître avec précision l'importance réelle des pôles urbains précoloniaux de l'Afrique.

Mais il ressort des informations historiques laissées par les explorateurs et autres voyageurs que les villes précoloniales africaines étaient des centres d'activités commerciales et d'échanges divers drainant des populations et des produits sur des espaces étendus. Leur rayonnement au plan administratif et culturel en a fait des centres connus hors des territoires qui les ont portés. A la lumière de ces éléments d'éclairage, ces agglomérations remplissaient les critères qui faisaient d'elles manifestation des villes.

A la fin du 19<sup>e</sup> Siècle, les valeurs, les principes et les contextes qui ont sous-tendu une telle urbanisation ont été rompus par la colonisation. En désintégrant les contextes précoloniaux, le choc colonial a donné naissance à de nouveaux espaces. Les espaces coloniaux se sont structurés autour de villes fondées sur la base des préoccupations coloniales et répondant à de nouvelles définitions.

La colonisation a donc dessiné un nouveau maillage de villes hiérarchisées répondant à des critères nouveaux et provoquant des mutations profondes au plan démographique, économique et social. La ville devient aux mains du colonisateur un outil de commandement, d'organisation de l'espace et de diffusion de nouvelles formes de production. Elle est désormais au centre des flux démographiques, économiques et de services. Elle organise et coordonne, même si par ailleurs, elle génère des problèmes sociaux et crée par son comportement dominateur des déséquilibres profonds entre villes et campagnes.

Au Burkina Faso, les processus d'urbanisation actuels ont parfois pris *appui* sur les agglomérations préexistantes qui étaient, avant l'occupation coloniale, soit des centres de décisions politiques et administratives (Tenkodogo, Ouagadougou, Fada-N'Gourma, Ouahigouya, etc.) soit des centres d'échanges commerciaux (Bobo-Dioulasso, Pouytenga, Laye, etc.). D'autres centres urbains ont été créés selon les besoins de l'administration coloniale. L'ensemble de ces agglomérations contribue et continue de contribuer au processus d'urbanisation au Burkina Faso.



## CHAPITRE 1: CONTEXTE DE L'URBANISATION AU BURKINA FASO ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

---

Le territoire actuel du Burkina Faso a connu au cours de la période précoloniale, l'arrivée de vagues successives de populations. Ces populations sont à l'origine d'agglomérations qui ont donné, entre autres, naissance à un réseau de villes précoloniales. Le réseau urbain actuel résulte ainsi du remaniement de ce réseau par la colonisation qui l'a adapté à ses besoins d'administration et d'exploitation du territoire. Cette urbanisation empreinte du contexte historique du territoire a atteint de nos jours des proportions importantes.

### 1.1 – LE CONTEXTE DE L'URBANISATION AU BURKINA FASO

Le phénomène d'urbanisation du Burkina Faso est marqué par l'histoire, la vie politique, économique et sociale du territoire

#### 1.1.1– Contexte historique

Avant l'occupation coloniale, le territoire burkinabé était structuré en entités administratives politiques et économiques autour de centres de décision, de capitales et de centres commerciaux. Il y avait ainsi au centre du territoire, l'empire moaaga structuré autour de Ouagadougou (Waog'do) ; à l'ouest, une mosaïque d'ethnies évoluait autour de Sya devenu Bobo-Dioulasso ; au nord, des principautés peuls coexistaient avec des populations Gourmantché, un rameau du peuplement moaaga s'était établi territorialement à l'est autour de Fada-N'Gourma (Nungu).

Ces espaces étaient organisés autour de centres de décision qui contrôlaient des territoires. Les centres de décision sont apparus soit à la suite du peuplement, soit à la suite de l'installation de peuples conquérants.

Sur le plateau central, Tenkodogo (Teng' kudgo, centre Est) fut le tout premier point d'implantation des Moose venus de Gambaga. C'est à partir de là que d'autres royaumes furent créés comme le royaume de Oubri (Oubritenga) au nord, centré sur Ouagadougou ; le royaume de Diaba Lompo (le Gourma) à l'est autour de Fada-N'Gourma ; et le royaume du Yatenga au nord, fondé par Yadega, un prince dissident de Ouagadougou, avec pour capitale Ouahigouya .

Ces trois royaumes constituaient la base de la structuration de l'empire moaaga. Mais l'étendue du territoire impérial et les exigences de son contrôle étaient telles qu'elles imposèrent aux souverains la création d'entités territoriales plus réduites dirigées par des fils de princes.

C'est ainsi qu'apparurent les principautés de Boussouma (Busma), Boulsa, Kombissiri, Riziam, Tèma, Yako, Mané, Béré, et Laye.

Certaines de ces localités (Yako, Mané, Béré, Laye, etc.) étaient également des centres d'échanges commerciaux tout comme la ville marché de Pouytenga. Non loin de là, il convient de signaler Koupèla fondé dans des circonstances semblables à celles de la création du royaume du Yatenga.

Des récits d'explorateurs décrivent les agglomérations précoloniales du Burkina Faso. Ainsi, « Wagadougou » était , au XIIIe siècle, un centre entouré de sept villages ( Binger, 1892) où les explorateurs Krauss, Binger, Crozat et Destenaves vinrent saluer le Moro Naba et lui proposer le protectorat français. La ville présentait déjà une population multi- ethnique, des activités commerciales importantes et un artisanat développé. C'était la capitale de l'empire moaaga et la résidence du Moogho Naba.

A l'ouest, la ville de Sya (devenue Bobo-Dioulasso) était le seul centre important de la région. Créée vers 1050, cette ville est décrite par Crozat comme un carrefour important de transactions diverses d'étoffes, d'or et de colas. Quelques autres agglomérations telles que Boromo furent visitées

Selon Binger, cette agglomération était composée de 14 villages et d'une communauté multi-ethnique.

Dans le nord se formèrent l'empire peul du Liptako autour de Dori, la capitale administrative et le Djelgodji administré à partir de Djibo. La capitale du Djelgodji et les autres centres de l'espace pré colonial peul (Tongomayel, et Baraboulé, etc.) demeurèrent de simples relais commerciaux avec le pays moaga.

Ce réseau de capitales d'empires, de royaumes et de centres d'échanges commerciaux structurait ainsi l'espace burkinabé. L'importance des centres de décision résidait surtout dans le statut socio-politique et culturel des habitants, la puissance des princes, la célébrité des tradipraticiens et guérisseurs et des chefs de terre, dont la crainte par les populations allait au-delà même des frontières de l'empire.

La ville était ainsi un centre d'où partaient des décisions à destination d'un territoire donné et reconnu en tant que tel par les populations concernées. Le Burkina Faso précolonial n'ignorait donc pas totalement le phénomène d'urbanisation avant les contacts avec les explorateurs français. Mais dans l'ensemble, le réseau urbain précolonial du Burkina Faso est très peu connu.

Le réseau d'agglomérations urbaines hérité de cette période servit de porte d'entrée et de point d'appui à l'administration coloniale pour son ancrage administratif sur le territoire burkinabé. Le fait colonial dessinera une nouvelle trame urbaine avec une hiérarchie répondant à des critères nouveaux et provoquant des mutations profondes au plan démographique, économique et social. L'essor urbain actuel est dû à cet épisode fondamental de l'histoire du pays.

Dès la fin de l'occupation et de la pacification, le territoire fut soumis à un mode d'organisation et d'exploitation conforme aux intérêts du colonisateur. Le rôle de nombreux centres précoloniaux fut ainsi renforcé, tandis que d'autres furent créés.

Ouagadougou devenu capitale du nouveau territoire et Bobo-Dioulasso chef-lieu de l'une des quatre régions du Haut Sénégal et Niger, furent les premiers centres de décision administrative et politique de la colonie de Haute Volta.

Le territoire fut quadrillé par des postes militaires et administratifs, devenus par la suite des chefs lieux de cercle (Tenkodogo, Ouahigouya, Fada-N'Gourma, Dori, Say, etc.). La plupart des cités précoloniales virent leur rôle administratif renforcé. Des postes militaires furent créés à Banfora, Gaoua, Kampti, Batié, Diébougou, Dédougou, Orodara, Tougan en réponse aux difficultés de soumission des populations opposées à l'occupation coloniale dans ces zones.

Ouagadougou et Bobo-Dioulasso constituèrent ainsi la base du réseau urbain colonial, Tenkodogo, Ouahigouya, Fad-N'Gourma, Dori étant des capitales régionales. Certaines capitales du système royal moaga (Koupèla, Kaya, Kombissiri, Yako, Koudougou) furent incluses dans le réseau urbain colonial.

Recentrage du rôle de nombreuses cités précoloniales, création de nouveaux centres de décision (administratifs et militaires), tel est l'historique du réseau d'agglomérations héritées de la colonisation et qui constitue le fondement des processus d'urbanisation au Burkina Faso de 1960 à nos jours.

Le fait urbain se stabilise dès lors dans de nouvelles définitions et fonctions : la ville devient aux mains du colonisateur un outil de commandement, d'exploitation, d'organisation de l'espace et de diffusion de nouvelles formes de production. Elle est désormais au centre des flux démographiques, économiques et de services ; elle organise et coordonne, même si par



ailleurs, elle génère des problèmes sociaux (logement, emploi, circulation, approvisionnement, santé, insécurité, etc.) et crée par son comportement dominateur des déséquilibres entre villes et campagnes.

### 1.1.2 – Contexte politique

Le Burkina Faso s'urbanise dans un contexte marqué par des découpages et des redécoupages successifs du territoire sur fond de décentralisation

La politique nationale de l'habitat et du développement urbain, adoptée en 2007 trouve son fondement d'une part, dans plusieurs engagements internationaux pris par le Burkina Faso dont les plus significatifs sont la Déclaration d'Istanbul de 1996, les objectifs du millénaire pour le Développement (OMD) et d'autre part, dans des documents nationaux de référence que sont la Constitution du 02 juin 1991, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et le programme quinquennal du Président du Faso «Le progrès continu pour une société d'espérance».

Le découpage administratif d'un pays induit ainsi une répartition de la population dans des entités géographiques définies. Au Burkina Faso, ces restructurations administratives résultent essentiellement de calculs politiques dictés par un contexte de décentralisation nécessitée par une autonomisation de la gestion des collectivités territoriales par elles-mêmes.

Les communes de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou ont été créées sous la période coloniale. La création de six autres communes est intervenue en 1959 par la loi n°41/59/AL du 9 décembre (Banfora, Dori, Fada N'gourma, Kaya, Koudougou et Ouahigouya). Ces nouvelles communes viennent élargir l'espace communal. Les expériences de décentralisation se sont poursuivies après l'accession du pays à l'indépendance avec notamment :

- 1 La création de 83 collectivités rurales en 1964 en application de la loi n°21/60/AN du 02 février 1960 ;
- 2 La création de 11 départements en 1974 ;
- 3 La création, par le conseil national de la révolution (CNR), de 25 provinces en 1983, en remplacement des anciens départements et constituant avec les communes, les collectivités territoriales. Ce chiffre a été porté à 30 en 1984 par le CNR, puis à 45 en 1996 par une loi de l'Assemblée des députés du peuple (ADP).
- 4 En août 1998, la loi n°040/98/AN, portant orientation de la décentralisation au Burkina Faso, en son article 6 met en place les collectivités locales que sont : la région, la province et la commune.

A l'article 10, cette loi crée les circonscriptions administratives que sont la région, la province, le département et le village.

La dernière restructuration du territoire est le fait du code général des collectivités territoriales (CGCT) objet de la loi 055-2004/AN du 21 décembre 2004. Au terme des dispositions de cette loi, «Le Burkina Faso est organisé en collectivités territoriales» (article 7), la collectivité territoriale étant une subdivision du territoire dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière (article 8, alinéa 1). La collectivité territoriale constitue une entité d'organisation et de coordination du développement. Les collectivités territoriales sont : la région et la commune (article 8, alinéa 2).

La communalisation intégrale du pays, intervenue à la suite des élections municipales du 23 avril 2006 achève ainsi le processus de décentralisation en cours dans le pays depuis le 15 février 1995, date des premières élections municipales au Burkina Faso. Le pays comprend désormais 13 régions administratives, 49 communes urbaines, 301 communes rurales et 8726 villages. Il y a par ailleurs 45 provinces réparties entre les 13 régions.

Un tel découpage du territoire a un impact certain sur la répartition de la population entre les territoires ainsi définis et les villes qui les contrôlent. Mais la comparaison des effectifs de population dans les limites changeantes de ces unités administratives, dans l'espace et dans le temps reste difficile, au regard des différences de leur taille d'un recensement à l'autre. Cela n'est possible, dans certains cas qu'après une reconstitution à posteriori des unités administratives considérées.

Partant des principales recommandations issues des conférences internationales sur la population (Bucarest en 1974, Mexico en 1984, puis le Caire en 1994, le Sommet du Millénaire à New York en 2000, Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes à Beijing en 1995, etc.), le Burkina Faso a élaboré en 1991 une politique nationale de population qui accorde une place importante à la migration. Cette déclaration de politique de population prévoit en effet de :

- favoriser la réinsertion des migrants internationaux de retour ;
- promouvoir une meilleure prise en compte des problèmes de migration dans le processus de développement sous-régional et africain ;
- favoriser l'émergence de pôles régionaux de développement axés sur les villes moyennes et la fixation des jeunes dans leur terroir ;
- renforcer les capacités et la participation des acteurs dans les actions de gestion de l'environnement.

Quatre grandes périodes se dégagent de l'histoire des migrations au Burkina Faso comme étant des périodes d'évolution des choix politiques (plus ou moins explicites) en matière de migration. Il y a d'abord la période coloniale et celle de l'indépendance à 1980 qui ont été marquées respectivement par une émigration forcée et une émigration encouragée.

De 1980 à 1982, sous le régime du comité militaire de redressement pour le progrès national (CMRPN), le Burkina Faso a adopté une disposition visant à contrôler l'émigration.

Enfin, depuis 1983, il n'y a pas de politique migratoire en tant que telle. Mais en se dotant en 1991 d'une déclaration de politique de population (révisée en 2000), le Burkina Faso s'est explicitement engagé à «favoriser une répartition spatiale mieux équilibrée de la population dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire prenant en compte le phénomène migratoire» (PNP, 2000 ; 44).

Les migrations de populations au Burkina Faso s'effectuent dans un contexte économique et social particulier qui les orientent vers différentes directions.

### **1.1.3 – Contexte économique et social**

Les politiques et programmes de développement économique et social adoptées et mises en œuvre au Burkina Faso ont pour objectif une utilisation rationnelle des ressources naturelles. Les aménagements hydro agricoles réalisés jusque-là s'inscrivent dans ce cadre.

Les vallées des trois voltas (noire, blanche et rouge), fertiles et donc propices à l'agriculture mais naguère infestées par la simolie (vecteur de l'onchocercose), étaient désertées par les populations en raison de la présence de cette maladie invalidante. Les pouvoirs publics ont dû mettre en œuvre, à partir de 1974, un vaste programme de lutte contre cette maladie, afin de libérer et faire coloniser ces terres par les populations. Cette politique d'aménagement du territoire se poursuivra dans les années 1980 avec la construction de grands barrages (Kompienga et Bagré notamment) et l'aménagement de périmètres irrigués (vallée du Sourou, etc.). Cette politique incitative a permis de retenir sur place une frange importante de la population autochtone tout en transférant des migrants venant des zones de haute densité démographique. L'occupation des Vallées aménagées ne pouvait cependant pas, à elle seule, stopper la migration vers l'extérieur du pays.

### 1.1.4. Politiques urbaines au Burkina Faso

Au plan des villes, les politiques publiques au Burkina Faso se caractérisent par des interventions qu'on peut cerner à travers les périodes précoloniales et coloniales, la période de l'indépendance (1960) à 1983, de 1983 à 1995 et la période de 1995 à nos jours.

#### 1.1.4.1- Les périodes précoloniale et coloniales sont la base de la création du réseau urbain au Burkina Faso.

Avant les contacts avec la colonisation, le territoire du Burkina Faso était structuré et articulée autour d'un réseau d'agglomérations qui étaient de véritables centres de décision. Ces centres contrôlaient des entités politiques et économiques administrées par des capitales, des centres aux fonctions indéniables de villes.

Sur le plateau central (pays moaga, le Moogho ou Empire des Moose), les conquérants Moose venus de Gambaga (dans l'actuel Ghana), au 12<sup>e</sup> siècle s'imposèrent aux peuples paléonégritiques autochtones (dogons, Kurumba, Ninisi, Nyoniosé, etc.) et changèrent l'organisation du territoire.

Teng-kudgo (Tenkodogo) fut le premier point d'attache de ces Moose au Burkina Faso. A partir de là et où Zoungrana succéda à son père Ouédraogo, les Moose fondèrent d'autres royaumes pour asseoir leur domination territoriale. Oubri, fils de Zoungrana, alla fonder le royaume de Oubritenga centré sur Ouagadougou. Le troisième fils de Ouédraogo, Diaba Lompo fonda le royaume du Gourma à l'est. Son fils Yemdabri lui succéda (1709-1736) et transféra la capitale à Nougou (Fada), non sans avoir conquis le Liptako Gourma jusqu'à Dori.

Mais l'expansion de l'empire moaga ne se fit pas sans heurt. Evincé à Ouagadougou de la succession au trône de son père Nasbiré par son frère, Yadega se rebella. Il alla se réfugier au nord de Ouagadougou et il fonda le royaume rival du Yatenga. Consciente de l'enjeu de la création d'un tel empire par son frère, Pabré la sœur de Yadega le suivit dans son exil après avoir dérobé au Moogho Naba le «Tiibo», le fétiche royal. Ce pouvoir mystique permit à Yadega de se proclamer roi du Yatenga et de défier le pouvoir central. Yadega s'installa d'abord à Gourcy, capitale du royaume de Zandoma, puis à Ouahigouya qui ne devint la capitale définitive du Yatenga que sous le règne de Naaba Kango (1754-1787).

Les royaumes de Tenkodogo, de Oubritenga, de Biougou (Nougou ou Fada) et du Yatenga, fondés par des descendants directs de Ouédraogo constituent ainsi la base de la structuration de l'empire moaga. Mais l'étendue de l'empire était telle qu'elle imposa à Naba Kumdumyé (1540 à 1567) de créer dans le nord, le nord-ouest et le sud-est une ceinture de principautés dirigées par des fils du prince régnant, autour de Busma (Boussouma), Boulsa, Kombissiri, Yako, Tèma, Riziam, Darigma, Mané, etc., pour assurer la sécurité de l'empire (Ouédraogo, M.M., 1988, p.63). La création de ces entités territoriales s'inscrit ainsi dans une stratégie de contrôle des territoires conquis.

Koupèla et Boulsa constituent d'autres cités pré coloniales du système moaga, Koupèla se développant dans le voisinage de Pouytenga, une des plus célèbres villes marché du pays moaga.

La structuration hiérarchisée du plateau central différait de celle de l'ouest du territoire constitué de villages, seules unités de base des populations. Ce système n'avait hiérarchiquement aucun contrôle supérieur à l'instar de l'empire moaga. Les populations vivaient dans un état de concurrence et d'hostilité permanente. Fondé vers 1050 par un ancêtre bobo et ses enfants, Sya était le centre le plus important de la région. Les

souverains Ouattara venus de Kong fondèrent le royaume du Guiriko au début du 18<sup>ème</sup> siècle autour de Sya qui devint Bobo-Dyulaso<sup>1</sup>. Mais les princes Ouattara échouèrent dans leurs tentatives d'organisation de la région en raison de l'hostilité des populations, entretenue par des luttes internes qui eurent raison du Guiriko entre 1745 et 1750. Née des cendres du Guiriko, la royauté de Ouahabou était dirigée par le marabout chef musulman Biton Karantao qui n'accepta jamais l'autorité des Ouattara. Bobo-Dyulasso ne réussit jamais à contrôler l'ouest du Burkina pré colonial. Les populations n'eurent, en toute indépendance, que des relations commerciales avec la cité.

Dans le nord, des groupes issus de la décadence de l'empire peul du Macina formèrent au XV<sup>ème</sup> siècle les empires du Liptako et du Djelgodji autour de Djibo et de Baraboulé. Créé un peu plus tard (1810) sous la domination gourmatché, Dori passa sous la tutelle de l'Emir peul (qui en fit sa capitale) après la libération du territoire de l'emprise gulmacema. Résidence de l'Emir et du Cadi du Liptako, Dori jouait ainsi un rôle administratif de premier ordre, renforcé au plan religieux par la présence du grand imam de la région. Djibo, la capitale du Djelgodji, Tongomayel, et Baraboulé, des centres importants de l'espace pré colonial peul, demeurèrent des centres d'échanges commerciaux avec le pays moose. Reliées plus au sud aux centres commerciaux de Yendi, Salaga, Kintampo, Wa et Bondoukou, ces villes du nord (Dori, Tongomayel et Sebba dans le Yaogha, etc.) se développèrent grâce aux courants de commerce qui, de la Boucle du Niger, y convergeaient.

En somme, aux premiers contacts avec l'Europe, le futur territoire de la Haute Volta disposait d'un réseau d'agglomérations ayant un rôle de véritables centres urbains. L'existence et l'importance de ces villes résultaient, non de leur niveau d'équipement en infrastructures administratives, socio-économiques ou sanitaires, comme exigé de nos jours, mais du rôle politique et administratif, commercial et socioculturel que ces centres incarnaient pour les populations du territoire. Plus politique et socioculturel sur le plateau moose, ce rôle était plus commercial et religieux dans l'ouest et le nord du territoire.

Le colonisateur reconnut du reste ces agglomérations en tant que lieux de pouvoir administratif et économique (Fourchard, 2001, p.17). L'administration coloniale française s'appuya en grande partie sur ce réseau des villes précoloniales pour asseoir sa domination sur le territoire conquis. Ces agglomérations connurent ainsi diverses fortunes sous le régime colonial.

La période coloniale au plan de l'urbanisation fut marquée par la reconversion de nombreuses capitales d'empires et de royaumes dans leur rôle au profit de l'administration coloniale. L'intégration du territoire dans l'organisation de l'espace ouest africain colonial a quelque peu modifié la configuration organisationnelle de l'espace urbain précolonial, celle-ci étant du reste conforme aux objectifs du nouveau maître des lieux.

Les puissances coloniales européennes en lutte pour la conquête des territoires d'Afrique de l'Ouest étaient bien informées de la puissance de l'empire et de la réputation guerrière du peuple moaga organisé autour de Ouagadougou la capitale. C'est donc consciente du rôle et de l'importance de cette ville que la mission Voulet et Chanoine fit de Ouagadougou sa première cible. La prise de cette ville assurait ainsi au conquérant le contrôle sur une grande partie du territoire voltaïque. En y installant un camp militaire et en mettant en place une organisation administrative et économique embryonnaire, le colonisateur faisait ainsi de Ouagadougou la capitale du nouveau territoire colonial. La ville de Bobo-Dioulasso, prise dans des conditions similaires devint chef-lieu d'une des quatre régions militaires de la colonie du Haut Sénégal et Niger. Ces deux villes précoloniales constituèrent ainsi la base du réseau urbain colonial. Ouahigouya, Dori, Tenkodogo et Fada-N'Gourma devinrent des

<sup>1</sup> Bob-Dyulaso signifie la maison des Bobos et des Dyula

capitales régionales. Relayées à un niveau plus local, certaines capitales du système des villes moose (Koupèla, Kaya, Kombissiri, Yako, ou Koudougou, etc.) furent incluses dans le réseau de villes coloniales. En raison des difficultés de pacification de certaines populations lors de la conquête du territoire, des postes de contrôle militaire furent créés à Banfora et à Orodara à l'ouest, à Tougan et à Dédougou au nord ouest, à Gaoua et à Batié dans le sud ouest. Ceux-ci se développèrent ainsi et renforcèrent le réseau urbain colonial.

Anciennes cités marchés de l'Ouest africain, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso s'imposèrent au conquérant français comme des points d'appui essentiels de sa domination coloniale. L'administration dissocia fonction administrative et politique échu à Ouagadougou, en s'appuyant sur la chefferie traditionnelle, et fonction économique dévolue à Bobo-Dioulasso, en raison de sa réputation de « plaque tournante du commerce transsaharien ».

Ouagadougou et Bobo-Dioulasso bénéficièrent ainsi des premiers investissements et fixèrent l'essentiel des équipements de la période coloniale. L'arrivée de la ligne de chemin de fer Abidjan-Niger à Bobo-Dioulasso en 1932 et à Ouagadougou en 1954, insuffla aux deux villes un dynamisme économique qui les détacha nettement des autres villes.

A la fin de l'occupation française, la population urbaine du Burkina Faso était estimée à 110 213 habitants, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso étant les seules agglomérations considérées comme villes à cette époque (tab. 1).

**Tableau 1.1 : Évolution de la population des villes de la Haute Volta (Burkina Faso) sous la colonisation**

Années	Villes	
	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso
1888*	5 000	3 000
1914*	19 332	
1921	10 000	10 000
1926*	12 238	
1931	10 756	11 155
1936*	14 200	
1945*	18 000	
1946	17 800	28 000
1948*	20 200	
1951	22 346	38 152
1960	57 952	52 261
1961-1962*	59 126	

Sources : Fourchard, L. 2001

Les réseaux urbains hérités des deux périodes (précoloniale et coloniale) constituent le point de départ des processus d'urbanisation au Burkina Faso à partir de 1960.

Au plan de la gestion des villes, le colonisateur a introduit une batterie de textes législatifs comportant essentiellement :

- le décret du 24 juillet 1906 repris par celui du 26 juillet 1932, introduisant le titre foncier en garantie des droits réels immobiliers aux titulaires, au détriment des titulaires de droits coutumiers ;
- le décret du 8 octobre 1925 instaurant le certificat administratif délivré aux indigènes dès lors que leurs droits fonciers coutumiers étaient constatés sur les terres revendiquées ;

- le décret du 28 juillet 1928 distinguant domaine public et domaine privé, le premier étant constitué par les biens naturels et ceux créés par l'homme et qui, par leur nature et leur destination ne peuvent être la propriété d'un particulier, et le second par les biens affectés à des particuliers et les biens que l'état se réserve pour ses propres besoins ;
- le décret du 18 juin 1946 fixant les modalités d'établissement, d'approbation et de mise en œuvre des projets d'urbanisme dans les territoires d'Outre-Mer (TOM), en référence aux ordonnances et décrets du 25 juin 1945 sur l'urbanisme des colonies ;
- les décrets du 20 mai 1954 et du 10 juillet 1956 instaurant le livre foncier pour ceux qui avaient sur leur propriété, une emprise évidente et permanente de mise en valeur.

Par ces textes, le colonisateur instaurait ainsi un double système de gestion foncière avec la superposition du droit napoléonien au droit foncier coutumier.

Les actions d'aménagement entreprises dans ce cadre de cette gestion foncière bicéphale mettront à nu les contradictions qui ont rendu complexe la mise en œuvre.

Le double système coutumier et moderne de gestion des terres urbaines s'est traduit par certaines actions. Dans le domaine de l'aménagement urbain, il y a eu des études de schéma directeur d'aménagement urbain et des lotissements pour les localités de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Tenkodogo et Ouahigouya. Mais ces schémas n'ont pu être mis en œuvre puisqu'ils n'ont jamais pu être approuvés en raison des contradictions qui opposaient les deux systèmes de gestion.

Seuls les lotissements ont été privilégiés surtout à Ouagadougou avec les lotissements de Bilbalogo en 1925, de Bilibambili en 1932, de la zone de l'Aérodrome en 1950 pour les fonctionnaires, de Ouidi-Kolgh'Naba en 1955, de Gounghin nord et sud en 1958. A Bobo-Dioulasso, Hamdalaye, Sikasso-Cira, Tounouma et Koko ont été lotis en 1929, Diarradougou, Donona et Bolomakoté en 1930, Saint-Etienne en 1940, Médina-Coura, Farakan, Bindougouso I et Kuinima en 1945, le Marché central et le quartier de la Cathédrale en 1952 et enfin Accart-Ville en 1954.

Ces lotissements répondaient au souci du colonisateur d'organiser les villes en distinguant quartiers résidentiels, ces « villes européennes » bien équipées en infrastructures socio-économiques et quartiers traditionnels, les « villes africaines » sous-équipées. Le colonisateur venait d'ébaucher un système d'aménagement urbain que les nouvelles autorités voltaïques poursuivront à partir de 1960.

#### **1.1.4.2- La période 1960 à 1983**

A l'accession de la Haute Volta à l'indépendance en 1960, Ouagadougou (60 000 habitants) et Bobo-Dioulasso (55 000 habitants) n'étaient que les villes les plus importantes, les critères alors retenus pour définir la ville étant d'ordre démographique (plus de 10 000 habitants) et infrastructurel (services administratifs, réseaux de distribution d'eau potable et d'électricité). Sur cette base, seules cinq agglomérations étaient considérées comme centres urbains en 1975 : Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya et Banfora.

Au plan juridique, la période 1960-1983 s'est caractérisée par l'adoption de la loi 77/60 AN du 12 juillet 1960 portant réglementation des terres du Domaine Privé de la Haute Volta et de la loi n°29-63 du 24 juillet 1963 autorisant le Gouvernement à réserver pour l'Etat une part des terres faisant l'objet d'aménagements spéciaux ou des terres peu peuplées ou éloignées

des agglomérations. Outre le fait que la loi 77/60 AN reconnaissait le droit foncier coutumier, elle édictait une longue procédure en matière d'aménagement urbain : enquête de commodo et d'incommodo, palabre avec les propriétaires coutumiers, immatriculation des terres ainsi acquises au nom de l'Etat, etc.

L'État était ainsi partagé entre la volonté de faire entrer le maximum de terres dans le domaine foncier national d'une part, et de respecter le droit coutumier d'autre part. Mais la résistance des chefs de terre était telle que l'Etat ne pouvait mener une politique urbaine profitable à tous.

Cette période se caractérise ainsi par l'absence d'une politique d'aménagement urbain et une anarchie institutionnelle. Au plan des politiques, le constat est que les villes du Burkina n'ont pas eu, au cours de cette période une bonne planification de leurs aménagements. Plusieurs projets ont été néanmoins initiés et exécutés sur financement extérieur. L'essentiel de ces projets ont été expérimentés à Ouagadougou, quelques centres urbains en ayant également bénéficié : le projet habitat de 1973, le projet pilote de Cissin, le projet Nations Unies en milieu rural, le projet PNUD à Gaoua et à Fada N'Gourma, le projet Banque Mondiale de 1978 à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, le projet Wagadogo Nonsin de 1980.

Dans le cadre des politiques et programmes de développement impulsés par les différents gouvernements, il y a eu, en dehors de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, le début de l'industrialisation des villes moyennes comme Koudougou et Banfora; le déploiement de l'administration dans les centres secondaires. Le programme «dix villes moyennes» initié pour appuyer le développement des centres secondaires s'est traduit par la création d'établissements publics communaux de développement (EPCD) dans les villes de Fada-N'Gourma, de Kaya et de Ouahigouya.

Enfin, la période de 1960 à 1983 a connu le début de la promotion immobilière, avec la construction de logements par la Société Immobilière de la Volta (SIV), la Société de Promotion et de Gestion immobilière (SOPROGIM), la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Société nationale d'Assurance et de Réassurance (SONAR). Mais cette production très faible (200 logements environ), de surcroît de moyen et grand standing ne pouvait satisfaire des besoins de logements sociaux plus importants et pour lesquels aucune tentative n'a été faite au cours des années 1960 à 1983.

#### **1.1.4.3 – La période de 1983 à 1995**

Cette période s'est illustrée par un certain renouveau dans l'urbanisation au Burkina Faso. L'année 1983 marque l'avènement d'un régime politique, celui du Conseil National de la Révolution (CNR), dont la volonté s'est traduite par une rupture radicale avec les habitudes connues jusque-là dans l'aménagement du territoire, la planification urbaine et la promotion de l'habitat.

Le dispositif juridique institué traduit cette volonté de rupture, avec la mise en place d'une nouvelle réglementation foncière. L'ordonnance n°84-050 adoptée le 04 août 1984 et son décret d'application du 04 août 1985, portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso, créent ainsi un domaine foncier national, faisant de la terre la propriété exclusive de l'Etat. Mais ces textes seront relus en 1991 et 1996 pour tenir compte du contexte démocratique instauré par le vote de la constitution le 2 juin 1991 et de l'environnement international.

Les premiers outils de planification sont apparus. Au plan urbain le premier schéma d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) adopté est mis en œuvre à Ouagadougou. De

nombreux projets et programmes ont ainsi contribué au développement des villes et à l'amélioration de l'habitat grâce à la production de parcelles et d'équipements collectifs.

L'aménagement foncier et la politique de l'habitat sont sous-tendus par des opérations de lotissements à grande échelle autour du slogan « Un ménage, une parcelle ». Cette politique des lotissements massifs a été accompagnée d'une politique de production de logements socio-économiques et par un contrôle des loyers de logement en vue de réduire le taux d'effort des ménages non propriétaires.

Un vaste programme de rénovation urbaine est exécuté à Ouagadougou, la capitale qui présentait jusque-là l'image d'un gros village composé en grande partie de quartiers traditionnels insalubres et du centre-ville avec quelques immeubles autour du marché central et de la gare ferroviaire.

L'Etat révolutionnaire a soutenu le financement des opérations d'aménagements urbains en créant un « Compte d'opérations lotissement des centres urbains et ruraux », et un Fonds de l'Habitat pour le financement du logement, l'objectif étant de soutenir les efforts des services, des sociétés de promotion immobilière et d'une certaine catégorie des agents de l'Etat.

#### **1.1.4.4 – La période de 1995 à nos jours ou l'ère de la gestion municipale décentralisée**

Les réformes entreprises au cours de la période précédente se sont poursuivies et se poursuivent encore de nos jours.

Les textes de la RAF (réorganisation agraire et foncière) relus en 1991 ont subi un second toilettage en 1996 (loi n°97-054PRES/PM/MEF) pour consolider les acquis de l'état de droit et s'adapter à l'économie de marché. La principale innovation est la place faite à la promotion foncière privée, les terres du DFN ne pouvant plus être seulement « attribuées de gré à gré » (loi 014/96ADP du 23 mai 1996, article 63, alinéa 1), puisque « l'administration peut, pour certaines zones, procéder à des attributions par adjudication » (alinéa 2 du même article), c'est-à-dire au plus offrant.

La seconde innovation reste sans conteste la mise en œuvre de la décentralisation dont le processus est en cours depuis 1995 suite aux premières élections municipales. Celle-ci «... constitue (ainsi) l'axe fondamental d'impulsion du développement et de la démocratie » et consacre «le droit des collectivités locales à s'administrer librement et à gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale».<sup>2</sup> Les collectivités territoriales constituent les nouveaux acteurs publics de la gestion foncière urbaine.

Les municipalités ont désormais la charge de gérer le foncier urbain c'est-à-dire les aménagements, les lotissements, et la gestion des parcelles. Cela s'est traduit par de nombreuses réalisations depuis peu, mais aussi avec des dérapages dans les opérations de lotissements massifs réalisés sans aucune disposition de viabilisation, provoquant l'étalement urbain excessif.

Dans le domaine de la production de logements économiques, il n'existe pas de véritable stratégie étatique en la matière. De plus, dans le contexte mondial de libéralisme économique, l'Etat se désengage progressivement de la production du logement au profit de

---

<sup>2</sup> Textes d'orientation de la décentralisation : Loi 040/98/AN portant orientation de la décentralisation au Burkina Faso, art. 2



l'initiative privée, toute chose qui se traduit par l'émergence de sociétés privées de promotion immobilière de plus en plus nombreuses, en raison par ailleurs de la libéralisation du marché foncier national suite à la deuxième relecture des textes de la RAF. A côté de la société nationale d'aménagement des terrains urbains (SONATUR), une société d'Etat, il y a désormais l'Agence Immobilière AZIMMO du groupe Tan-Aliz. Comme la SOCOGIB qui lui est cédée, l'agence AZIMMO acquiert et viabilise également des terrains nus destinés à la vente pour l'auto construction ; elle construit également des logements cédés en location-vente.

L'Etat reste néanmoins le principal aménageur de l'urbain, avec la mise en chantier de grands projets urbains comme Ouaga 2000, l'aménagement de la Zone d'activités diverses (ZAD) et de la Zone d'activités commerciales et administratives (ZACA). La création en 2006 d'un ministère chargé de l'habitat et de l'urbanisme, l'adoption d'un code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso et la création d'une Banque de l'Habitat traduisent ainsi la volonté de l'Etat d'affirmer sa présence dans ce secteur par une stratégie plus élaborée. C'est là toute l'amorce d'un processus de développement urbain plus élaboré, fondée sur une politique de l'habitat et du développement urbain au Burkina Faso, adoptée en 2007.

#### **1.1.4.5- La politique nationale de l'habitat et du développement urbain (PNH DU)**

La politique nationale de l'habitat et du développement urbain repose sur les principes du développement durable, de la fonctionnalité, de la modernité et de l'authenticité, du partenariat et de la participation citoyenne, de l'agrégation et de la cohésion sociale, et enfin de l'équité. Elle trouve son fondement dans des documents nationaux de référence et dans les engagements internationaux auxquels le Burkina Faso a souscrits.

### **1. Fondements de la PNH DU**

Au plan national :

- La Constitution du 02 juin 1991 en son article 18 dispose, entre autres, que « L'éducation, l'instruction, la formation, le travail, la sécurité sociale, le logement, le sport, les loisirs, la santé, la protection de la Maternité et de l'Enfance, l'assistance aux personnes âgées ou handicapées et aux cas sociaux, la création artistique et scientifique, constituent des droits sociaux et culturels reconnus... » ;
- Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté considère le secteur de l'habitat comme un domaine sensible nécessitant des actions soutenues pour une contribution efficiente à la réduction de la pauvreté au Burkina Faso. Ce qui nécessite que figure au rang des priorités nationales de développement la mise en œuvre des programmes d'habitat et de développement urbain, et qui justifie et fonde l'élaboration d'une véritable politique dans le domaine, pour une meilleure contribution du secteur à la réduction de la pauvreté ;
- .Pour le programme quinquennal du Président du Faso, « Le progrès continu pour une société d'espérance », le domaine de l'habitat et de l'urbanisme, secteur organisant le cadre de vie des populations, constitue un enjeu important de la politique du gouvernement. Aussi, les villes du Burkina Faso devront être véritablement des pôles de développement économique et des cadres de vie de qualité induisant une amélioration continue des conditions d'existence des populations.

Au plan international :

- La Déclaration d'Istanbul, acceptée et adoptée en 1996 au « Sommet des villes », fait suite à la reconnaissance de l'urgence de l'explosion urbaine par la communauté internationale. Aussi, les 171 Etats présents ont-ils élaboré le "livre vert des nations unies" qui résume ainsi le Programme pour l'Habitat de ces instances internationales.
- Quant aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, ils visent à réussir à améliorer sensiblement, d'ici 2020, la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.

## 2. Objectifs de la PNHDU

L'objectif général de la politique nationale de l'habitat et du développement urbain est de créer les conditions pour l'amélioration du cadre de vie des populations en renforçant la contribution des villes à la lutte contre la pauvreté. Ce qui passe nécessairement par la mise en œuvre des objectifs spécifiques visant à :

- faire des villes du Burkina Faso des pôles de croissance économique et de développement, basée sur l'intégration des choix de l'Etat en matière de développement économique et l'action propre des collectivités territoriales, avec une allocation judicieuse des ressources en soutien à la croissance et pour la sauvegarde de l'équilibre régional ;
- Assurer l'accès au logement décent aux couches sociales défavorisées par une politique d'assistance de l'Etat aux ménages dans leurs efforts de construction, l'auto construction étant une alternative adéquate à l'épineuse question de manque de logement décent ;
- Contribuer à lutter contre la pauvreté urbaine en évaluant le phénomène à travers des indicateurs de pauvreté urbaine et identifier les interventions en vue de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Les actions et programmes inscrits dans le cadre de la PNHDU s'articulent autour d'un certain nombre d'axes stratégiques.

## 3. Axes stratégiques de la politique nationale de l'habitat et du développement urbain

1. Axe stratégique 1 appuyé sur la contribution à la construction du réseau urbain national et sous-régional passe nécessairement par une définition aussi claire que possible de la ville. Le code général des collectivités territoriales (CGCT) définit la commune urbaine, le centre urbain ou la ville comme « une agglomération permanente de 25 000 habitants dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins 25 millions de francs CFA (art. 19, CGCT). Dans le cadre de la politique nationale de l'habitat et du développement, « la ville, au Burkina Faso, est définie comme le noyau urbain dans la commune urbaine, formé par un tissu urbain continu d'habitat, doté d'un réseau fonctionnel d'adduction d'eau, d'électricité, d'éclairage public, de téléphone et d'équipements structurants. Dans la commune urbaine définie par le code général des collectivités territoriales, on y trouve donc la ville et la campagne.

A ce niveau de définition, la PNHDU distingue ainsi trois (3) niveaux de ville au Burkina Faso qui se répartissent les 49 communes urbaines définies par le CGCT :

- 1) les villes métropoles que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ;
- 2) les villes moyennes constituées par les 11 autres centres régionaux ;
- 3) les petites villes au nombre de 36.

Or le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) a noté une sous - urbanisation du pays caractérisée par un faible taux (20,3 %) concernant seulement 7% du territoire. Aussi, la PNH DU doit-elle contribuer à la réalisation d'une armature urbaine équilibrée, apte à soutenir les ambitions de développement socio-économique de la politique nationale d'aménagement du territoire dont les principales orientations sont :

- 1) Élaborer une stratégie métropolitaine pour l'agglomération de Ouagadougou ;
- 2) Élaborer une stratégie pour contribuer à la relance de Bobo- Dioulasso ;
- 3) Élaborer une stratégie pour contribuer au développement des villes moyennes ;
- 4) Promouvoir les petites villes.

Axe stratégique 2. La planification et la maîtrise du développement urbain durable par la densification des espaces urbains. Il s'agit ainsi de

- a) Planifier l'extension et l'occupation des espaces urbains en s'appuyant sur les instruments de planification urbaine [les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) et les plans d'occupation des sols (Pos) dont doivent être pourvues toutes les communes urbaines] prévus par la loi la loi n°17-2006/AN du 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso. Faute de quoi, la dynamique actuelle de fabrication de la ville par le lotissement risque de poser de véritables problèmes que la planification ne pourrait rattraper.
- b) Valoriser les espaces urbains à travers des aménagements durables par une intégration des impératifs du développement urbain durable à savoir la valorisation conséquente de la dimension environnementale de l'habitat urbain par :
  - la mise en place de réseaux de drainage des eaux de ruissellement, de réseaux adaptés de drainage des eaux usées, de système adéquat d'enlèvement et de traitement des déchets urbains ;
  - la mise en œuvre de techniques et procédés d'aménagement qui contribuent à la lutte multiforme contre la pollution atmosphérique en milieu urbain.
- c) Réhabiliter les quartiers urbains anciens en intervenant sur les différents tissus urbains existants (infrastructures, bâti, activités) intégrant la construction d'équipements, l'aménagement d'espaces publics.

3. Axe stratégique 3. La promotion du logement décent pour tous prenant en compte les besoins de toutes les couches sociales de ménages urbains. Il s'agit ainsi de :

- a) Contribuer à la prise en charge
  - des ménages à revenus très faibles par la modernisation du marché du logement locatif en milieu urbain par un appui en vue d'améliorer les conditions de logement des locataires ;
  - des ménages à revenus faibles en facilitant l'accès à la propriété par la production de parcelles sociales, l'aide à l'auto- construction, la réduction des coûts des matériaux de construction, la promotion des matériaux locaux et la construction de logements sociaux ;
  - des ménages à revenus moyens et élevés par la révision de la réglementation sur le foncier urbain et la promotion immobilière foncière.

4. Axe stratégique 4. Préserver et valoriser le patrimoine culturel national par la prise en compte de la diversité architecturale traditionnelle dans l'art de bâtir afin d'en affirmer la spécificité nationale.

5. Axe stratégique 5. Contribuer à la réduction de la pauvreté urbaine par :

- a) la promotion de la sécurité d'occupation foncière et immobilière pour les couches pauvres ;
- b) l'amélioration des revenus des ménages urbains pauvres tout en favorisant leur accès aux services urbains de base.

6. Axe stratégique 6. La promotion de la bonne gouvernance urbaine vise à renforcer :

- a) l'autorité de la puissance publique
- b) les capacités de maîtrise d'ouvrage et de gestion urbaine des collectivités territoriales

Telles sont les grandes orientations de la politique nationale de l'habitat et du développement urbain. La mise en œuvre, à laquelle s'attèlent déjà le ministère de l'habitat et de l'urbanisme, les structures décentralisées de l'Etat (collectivités territoriales), les populations et les partenaires techniques et financiers, devra permettre aux populations d'être bien logées, de voir leur cadre de vie amélioré et de sortir de la pauvreté.

## 1.2 – ASPECTS METHODOLOGIQUES

Les aspects méthodologiques portent sur la définition des concepts, la revue de la littérature et l'évaluation des données.

### 1.2.1– Définition des concepts

Au regard du thème et de ses implications, les concepts concernés ici sont «urbain», «urbanisation», «ville», « commune urbaine », « taux d'urbanisation », « taux d'accroissement », « type d'habitat », «migration», «migrant», «migrant durée de vie», «migration récente».

- **Urbain.** Dans son acceptation première, urbain s'oppose à rural, le premier s'appliquant à la ville et le second au village, à la campagne. C'est là un critère fondamental de différenciation entre ces deux milieux, le mode de vie rural étant différent du mode de vie urbain, même si l'interpénétration de plus en plus prononcée des deux milieux tend à faire disparaître ces limites.
- **Urbanisation.** Ce terme qui dérive de «urbain», s'entend par la croissance de la proportion de population vivant dans les zones urbaines. Cette croissance s'inscrit dans un processus dont la finalité est la transformation du mode de vie rural en mode de vie urbain. Dans l'agglomération urbaine, dominant des activités autres que rurales à savoir l'administration, le commerce, l'industrie, les services, etc. La permanence de ces activités apparaît ici comme l'amorce d'un processus qui transforme la vie dans l'agglomération considérée. Un tel processus, dynamique par essence, est appelé à se renforcer et à se développer avec de nouvelles réalisations induisant d'autres activités. L'accroissement des besoins de logement induit à son tour des extensions de l'agglomération consécutives aux aménagements, à la construction d'équipements marchands, l'installation des services d'eau et d'électricité, etc. La finalité du processus étant l'amélioration des conditions de vie des populations concernées.
- **La ville.** Quant au terme «ville», il caractérise l'un de ces territoires sur lequel on vit sans cependant pouvoir l'appréhender. La ville est une entité administrative, le siège ou la

capitale d'une unité administrative. C'est également une concentration de population dont le nombre d'habitants est variable d'un pays à un autre : 200 habitants en Islande et en Norvège, 2 000 habitants pour les communes urbaines de France, 20 000 habitants en Belgique et les Nations Unies. La ville comporte également une proportion minimale d'actifs non agricoles, comprise entre 25 et 50% des actifs urbains, pour qu'elle soit différente du village dont la population vit essentiellement d'agriculture.

- **Une commune urbaine** est une localité intermédiaire, par ses caractéristiques et par son statut, entre une ville et un village commune rurale. Une commune urbaine ne se distingue pas nécessairement d'une commune rurale par sa taille ou par sa population, mais elle possède des caractères socio-économiques qui la rendent économiquement indépendante de l'agriculture.

Au Burkina la commune urbaine est une ville chef-lieu de province. Ces villes sont ainsi au nombre de 45. S'ajoutent à ces villes quatre chefs lieux de département, à savoir, Bittou, Garango, Niangoloko et Pouytenga) retenus comme commune urbaine au regard de l'importance de leurs activités commerciales.

- **Le taux d'urbanisation** c'est la proportion de personnes d'un pays vivant dans des villes. Il traduit le niveau de développement, le degré de modernisation du pays considéré. En effet, le niveau d'équipement d'une agglomération en infrastructures socioéconomiques constitue un important facteur d'impulsion de son développement. Du fait de leur présence, ces infrastructures constituent un puissant facteur d'attraction sur les populations en quête d'emploi, toute chose qui contribue à l'accroissement des effectifs de populations agglomérées.

Le taux d'urbanisation se calcule en rapportant l'effectif de la population urbaine à l'effectif total de la population du pays. Il permet de mesurer le degré d'urbanisation du pays ou d'une localité.

*Population urbaine*

*Taux d'urbanisation = ----- x 100*

*Population totale du pays*

Le taux d'urbanisation du Burkina Faso, 22,7%, issu du RGPH-2006, est ainsi la résultante du rapport entre 3 181 967 citadins et 14 017 262 habitants du pays. On ne peut cependant comparer systématiquement ce taux avec ceux des recensements précédents, le milieu urbain n'étant pas défini sur les mêmes bases.

- **Taux d'accroissement de la population résidente selon le milieu de résidence**

Il a pour intérêt de fournir une indication sur le taux de croissance d'une population (urbaine ou rurale) sur une période donnée. Il rend compte des fluctuations du phénomène de l'urbanisation par exemple à des périodes de son évolution. Le taux d'accroissement est calculé selon la formule suivante :

$$P_{n+a} = (1+r)^a \times P_n$$

$P_n$  = Population de l'année n

a = intervalle de temps entre deux recensements ; dans le cas présent il est 10 ou 11 ans)

r = taux d'accroissement intercensitaire

$$r = \sqrt[t]{\frac{P_{n+a}}{P_n}} - 1$$

Sur cette base, le tableau 1.1 rend compte de l'évolution des taux de croissance de la population selon le milieu de résidence au Burkina Faso de 1975 à 2006.

**Tableau 1.2 : Évolution des taux de croissance des populations totale, urbaine et rurale de 1975 à 2006**

Population / Taux d'accroissement	Année			
	1975	1985	1996	2006
Population urbaine	362 610	1 011 074	1 601 168	3 181 967
<b>Taux d'accroissement urbain</b>	-	<b>10,8</b>	<b>4,3</b>	<b>7,1</b>
Population rurale	5 275 593	6 953 631	8 711 441	10 835 295
<b>Taux d'accroissement rural</b>	-	<b>2,8</b>	<b>2,06</b>	<b>2,2</b>
Population totale	5 638 203	7 964 705	10 312 609	14 017 262
<b>Taux d'accroissement intercensitaire</b>	-	<b>2,67</b>	<b>2,38</b>	<b>3,1</b>

Source : INSD. Recensements de 1975, 1985, 1996 et 2006

#### ▪ Type d'habitat

C'est le type de bâtiment occupé par le ménage. Conformément au manuel de l'agent recenseur, on distingue les types d'habitat suivants au Burkina Faso :

- Immeuble à appartements : C'est un bâtiment de type moderne de un ou plusieurs niveaux (étages) divisés en appartements. Chaque appartement peut abriter au moins un ménage.
- Villa : C'est une maison individuelle comportant un séjour, des chambre ainsi que les commodités intérieures suivantes : cuisine, WC avec fosse septique et cela indépendamment des matériaux de construction de la maison. Les maisons à un seul niveau, genre duplex, sont à inclure dans cette catégorie. Elles sont ordinairement destinées à l'hébergement d'un seul ménage.
- Maison individuelle simple : c'est une maison individuelle simple n'ayant pas le standing d'une villa.
- Bâtiments à plusieurs logements (non immeuble) : construction sans niveau formée de plusieurs logements séparés et pouvant abriter plusieurs ménages (par exemple un « célibatorium »).
- Cases : construction de type traditionnelle, généralement de forme circulaire selon les régions, en banco, ou en paille, avec un toit de forme conique, fait de branchages recouvertes de paille.
- Autres : tout autre type d'habitat non énuméré.

Le nombre d'habitants, la densité du tissu urbain, le degré d'hétérogénéité socioprofessionnelle de la population et le niveau d'équipement, constituent des critères associés à la définition de la ville. Partant de ces mêmes critères, les villes ne peuvent avoir la même importance dans un même réseau urbain. Paris n'est pas Londres par exemple, ni New York. De même, Nairobi est différent de Dakar et d'Abidjan. Au Burkina Faso, Gaoua ne

peut se comparer à Banfora, ni Bobo-Dioulasso avec Ouagadougou. La ville peut cependant reculer après avoir atteint un certain niveau d'urbanité, pour peu que le principal facteur de son développement n'existât plus. Une mine épuisée, une source d'eau thermale abandonnée, etc., donnent lieu à des spectacles désolants de villes abandonnées. Les exemples de villes mortes, de « black countries », etc., sont légion dans le monde.

Tous ces critères sont autant de variables à considérer pour définir la ville, déterminer le degré d'urbanité d'une localité. Le concept de ville reste ainsi difficile à cerner au plan international, les définitions variant d'un pays à un autre.

En effet, sans en préciser les critères, les pays établissent ainsi la liste de leurs villes. De gros villages passent ainsi pour être des villes en raison de la seule importance de leurs effectifs de population. Ce critère est certes important mais pas suffisant. La diversité des seuils de population rend difficile toute comparaison au plan international (P. Antoine, 1997 : L'urbanisation en Afrique et ses perspectives).

Les critères de définition ci-dessus ne peuvent s'appliquer à toutes les villes d'Afrique, certains critères n'existant pas dans les agglomérations du continent. La forte hétérogénéité socioprofessionnelle de villes des pays développés du Nord n'existe pas encore dans les villes d'Afrique caractérisées par la persistance importante des activités agricoles.

La définition de la ville africaine est spécifique à chaque pays, les seuils de population étant multiples. Cela ne permet pas de comparer les réseaux urbains nationaux entre eux. Dans la plupart des Etats africains (Togo, Bénin, etc.), les pouvoirs publics peuvent décréter « que tout chef-lieu de circonscription administrative ou de préfecture (dont la taille démographique est variable) est un centre urbain » (Nyassogbo, K.G., 1984, p.141-142), s'ils ne les créent pas ex-nihilo (Yamoussoukro en Côte-d'Ivoire, Kara au Togo, Abuja au Nigeria, etc.). Certains réseaux urbains sont ainsi tels que « des communes rurales présentent un caractère urbain plus prononcé que certains chefs-lieux administratifs de niveau hiérarchique supérieur ».

Le Nigeria constitue le pays le plus urbanisé d'Afrique de l'Ouest. Là, le critère numérique retenu: «une localité de 20 000 habitants et plus » pour définir la ville est suffisamment pertinent pour déterminer seul la ville (ABUMERE, I.S., 2003).

Notons enfin, au plan international, qu'aucune institution en charge des questions de populations (CERPOD, Population Reference Bureau (PRB), et même l'UNFPA, Agence spécialisée de l'ONU pour la population et le développement), ne se risque à donner une définition de la ville. Celles-ci se contentent en effet des indicateurs d'urbanisation fournis par les services statistiques nationaux.

La ville reste donc difficile à cerner quant à sa définition, tant au plan régional qu'international. En accord avec cet auteur, on peut affirmer « Il n'y a de ville que lorsque les hommes vivant dans une agglomération ont l'impression d'être en ville » (Vennetier, P., 1976. *Les villes d'Afrique tropicale*, p. ). Faute de référer au plan international et africain, que peut-on retenir comme définition de la ville au Burkina Faso ?

#### «La ville » au Burkina Faso ?

En absence de toute autre position officielle, l'INSD a, jusqu'en 2004, donné une définition de la ville pour les besoins des recensements de population au Burkina Faso. Fondée sur des critères spécifiques, cette définition a, dans le temps, évolué en même temps que le nombre de villes.

En 1960, le premier sondage démographique de la Haute Volta identifiait deux villes, Ouagadougou (60.000 habitants) et Bobo-Dioulasso (55.000 habitants). Ces 2 villes regroupaient 2,7% de la population totale du pays. En raison de la prépondérance de leur rôle dans le dispositif d'exploitation coloniale, ces villes ont constitué depuis lors la locomotive du processus d'urbanisation au Burkina Faso. Ce rôle a été renforcé par l'Etat, sur tous les plans (équipements, infrastructures, commerce, industries, transport), de la

colonisation à nos jours. Les deux villes ont polarisé la croissance urbaine du pays, Ouagadougou contrôlant le Centre et l'Est du territoire et Bobo-Dioulasso l'Ouest.

Les centres suivants : Koudougou, Ouahigouya, Banfora, Fada-N'Gourma, Tenkodogo, Kaya, Tougan, Pô, Yako, Gourcy, Dédougou, Nouna abritaient chacun plus de 5.000 habitants.

En 1975, le premier recensement du pays a dénombré 5 villes sur la base de critères démographiques, économiques et sociaux. *Les critères d'urbanisation retenus à l'époque par l'INSD indiquaient que la ville était « toute agglomération ayant un minimum d'infrastructures (écoles, dispensaires, services administratifs, réseau de distribution d'eau courante et électricité) »*. Mais à l'examen, toutes ces villes avaient au moins 10 000 habitants. Ce réseau de villes s'appuyait sur 13 agglomérations semi urbaines. Les villes regroupaient alors 362.610 habitants, et les centres semi -urbains 149.001 habitants. La population urbaine et semi urbaine représentaient ainsi 9% de la population totale dont 2,6% dans les centres semi -urbains.

En 1985, l'univers urbain était de 18 villes au deuxième recensement du Burkina Faso (RGPH 1985), avec une population de 1.011.074 citadins soit 12,7% de la population du pays. Les centres semi -urbains regroupaient 2% de la population. Ouagadougou passait de 60.000 habitants en 1960 à 172.661 en 1975 et à 441.514 en 1985. Bobo-Dioulasso en faisait de même en passant de 55 000 habitants en 1960 à 115 063 en 1975 puis à 228 668 en 1985.

Le taux de croissance moyen des villes était de 4% environ. *La ville repose sur la même définition qu'en 1975 : « la présence d'un minimum d'infrastructures socioéconomiques et administratives tels que les réseau de distribution d'eau potable et électricité, les écoles, les dispensaires, les services administratifs »*. *Le critère démographique reste toujours de 10.000 habitants au moins dans cette définition de la zone urbaine.*

En 1996, le troisième recensement général du Burkina Faso dénombrait 26 villes où vivaient 1 601 168 citadins.

Le taux d'urbanisation de 15,5% indiquait ainsi qu'une personne sur sept vivait en ville. La population urbaine se concentrait surtout dans les deux plus grands centres urbains de Ouagadougou (709 736 habitants) et Bobo-Dioulasso (309 771 habitants). *Le milieu urbain comprend alors « toutes les localités ayant un minimum d'infrastructures socioéconomiques et administratives (écoles, services administratifs, réseau de distribution d'eau potable et d'électricité) »*. *L'effectif de population n'a pas été pris en compte comme critère d'urbanité, de sorte que des localités de moins de 10 000 ou de moins de 5000 habitants peuvent être qualifiées d'urbaines..*

Comme on le constate, les critères de définitions de la ville par l'INSD ont obéi à des normes différentes durant toute cette période. Ces définitions changeront à partir de 2004 avec celles préconisées par le MATD, rendant aléatoire les comparaisons entre les résultats des recensements qui se sont succédés jusque-là.

En 2004 et pour la première fois, le législateur se penche sur la question de la ville. Se fondant sur trois (03) critères (administratifs, démographiques et économiques), il en donne la définition suivante : *« la commune urbaine est une entité territoriale comprenant au moins une agglomération permanente de vingt cinq mille (25 000) habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins vingt cinq millions (25 000 000) de francs CFA »* (art.19 du code général des collectivités territoriales).

Mais nonobstant les dispositions de cet article 19, *« les communes urbaines existantes à la date d'entrée en vigueur de la loi conservent leur statut »*. (art 21 du code général des collectivités territoriales).

Cette disposition élargit le champ des communes urbaines aux 45 chefs-lieux de province



auxquels s'ajoutent *Niangoloko, Bittou, Garango, Pouytenga, des localités chefs-lieux de département considérés comme tels*. L'univers urbain burkinabé s'élargit ainsi à 49 communes urbaines.

Le RGPH-2006, suivant ces nouvelles dispositions du code général des collectivités territoriales, retient cette définition, car « force reste à la loi ». Le nombre de villes passe de 26 en 1996 à 49 villes en 2006. La population urbaine totale passe alors à 3 181 967 habitants, soit un taux d'urbanisation de 22,7%.

Même si elle a le mérite d'être officielle, cette définition ne résout pas pour autant les problèmes liés à ces changements successifs de définition de la ville. Du fait justement de cette situation, on ne peut faire de comparaison fiable entre les résultats des différents recensements.

La nécessité d'une définition claire, précise et consensuelle de la ville demeure donc d'actualité. Cette situation commande des réflexions approfondies afin d'aboutir à un consensus national sur la définition de la ville au Burkina Faso. Il s'agit de déterminer des critères objectifs pour éclairer suffisamment le décideur en vue de l'adoption d'une définition cohérente et stable de la ville au Burkina Faso.

#### ▪ **Migration**

La migration est un phénomène difficile à saisir tant du point de vue théorique que pratique. De façon opérationnelle, la migration se définit comme tout déplacement d'un individu d'une entité administrative donnée (la commune étant la plus petite entité considérée au Burkina Faso) vers une autre pour un séjour d'au moins six mois ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois.

#### ▪ **Migration durée de vie**

La migration durée de vie est définie en mettant en rapport le lieu de naissance et le lieu de résidence à une date de référence. Le migrant durée de vie est tout individu qui réside dans une entité administrative autre que celle de son lieu de naissance. De façon opérationnelle elle concerne les individus dont la commune (respectivement, province, région et pays) de résidence au moment du recensement est différente de leur commune (respectivement, province, région et pays) de naissance. La typologie des migrations distingue entre autres des migrants récents.

#### ▪ **Migration récente**

Les migrations récentes sont des migrations qui se sont déroulées au cours des douze derniers mois qui ont précédé le recensement. Lors du 4<sup>ème</sup> recensement, il s'agit des migrations effectuées entre décembre 2005 et décembre 2006. Elles sont obtenues en comparant le lieu de résidence des individus au moment du recensement à celui de leur résidence une année auparavant. L'individu dont le lieu de résidence en décembre 2005 est différent du lieu de résidence en décembre 2006 est un migrant récent.

## 1.2.2 – Revue de la littérature

La présente revue fait le point des études et recherches traitant spécifiquement ou partiellement du phénomène d'urbanisation et de la notion de ville.

Le phénomène de l'urbanisation a fait l'objet de nombreuses études au Burkina Faso. Ces études expliquent aussi bien les processus, le niveau, les tendances et les rôles de l'urbanisation au Burkina Faso. L'Université de Ouagadougou, le CNRST (ex CVRS), la direction de l'urbanisme, l'IRD (ex-ORSTOM), l'INSD, de nombreux étudiants et chercheurs ont contribué à lever le voile sur différents aspects de l'Urbanisation en général, au Burkina

Faso en particulier. Mais on ne retiendra ici que quelques-unes de ces études consacrées au sujet.

Dans « *La population de l'Afrique*, (1993), Gendreau aborde l'urbanisation en Afrique en s'intéressant au taux d'accroissement annuel moyen de la population urbaine. Il constate ainsi que le niveau de l'urbanisation du continent reste encore modéré comparativement à celui des pays du nord et même à celui de l'Amérique Latine (plus de 70%). Il note cependant que cette urbanisation progresse très rapidement puisque le taux d'accroissement annuel moyen de la population urbaine est toujours compris entre 4,5 et 5% depuis 1950 (*Francis Gendreau, 1993*).

Au Burkina Faso, les études et recherches consacrées au sujet ne sont pas plus avancées quant à la définition de la ville.

Dans « Ouagadougou : étude urbaine », Dao dans une thèse en 1972, étudie l'histoire de la capitale, à travers le peuplement de l'agglomération, l'évolution de la population, la structuration spatiale de la ville et son rôle dans l'économie nationale.

Dans sa thèse sur « urbanisation, organisation de l'espace et développement au Burkina Faso » Ouédraogo MM fait le point de l'urbanisation du pays de la période précoloniale à 1985. Elle met en relation l'urbanisation et l'organisation de l'espace et le rôle polarisant et structurant des villes au Burkina Faso, tant au cours de la période précoloniale, coloniale qu'actuelle.

De nombreux mémoires d'étudiants ont été consacrés à divers aspects de l'urbanisation. Ces mémoires traitent de nombreux aspects de l'urbanisation à Ouagadougou et dans certaines autres villes. Ces mémoires sont particulièrement abondants sur la politique urbaine volontariste engagée au Burkina Faso à partir de 1984.

*Gbangou A. et Somé P. H.* ont traité de l'urbanisation au Burkina Faso sans grande contribution aux réflexions sur la ville (*migrations et urbanisation au Sahel : le cas du Burkina Faso*). De même le réseau de recherche sur migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO) s'est contenté de l'existant dans ce domaine.

Dans « migrations, urbanisation et développement au Burkina Faso » (Travaux de l'UERD, n°8, avril 1998), *Ouattara, A.* traite du phénomène d'urbanisation en rapport avec les migrations. Là également l'auteur privilégie les rapports entre migrations, développement et urbanisation et fait l'impasse sur la notion de ville.

Dans une communication sur « *Le développement urbain au Burkina Faso* » (2001), *Ouattara* a mis en exergue le rôle polarisant des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso dans le réseau urbain national, avec 66% des citadins en 1985. Il fait remarquer que cette proportion est cependant en recul (63,4% de la population urbaine en 1996) sous le double effet du nombre croissant des autres villes et de leur poids démographique et économique. Mais Ouagadougou, la capitale, demeure la ville phare (44,1% des citadins). En doublant (et plus) pour la première fois Bobo-Dioulasso (19,5%), Ouagadougou mettait fin à la bicéphalie qui a caractérisé jusque-là le réseau urbain burkinabé, au profit de la macrocéphalie comme dans la majorité des pays d'Afrique de l'Ouest. Mais quelque intéressante qu'elle puisse être, la situation décrite ci-dessus ne permet pas encore de circonscrire le milieu urbain en un nombre de villes bien définies.

Dans un article récent le même auteur s'est penché sur la notion même de ville. Après avoir passé en revue les différentes approches de la ville tant dans les pays du nord que de l'Afrique, et constaté l'hétérogénéité des définitions, il conclut par la boutade « à chacun sa ville ». Se penchant sur le cas du Burkina Faso, il constate l'absence de consensus sur la notion, malgré la définition proposée par l'INSD depuis 1975 : disposer d'un minimum d'infrastructures socio-économiques et administratives (écoles, services administratifs, réseau de distribution d'eau potable et d'électricité). Le code général des collectivités territoriales publié en 2004 venait enfin donner la position officielle sur la ville « toute entité territoriale comprenant une agglomération permanente ayant au moins 25 000 habitants et

une capacité économique à générer un budget annuel de 25 millions de francs CFA ». Se fondant sur ces deux approches, l'auteur conclut que « la ville est une commune urbaine peuplée de 25 000 habitants au moins avec des équipements socio éducatifs et sanitaires, l'eau et l'électricité, ayant une capacité économique lui permettant de générer un budget de 25 millions de francs CFA, nécessaire à son fonctionnement et à ses besoins d'investissement ».

Bref, même si elles ne font pas encore l'unanimité des spécialistes, ces définitions ont au moins le mérite d'avoir attiré l'attention sur la question, surtout depuis la création d'un ministère en charge des villes.

Ces questions préoccupent ainsi de nombreuses institutions comme l'INSD. En effet, soucieux de mieux cerner le milieu urbain dans le cadre des opérations de recensement, celui de 2006 notamment, l'institution en charge de la coordination statistique nationale annonce que « La notion d'urbanisation doit être clairement définie avant le dénombrement. Peut-être qu'il faut profiter du recensement pour donner une définition « scientifique » à la ville burkinabé en établissant des critères objectifs se rapportant aux fonctions administratives, économiques, socioculturelle et à la dimension démographique. Un tel travail fera appel à une table ronde nationale avec la participation des démographes, statisticiens, géographes, économistes, architectes, urbanistes, sociologues, administrateurs, etc. » Ce souci est également partagé par le ministère de l'habitat et de l'urbanisme. En 1999, la direction générale de l'habitat et de l'urbanisme commandait une étude sur l'armature urbaine du Burkina Faso. Cette étude renforce celle de CELESTINS, G. Etude de l'armature urbaine de la Haute Volta réalisée en 1983.

Dans ses conclusions, l'étude de 1999 proposait une armature urbaine à quatre niveaux d'agglomération en fonction d'une grille d'équipements (activités économiques, équipements sociaux, infrastructures et services publics, niveau d'aménagement) et d'infrastructures correspondant au statut des agglomérations ; ce qui est à mesure d'impulser aux agglomérations une dynamique correspondant à leur rôle dans le développement économique, politique et social local, régional et national.

Le premier niveau, des « **villes nationales** », comprend Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

Au deuxième niveau, ce sont des « **pôles régionaux** » (14 au total) qui bénéficient d'infrastructures de base telles que l'eau, l'électricité, le téléphone et d'équipements scolaires (Koudougou, Banfora, Niangoloko, Ouahigouya, Dédougou, Fada, Tenkodogo, Bittou, Kaya, Gaoua, Dori, Pô, Kantchari, Pouytenga).

Au troisième niveau on a des « **pôles provinciaux** » constitués de 33 chefs lieux de provinces restants, moins équipées que les villes régionales.

Enfin le quatrième niveau est formé par des « **pôles départementaux principaux** » composé de 57 localités.

Dans les termes de référence pour l'élaboration d'une politique nationale de l'habitat et de développement urbain, la définition de la ville figure au nombre des missions assignées par ce ministère au bureau d'étude commis à cette tâche. S'est également penché sur la question le symposium international organisé dans la foulée de l'adoption de ce document de politique nationale de l'habitat et de développement urbain au Burkina Faso, à l'occasion de la journée mondiale de l'habitat 2007. Dans ce cadre, Ouédraogo, O.D. et Ouédraogo M.M font le point sur la question.

- En 1975, le milieu urbain était constitué de 5 villes (Ouagadougou; Bobo-Dioulasso, Banfora, Ouahigouya, et Koudougou) sans que les critères de ce choix n'aient été précisés.
- En 1985, le milieu urbain faisait l'objet d'une définition basée sur un critère démographique (au moins 10 000 habitants) et un autre sur l'équipement (réseau de distribution d'eau potable et d'électricité) et comprenait ainsi 18 villes: Ouagadougou;

Bobo-Dioulasso, Banfora, Ouahigouya, Koudougou, Nouna, Gourcy, Orodara, Réo, Dédougou, Dori, Fada, Gaoua, Kaya, Pô, Tenkodogo, Tougan et Yako.

- En 1996, le milieu urbain comprend toutes les localités ayant un minimum d'infrastructures socio-économiques et administratives (écoles, services administratifs, réseau de distribution d'eau potable et d'électricité). L'effectif de population n'a pas été pris en compte.
- En 2006, l'INSD a retenu la liste de villes fournie par le MATD, soit 49 communes urbaines comprenant outre les 45 chefs lieux de province, Bittou, Niangoloko, Garango et Pouytenga, des chefs-lieux de départements reconnus comme tels. Implicitement deux critères ont été cumulativement utilisés : l'un démographique (25.000 habitants) et l'autre lié au processus de la communalisation (capacité de mobilisation de 25 millions de francs CFA de ressources financières locales des différentes localités).

Si cette définition de la commune urbaine peut convenir en matière d'administration du territoire et de décentralisation, elle peut introduire des biais dans l'étude de la croissance urbaine et surtout dans celle du processus de l'urbanisation.

Ceci est d'autant plus vrai que ces phénomènes ne peuvent pas être étudiés à partir des résultats des trois recensements qui ont utilisé différentes autres définitions de la ville. On ne peut le faire que dans chacune des 5 villes retenues comme telles depuis le recensement de 1975 (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Banfora et Ouahigouya) ».

On en conclut « qu'il n'y a pas de définition consensuelle et suffisamment pertinente de la ville au BF. Les définitions différentes utilisées dans les quatre principales opérations de collecte de données démographiques, les recensements de population de 1975, 1985, 1996 et 2006 ne permettent toutefois pas d'appréhender les phénomènes qui peuvent expliquer les résultats obtenus ».

Ouédraogo O.D propose en fin de compte de retenir Tabvilles, une approche élaborée par Beauchemin dans le cadre de l'analyse des données de l'Enquête Migration, Insertion Urbaine et environnement (EMIUB) de 2000 de l'UERD (actuel ISSP). A partir du fichier biographique des localités, Tabvilles permet de faire l'étude de la croissance urbaine depuis 1975. En utilisant les données de l'enquête 1960-1961 et à partir de certaines hypothèses de croissance, ces travaux peuvent être faits depuis 1960, comme Beauchemin l'a essayé.

Le choix dans Tabvilles Burkina Faso du seul critère démographique pour la définition de la ville a été fait pour les trois raisons suivantes:

- il est disponible (recensement de la population)
- il est neutre donc exempt des à priori théoriques et donc des cadres normatifs;
- le nombre d'habitants est l'indicateur le plus synthétique parce qu'il est corrélé à la plupart des variables caractéristiques du fait urbain (on peut postuler qu'à partir d'une certaine concentration de la population dans un espace rural, des transformations s'y opèrent).

Cette revue de la littérature non exhaustive, montre que l'unanimité est loin d'être faite au Burkina Faso sur la notion de ville. Aussi, devrait-on se résoudre à adopter une définition pour les besoins des analyses du recensement 2006, en attendant qu'un consensus se fasse là-dessus.

Il convient également d'évaluer la qualité des données afin de juger de la pertinence des indicateurs qui en seront tirés.

### 1.3 – EVALUATION DES DONNEES

La fiabilité de l'analyse des résultats du recensement reste fonction de la qualité des données collectées. S'en assurer devient alors une nécessité.

Au Burkina Faso le concept de ville se caractérise par une certaine instabilité quant à sa définition. Les définitions proposées par l'INSD et le ministère de l'administration territoriale répondent à des préoccupations spécifiques des recensements et de la décentralisation. Toutes choses qui rendent hasardeuses les comparaisons entre les données urbaines des différents recensements. Ces comparaisons sont tout aussi difficiles au plan international, chaque pays ayant sa définition de la ville.

Le RGPH 2006 a été précédé d'une phase pilote. L'évaluation des données collectées à cette occasion a mis en évidence des problèmes liés à la qualité des données. Les solutions préconisées dans ce sens ont permis de minimiser les risques d'erreur possibles pendant le recensement.

La forme d'organisation pyramidale mise en place pour piloter le recensement en 2006 a permis d'amoindrir les éventuelles erreurs. Au sommet, le bureau central du recensement (BCR) supervisé par un conseiller technique principal. Celui-ci a ainsi assuré la formation des délégués régionaux et provinciaux au niveau national. Ces derniers ont formé les délégués communaux qui, à leur tour ont formé les agents recenseurs sous le contrôle des délégués provinciaux et régionaux. Les meilleurs agents recenseurs issus de la formation ont été retenus comme contrôleurs des agents recenseurs dans les villages et secteurs.

Malgré toutes ces précautions, on ne peut cependant être à l'abri des erreurs liées à la conception même des questions et surtout des erreurs de collecte. Il convient en effet de prendre en compte des limites des enquêtés à répondre avec objectivité aux questions posées, au manque de conscience professionnelle de certains agents prompts à recourir aux solutions de facilité et remplissent les questionnaires avec une certaine complaisance. A ces aspects s'ajoutent les difficultés liées à l'inaccessibilité par les agents recenseurs, de certaines zones habitées (hameau de culture, litiges entre villages, etc.).

Concernant l'urbanisation, les localités préalablement définies comme villes constitueront la base des analyses sur ce thème. Cela amoindrit, sinon rend presque nul les risques d'erreur dans ce domaine, les imperfections ne pouvant venir que des données collectées (effectifs de populations, caractéristiques, etc.).

Les analyses portent ainsi sur la population urbaine au Burkina Faso, son évolution, ses caractéristiques et les migrations vers les villes.

En conclusion, l'analyse du contexte montre que l'urbanisation est un phénomène assez ancien au Burkina Faso. Connue depuis la période précoloniale, le fait urbain n'avait pas les mêmes caractéristiques que de nos jours. L'urbanisation est ainsi la résultante du remaniement d'un réseau urbain précolonial par la colonisation qui l'a adapté à ses besoins d'administration et d'exploitation du territoire. De nos jours, cette urbanisation a atteint des proportions importantes.

Au plan politique, le territoire a connu de nombreux découpages. Des cercles pendant la colonisation, aux départements des années 1970, on en est aujourd'hui à un découpage du territoire en villages, communes, provinces et régions.

Sur le plan économique, les politiques et programmes de développement économique et social ont eu pour objectif une utilisation rationnelle des ressources naturelles. La réalisation de nombreux aménagements hydro agricoles s'inscrit dans ce cadre. On note également, en dehors de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso que l'urbanisation s'est étendue à des villes comme Koudougou, Banfora, Ouahigouya. Le déploiement de l'administration dans les centres secondaires a contribué au développement de villes.

Mais qu'est-ce que la ville au Burkina Faso ? Les définitions proposées par l'INSD dans le cadre des opérations de recensement ont donné une certaine image de la ville : existence d'infrastructures socio-économiques, adduction d'eau et électricité, le critère démographique entrant tantôt en ligne de compte tantôt non. Cette inconstance témoigne de la difficulté de faire l'unanimité sur cette notion. La définition retenue par le Code général des collectivités territoriales : « **une entité territoriale comprenant au moins une agglomération permanente de vingt cinq mille (25 000) habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins vingt cinq millions (25 000 000) de francs CFA** » n'est pas plus rassurante.

La nécessité d'une définition cohérente et stable de la ville, bâtie par des réflexions approfondies sur la base de critères objectifs, reste donc d'actualité.

## CHAPITRE 2 : ESSAI DE CARACTERISATION DES VILLES AU BURKINA FASO

---

Pays sahélien enclavé, le Burkina Faso avait en 2006, une population de 14 017 262 habitants. En 1975, le pays avait 5 638 203 habitants, en 1985 la population était de 7 964 705 habitants et en 1996 de 10 312 609 habitants.

Essentiellement jeune, cette population vivait à 77,3% en milieu rural et 22,7% en milieu urbain en 2006. Avant d'atteindre ce niveau, le taux d'urbanisation était d'abord de 6,4% en 1975, de 12,7% en 1985 et de 15,5% en 1996. Cette évolution du taux d'urbanisation résulte d'une croissance urbaine qui se caractérise par la taille des villes, l'origine du peuplement de ces villes, l'importance des différentes fonctions (économiques, scolaires, etc.) et le confort des ménages.

Ces données recueillies à partir d'informations fournies sur des villes définies selon des critères différents posent des problèmes quant aux comparaisons qu'on peut être amené à faire. Aussi, convient-il de caractériser les communes urbaines considérées comme villes afin d'établir leurs similitudes et leurs différences. A partir de variables collectées lors du recensement de 2006, les indicateurs obtenus permettent de classer chaque commune en fonction de son niveau. A terme cet exercice vise à classer ces localités en fonction de leur degré d'urbanité en distinguant grandes villes, villes moyennes, petites villes et autres petites villes.

On examinera ici successivement la taille des communes urbaines, l'origine de leur peuplement, leur fonction scolaire et économiques, l'habitation et le confort des ménages, pour terminer par leur classification.

### 2.1 – TAILLE DES COMMUNES URBAINES

Les différents recensements ont retenu comme villes un certain nombre de localités mais les critères de définition n'ont pas toujours été les mêmes. Equipements en 1975 et 1996, effectifs de population en 1985, association des critères administratif et démographique en 2006, bref, une situation qui rend difficile toute comparaison. La prise en compte du critère démographique permet néanmoins de classer ces localités en fonction de leurs effectifs de population, d'établir une hiérarchie entre elles et d'observer des tendances.

Pour les besoins des présentes analyses en liaison avec les effectifs de population des communes urbaines en 2006, on retient les tailles de population comprises entre 4000 et moins de 10 000 habitants, 10 000 et moins de 30 000 habitants, 30 000 et moins de 50 000 habitants, 50 000 et moins de 90 000 habitants et plus pour caractériser la ville. Cela donne les tendances suivantes :

- Villes ayant un effectif de population compris entre 4 000 et moins de 10 000 habitants : Sindou, Sebba, Gayéri, Diapaga, Pama, Gorom-Gorom ;
- Villes ayant un effectif de population compris entre 10 000 et moins de 30 000 habitants : Ouargaye, Batié, Toma, Sapouy, Boromo, Bogandé, Boussé, Solenzo, Tougan, Dano, Boulsa, Diébougou, Ziniaré, Titao, Manga, Bittou, Zorgho, Dori, Nouna, Niangoloko, Yako, Orodara, Kombissiri, Pô, Gourcy, Gaoua, Kongoussi, Léo, Koupela, Réo, Djibo ;
- Des villes ayant un effectif de population compris entre 30 000 et moins de 50 000 habitants : Garango, Dédougou, Houndé, Fada N'Gourma, Tenkodogo ;
- Villes ayant un effectif de population compris entre 50 000 et moins de 90 000

habitants : Kaya, Pouytenga, Ouahigouya, Banfora, Koudougou ;

- Villes ayant un effectif de population de plus de 90 000 habitants : Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

## 2.2 – ORIGINE DU PEUPEMENT DES COMMUNES URBAINES

L'origine du peuplement est connue à partir de la provenance des résidents en faisant la part entre les proportions de natifs et de non natifs. A partir de ces indicateurs, on peut mesurer l'attraction des villes et leur rayonnement au plan régional et national. D'une manière générale, la proportion des natifs constituée de plus de la moitié des résidents ne doit pas dépasser un certain seuil.

L'attraction des communes urbaines mesurée ici par les proportions de natifs et de non natifs montre qu'en 2006, celles-ci étaient peuplées en moyenne de 73,3% de natifs et 26,7% de non natifs. Ces moyennes nationales cachent cependant d'importantes disparités d'une commune à l'autre.

Concernant les natifs, leur majorité réside dans les communes de naissance dans des proportions supérieures à la moyenne nationale. Parmi les plus rétentrices (au nombre de 35), Boulsa dans le Namentenga, détient le record avec 92% de natifs résidents. Viennent ensuite 34 communes qui retiennent plus de 73% de leurs natifs. Seules 14 communes urbaines ont retenu moins de la moyenne nationale de natifs.

A l'inverse, les communes urbaines qui accueillent des natifs d'autres communes ne peuvent atteindre et même dépasser 50% des natifs, la moyenne nationale de migrants ou non natifs étant du reste de 26,7%. Dans ce contexte, 13 communes urbaines émergent néanmoins, avec des proportions supérieures à la moyenne. Détenant la plus faible proportion de natifs résidents, Sapouy accueille la plus forte part de non natifs avec 40,6%. La capitale du Ziro, une zone bien arrosée attirant de nombreuses populations du plateau central en quête de terres de cultures, est suivie de Dédougou 36,6%, commune située en pleine zone cotonnière. Citons enfin Ouagadougou, capitale politique, administrative et économique du pays, qui est la sixième commune à forte attraction sur des non natifs.

Les 36 autres communes urbaines détiennent des proportions de non natifs inférieures à la moyenne nationale ; l'attraction la plus faible est exercée par Boulsa, Gourcy et Garango avec respectivement 8%, 8,3%, et 8,5%.

En plus des effectifs de populations, l'attraction migratoire apparaît ainsi comme un autre critère qui permet de juger du dynamisme des communes urbaines, de dégager et d'établir un autre ordre hiérarchique. D'autres indicateurs comme la fonction scolaire permettent d'en faire autant.

## 2.3 – INDICATEURS RELATIFS A LA FONCTION SCOLAIRE

La fonction scolaire des localités du Burkina Faso a été saisie par la variable niveau d'instruction des individus. Au primaire et au secondaire, il s'agit du niveau d'instruction en cours tandis qu'au supérieur c'est le niveau d'étude atteint. Cela permet de situer les communes par rapport à leur importance dans le processus du développement national. Les niveaux primaire, secondaire (1<sup>er</sup> cycle 2<sup>ème</sup> cycles) et supérieur permettent ainsi de saisir l'importance de ces villes dans le système éducatif national. Ces indicateurs sont ainsi constitués d'individus ayant l'un des niveaux du système éducatif, travailleurs ou non, et de



la population scolaire. Qu'on ne soit donc pas surpris de retrouver dans des villes des proportions d'individus de niveau supérieur alors qu'il n'y a aucune infrastructure universitaire. Ces indicateurs calculés pour les 49 communes urbaines permettent de dégager l'importance de leur fonction scolaire.

D'une manière générale, le niveau d'instruction primaire est le plus important dans toutes les villes du Burkina Faso. Celui-ci est partout supérieur à 50%, la moyenne nationale étant de 57,5%. Vient ensuite le secondaire (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle) avec une moyenne nationale de 37,8% (26,1% au 1<sup>er</sup> cycle et 10,7% au 2<sup>ème</sup> cycle). Le supérieur se situe à un niveau encore plus bas avec 5,7% de moyenne nationale.

Concernant le primaire, 37 communes urbaines, soit 75,5% des villes, détiennent un taux de niveau primaire supérieur à la moyenne nationale.

La proportion des élèves du primaire est plus élevée dans certaines villes que d'autres.

Les villes telles Garango, (79%) Pouytenga, (75,5%) Gourcy, (75%) Titao (78,6%) ont les plus fortes proportions d'élèves du primaire. Par contre la proportion d'élèves des villes suivantes : Fada (51,5%) Koudougou (52,8%), Yako (53,2%) etc. est inférieure à la moyenne nationale 57,5% au niveau des 49 communes urbaine.

Parmi les 12 communes urbaines dont la proportion du primaire est inférieure à la moyenne nationale, il faut noter des grandes villes comme Ouagadougou qui n'a que 54,5%, Koudougou 52,8%, Ouahigouya 55,1%. Il s'agit de villes dont les autres niveaux d'instruction sont relativement plus élevés.

Le niveau d'instruction secondaire constitue le second niveau le plus développé du système éducatif au Burkina Faso. Dans toutes les communes (urbaines et rurales), il y a au moins un collège d'enseignement général (CEG), certaines ayant même des lycées du fait de l'intervention du privé dans ce domaine. Dans les communes urbaines, cela se traduit par une moyenne nationale de 26,1% au premier cycle et de 10,7% au second cycle.

Au premier cycle du secondaire (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>), 63,3% des villes ont un niveau d'instruction supérieur à la moyenne nationale. Dans ce lot, Gayéri dans la Komandjoari, a le taux le plus élevé avec 40,1%. Cette ville est suivie de Nouna (36,9%), Yako (33,9%), Dédougou (33,8%), etc. Dans les communes de niveau premier cycle du secondaire inférieur à la moyenne nationale, Titao dans le Lorum détient le taux le plus faible, 16,5%, suivie dans l'ordre croissant de Garango (17,3%), Pouytenga (19,8%), Kombissiri (20%), etc. Notons ici que Ouagadougou la capitale avec 24,5% se situe dans cette fourchette.

Le second cycle du secondaire est encore très peu représenté dans le niveau d'instruction des communes urbaines, la moyenne nationale étant de 10,7%, Fada-N'Gourma ayant le niveau le plus élevé avec 14,9%, suivie de Koudougou 13,9%, Ouahigouya 13,4%, Yako 12%, Bobo-Dioulasso 11,4% et Ouagadougou 11,2%. Seules 12 villes (24,5% des communes urbaines) sont au dessus de ce niveau. La majorité des communes urbaines (75,5%) n'ont ainsi pas atteint la moyenne nationale, Sapouy dans le Ziro ayant la plus faible proportion, 1,3%.

Enfin le supérieur constitue le parent pauvre du système éducatif, la moyenne nationale étant de 5,7%. Ouagadougou est ainsi la seule ville au-dessus de cette moyenne avec 9,8%. La capitale domine ainsi le système d'enseignement supérieur. La faible proportion du supérieur dans les autres villes s'explique probablement par la présence de personnels de l'administration et des projets qui ont atteint ce niveau d'étude.

## 2.4 – FONCTIONS ECONOMIQUES DES COMMUNES URBAINES

Pour ce qui est de la fonction économique, deux indicateurs ont été calculés pour caractériser la ville. Il s'agit de la proportion des actifs occupés dans le secteur agricole et celle des salariés.

### 2.4.1- Actifs non agricoles

Dans la ville, on s'attend à ce que la proportion des non agricoles soit assez faible, la ville ne se caractérisant guère par l'agriculture. Dans la littérature, lorsque la proportion des actifs agricoles atteint un certain seuil (25-50%), la ville perd son sens d'être.

C'est ainsi qu'à partir de la variable Branche d'activité, nous avons construit un indicateur composite en actif agricole et actif non agricole selon le sexe. Mais on retiendra ici pour les besoins de l'analyse les actifs non agricoles.

Au regard des caractéristiques des villes Burkinaabé, seulement dans 5 villes la proportion des actifs non agricoles est au dessus de la moyenne qui est de 72,6%. Dans ces localités l'agriculture est très peu pratiquée.

A Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, 92,4% des actifs sont non agricoles contre 7,6% d'actifs agricoles. Viennent ensuite, Koudougou (81,2%), Gaoua (80,2%) et Banfora (75,5%).

Par contre dans quelques villes la proportion des actifs non agricoles est très élevée. La pratique de l'agriculture est très prépondérante. Il s'agit par ordre d'importance de Boussé 10,5%, de Gayéri 12,6%, de Gourcy et de Titao 14,3%, de Réo 15,3%, de Boulsa 16,5% de Garango 18,1%, de Pama 21,3%, de Kombissiri 21,4%, de Houndé 21,8% de Bogandé 23,5%, et enfin du Toma 24,1%. Dans ces dernières villes l'agriculture y est presque la principale activité.

En considérant les données par sexe, on note les résultats ci-après. Pour les actifs non agricoles masculins, la moyenne est de 74,2%. Les villes suivantes ont des proportions au dessus de la moyenne : Ouagadougou 92,1%, Bobo-Dioulasso 90,8%, Koudougou 79%, et Banfora 78,4%. Les hommes dans ces villes pratiquent très peu l'agriculture. Les villes où les hommes pratiquent abondamment agriculture sont Gayéri 11%, Réo 14,4%, Boussé 15,5%, Titao 17,7%, Garango 19,4% etc.

Dans beaucoup de villes les proportions des actives non agricoles est importante, et dépasse quelque fois la moyenne 69,6%.

La proportion des actives non agricoles sont par ordre d'importance : Banfora 70,4%, Ouahigouya 71,7%, Dano 73,5%, Fada 73,8%, Sebba 74,3%, Diapaga 77,6%, Dédougou 78,5%, Gorom-Gorom 81,7%, Koudougou 84,9%, Diébougou 86,7%, Dori 90,3%, Gaoua 92,2%, Ouagadougou 93,1% et enfin Bobo-Dioulasso 96%. Plus la proportion des actives non agricoles est élevée moins l'activité agricole est pratiquée. . En dehors de ces villes ci-dessus énoncées, dans le reste des villes la proportion des femmes actives agricoles est élevée. Les plus en vue sont Boussé 6,8%, Gourcy 8,3%, Titao 9,4% des non agricoles etc.

### 2.4.2- Actifs salariés

Pour déterminer la proportion des salariés dans les différentes villes, la variable situation dans l'occupation principale a été utilisée pour filtrer les salariés..

La moyenne des salariés de l'ensemble urbain est de 25,2%. Six villes sur les 49 ont une proportion supérieure à la moyenne. Il s'agit des villes de Diapaga (38,3%) de Ouagadougou (36%), de Dédougou (28,3%), de Bobo-Dioulasso (26,7%), de Fada (25,9%) et enfin de Banfora (25,2%). Les proportions les plus faibles sont le reste des villes et principalement à Boussé (3,9%), à Réo (4%), à Gourcy (4,6%), à Garango (5%), à Titao (5%) etc.

La moyenne des salariés hommes au niveau des villes est de 27,7%. Seulement 6 villes sur 49 ont une proportion de salariés hommes supérieurs à la moyenne. Ce sont les villes de Diapaga 40,3%, Ouagadougou 36,1%, Dédougou 33,4%, Banfora 31,1%, Fada 30,7% et enfin Bobo-Dioulasso 28,6%. La proportion des hommes dans les 43 autres villes est en dessous de la moyenne. Mais les plus marquant sont Réo 5,8%, Titao et Boussé 6,6%, Kombissiri 7,1% etc.

En ce qui concerne la proportion des femmes salariées, la moyenne est de 20,5%. Sur les 49 villes, seulement 5 villes ont une proportion supérieure à la moyenne. Les villes concernées sont Ouagadougou, 35,6%, Diapaga 32,2%, Dori 22,5%, Bobo-Dioulasso 22,4% et enfin Sebba 20,6%. Les proportions les plus faibles se retrouvent dans les villes de Boussé 1,8%, de Gayéri 1,9%, de Gourcy 2,2%, de Réo 2,3%, Houndé 2,5% de Sapouy 2,6% etc.

## 2.5 – HABITATION ET CONFORT DES MENAGES

Le confort du ménage est appréhendé par la possession d'un certain nombre de biens d'équipement et la qualité du logement. Les indicateurs ainsi calculés pour caractériser les ménages urbains sont :

- Proportion des ménages vivant dans un logement de type moderne ;
- Proportion de ménages locataires ;
- Proportion de ménages qui utilisent l'électricité, le gaz et le pétrole comme source d'énergie pour la cuisson des aliments ;
- Proportion de ménages disposant d'un téléphone fixe ;
- Proportion de ménages possédant un réfrigérateur ;
- Proportion de ménages possédant un micro-ordinateur;
- Proportion de ménages ayant déclaré recourir à la brousse comme type d'aisance.

Le logement de type moderne est différent du logement de type non moderne. Sont des logements de type moderne les appartements dans un immeuble, les villas, les bâtiments avec plusieurs logements, tandis que le type non moderne est constitué par les bâtiments simples, les cases. On s'intéresse ici au logement de type moderne.

La moyenne des proportions de ménages vivant dans des logements de type moderne est de 25,3%. Sur les 49 communes urbaines, seules 6 villes ont des proportions supérieures à cette moyenne. Il s'agit de Ouagadougou 28,5%, de Ouahigouya 28,6%, de Banfora 29,5%, de Diébougou 29,5%, de Koudougou 30,9% et de Bobo-Dioulasso 37,8%. Parmi les villes à proportions de ménage vivant dans des logements de type moderne inférieures à la moyenne, les niveaux à Bogandé 2,6%, Gayéri 2,9%, Diapaga 2,9%, Réo 3,1%, Toma 3,2% etc., sont très faibles.

### La proportion de ménages locataires

La variable statut d'occupation a permis de distinguer les ménages locataires (entendus en location simple) des autres modalités de ce statut. En rapport avec cet indicateur, 11 villes présentent des proportions supérieures à la moyenne de 26,6%. Il s'agit de Boromo, (27,3%) de Fada, (28,9%) de Koudougou, (28,9%) de Dori, (30,2%) de Niangoloko, (30,5%) de Diapaga, (31%) de Gaoua, (33,1%) de Dédougou, (33,8%) de Ouahigouya, (33,8%) de Bobo-Dioulasso, (39,5%) et de Banfora (44,8%). A Ouagadougou la capitale cependant, la proportion des ménages locataires 25,7%, reste en dessous de la moyenne. Ce qui signifie que soit, la plupart des ménages sont propriétaires, en location vente, soit hébergés gratuitement. Dans certaines villes cette proportion est assez faible. C'est le cas de Garango 6,4%, de Boulsa 8,9%, de Titao 9,6%, de Sapouy 9,7% etc.

### **Ménages et électricité, gaz et pétrole comme source d'énergie pour la cuisson des aliments**

La variable énergie pour la cuisson des aliments a permis de construire deux indicateurs à savoir l'énergie moderne et l'énergie non moderne. L'énergie moderne comprend l'électricité, le gaz et le pétrole, tandis que l'énergie non moderne est constituée par le bois (en foyer simple ou amélioré) et le charbon de bois.

S'agissant de l'énergie moderne, la moyenne des ménages urbains qui y recourent est de 16,3%. Mais seule la ville de Ouagadougou présente une proportion de ménages (24,2%) utilisant cette source d'énergie qui est supérieure à cette moyenne, certaines villes n'en étant cependant pas trop éloignées même s'il y a des efforts à faire. Il y a en revanche un grand fossé entre la capitale et certaines autres villes en terme d'utilisation de cette énergie moderne. Il s'agit notamment de Pouytenga (2,5%), de Batié (2,9%), de Nouna (3%), de Réo (3,3%), de Léo (3,6%), de Houndé (3,7%), de Solenzo (3,9%) etc.

### **La possession de téléphone fixe**

A partir de la variable téléphone fixe, il y a eu une dichotomisation entre la possession d'un téléphone fixe au moins et le fait de ne pas en posséder. Seule la possession d'un téléphone fixe est retenue ici.

A ce niveau, la moyenne des 49 communes urbaines est de 7,3%, avec encore seule la capitale Ouagadougou au delà et dont 10,6% des ménages disposent d'une ligne fixe. Les écarts les plus importants avec cette moyenne sont détenus par Ouargaye et Garango (0,4%), Boussé et Bittou (0,5%), Sapouy, Gayéri et Houndé (0,6%) Sindou et Réo (1%) etc.

### **Les ménages possédant un réfrigérateur**

A l'instar des autres variables liées à la possession de biens d'équipement, la même procédure de dichotomisation a été observée ici, posséder ou non un bien. Ainsi la moyenne de la proportion des ménages possédant au moins un réfrigérateur est de 12,8%. Ouagadougou, la capitale et Bobo-Dioulasso, la seconde ville, détiennent respectivement 16,5 % et 12,9%, des proportions au dessus de la moyenne. Les proportions les plus faibles sont détenues par les villes de Boussé 0,5%, Titao 0,7%, Batié 1%, Sindou 1,4%, Solenzo 1,8%, Gayéri 1,9% etc.

### **La possession d'un micro ordinateur**

Avec 4,1%, seule la ville de Ouagadougou atteint et dépasse la moyenne de 2,6%. Dans les autres villes, les proportions de ménages possédant au moins un ordinateur sont assez négligeables : Boussé et Sapouy 0,0%, et dans une moindre mesure Toma 0,1%, Solenzo, Ouargaye, Batié 0,2%, Garango, Houndé 0,3% etc.

### **Ménage et brousse comme type d'aisance**

La moyenne des villes pour cet indicateur est de 13,4%. Les ménages préférant la brousse comme lieu d'aisance dont les proportions sont inférieures à la moyenne sont des villes « propres » sur le plan de l'hygiène. Dans ces villes les ménages recourent soit aux wc avec chasses d'eau personnelle ou en commun, soit aux latrines simples ou ventilées. De ce point de vue, Bobo-Dioulasso 0,6%, Ouagadougou 3%, Ouahigouya 5,6%, Banfora 6,7%, Nouna 9,9%, Koudougou 11,7%, et Tougan 12,2% sont des villes propres.

Par contre, dans certaines villes où la propension des ménages est de recourir systématiquement à la brousse comme lieu d'aisance, les proportions sont proches de celles

du milieu rural. C'est notamment le cas de Gayéri 79,7%, Réo 77,6%, Bittou, 69,3%, Sapouy et Pama 68,2%, Ouargaye 64,7%, Manga 62,2% etc.

S'il est vrai qu'en sociologie la notion de propreté est culturelle, il n'en demeure pas moins qu'à partir d'un certain seuil, le recours à la brousse comme lieu d'aisance préféré compromet dangereusement la santé de la population. Aucune considération ne doit ainsi guider le choix d'un peuple, d'une ville ou d'une localité à continuer à intoxiquer ainsi sa population, même si, par bien des aspects, la ville est aussi un lieu de pollution par excellence (industries, gaz, etc.).

Ces indicateurs constituent ainsi, par leur importance ou non, des critères de classification des 49 communes urbaines.

## 2.6. CLASSIFICATION DES VILLES

Après avoir caractérisé la ville par les indicateurs ci-dessus, nous aboutissons à une classification. Une pondération de 1 à 5 a été faite pour chacune des 49 communes urbaines en fonction de la forte ou de la faible proportion de l'indicateur. La combinaison de cette « grille de valeurs » avec les effectifs de population de chacune des communes indique la place de chaque localité dans la hiérarchie urbaine suivante : **grandes villes**, **villes moyennes**, **petites villes**, autres petites villes. On retrouve ainsi dans :

- **les grandes villes, 2 villes** : Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ;
- **les Villes moyennes, 17 villes** : Dédougou, Fada N'Gourma, Koudougou, Banfora, Ouahigouya, Koupèla, Diébougou, Diapaga, Gaoua, Kaya, Gorom-Gorom, Ziniaré, Boromo, Tougan, Dori, Niangoloko, Orodara ;
- **les petites villes, 15 villes** : Kongoussi, Yako, Sebba, Pô, Tenkodogo, Nouna, Sindou, Dano, Manga, Pouytenga, Solenzo, Léo, Zorgho, Toma, Bittou, et
- **les autres petites villes, 15 villes** : Batié, Pama, Bogandé, Djibo, Gourcy, Kombissiri, Boulsa, Houndé, Titao, Réo, Ouargaye, Sapouy, Gayéri, Garango, Boussé.

Cette classification peut faire l'objet de critiques dans la mesure où certaines variables telles que les routes, les centres hospitaliers, le revenu etc. n'ont pas été prises en compte.



## CHAPITRE 3 : LA CROISSANCE URBAINE

---

De nombreux facteurs historiques, politiques et socioculturels expliquent la croissance urbaine au Burkina Faso

### 3.1 – LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DES VILLES

L'accroissement de la population au Burkina Faso est beaucoup plus prononcé en milieu urbain. Cette population s'est accrue depuis 1960 à nos jours en passant de 110 000 âmes en 1960, à 362 610 en 1975, 1 011 074 en 1985 pour atteindre 3 181 967 en 2006. Les citadins représentent ainsi respectivement 2,5%, 6,4%, 12,7%, 15,5% et 22,7% de la population totale résidente en 1960, 1975, 1985, 1996 et 2006.

L'urbanisation ou la croissance urbaine au Burkina Faso reste polarisée dans les deux principales villes du pays : Ouagadougou (46,4%) et Bobo-Dioulasso (15,4) soit près de 62% de citadins du pays. Elles constituent les principales destinations urbaines des migrations internes.

Néanmoins le poids démographique de ces deux métropoles connaît des baisses successives de 1960 à nos jours au profit du nombre et de la population de nouvelles villes.

L'accroissement naturel du pays a augmenté entre 1996 et 2006, du fait du recul du taux de mortalité, surtout celle infantile et une quasi constance du taux de natalité. Le taux d'accroissement est passé de 2,4% en 1996 à 3,1% en 2006. Selon le milieu de résidence, ces variations laissent apparaître des taux plus élevés dans les centres urbains. Cela pourrait s'expliquer par l'amélioration des conditions sanitaires. Somme toute, la croissance démographique des villes a pour principale source l'exode rural.

L'exode rural et le développement d'une société tournée vers l'industrie et les services ont fait des centres urbains la source principale d'emploi salarié. L'attrait culturel et politique des villes en particulier des capitales, encourage l'arrivée de nouveaux habitants, malgré des hausses chroniques de loyers et de prix de terrain à bâtir. Ce prix encourage une densification des constructions et l'exploitation du sol (garages, commerces parfois etc.).

La dynamique naturelle est devenue aujourd'hui le facteur principal même si l'urbanisation accélère le processus de transition démographique par rapport au monde rural (contraception mieux diffusée, âge plus tardif au mariage, statut de la femme : plus scolarisée et salariée, influence des facteurs socioéconomiques liés à la crise : coût du logement, nécessité d'assumer les obligations communautaires, etc.).

### 3.2 – CROISSANCE URBAINE PAR LE NOMBRE DE VILLES

Les décisions politiques relatives à l'aménagement du territoire encadrent le développement des villes existantes avec parfois des villes nouvelles créées ex nihilo. Les techniques d'urbanisme orientent durablement l'occupation de l'espace dans les villes, les élus et techniciens étant par ailleurs confrontés à de nombreuses pressions contradictoires des habitants, commerçants, industriels, aménageurs, etc. les villes constituent des miroirs du changement. Les espaces urbains sont au cœur des processus de globalisation, de transformation technologique et de recomposition économique et sociale des territoires. Le nombre de villes au Burkina de 1960 à 2006 a été multiplié par presque 25. De 2 villes en 1960 (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso), on est passé à 5 villes en 1975 (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Banfora, Ouahigouya), 18 villes en 1985, 26 villes en 1996 pour atteindre 49 villes au RGPH 2006.

Tableau 3.1 : Liste des villes depuis 1960

Années	Villes	Années	Villes
		<b>2006</b>	BOROMO
<b>1985</b>	BANFORA		SOLENZO
	BOBO DIOULASSO		NOUNA
	DEDOUGOU		DEDOUGOU
	DORI		TOMA
	FADA'GOURMA		TOUGAN
	GAOUA		BANFORA
	GOURCY		NIANGOLOKO
	KAYA		SINDOU
	KOUDOUGOU		OUAGADOUGOU
	NOUNA		BITTOU
	ORODARA		GARANGO
	OUAGADOUGOU		TENKODOGO
	OUAHIGOUYA		OUARGAYE
	PO		KOUELA
	REO		POUYTENGA
	TENKODOGO		KONGOUSSI
	TOUGAN		BOULSA
	YAKO		KAYA
<b>Total</b>	<b>18</b>		KOUDOUGOU
<b>1996</b>	BANFORA		REO
	BOBO DIOULASSO		LEO
	BOGANDE		SAPOUY
	BOROMO		KOMBISSIRI
	DEDOUGOU		PÔ
	DORI		MANGA
	FADA'GOURMA		BOGANDE
	GAOUA		FADA N'GOURMA
	GOURCY		GAYERI
	KAYA		PAMA
	KOMPIENGA		DIAPAGA
	KONGOUSSI		BOBO DIOULASSO
	KOUDOUGOU		ORODARA
	KOUELA		HOUNDE
	NIANGOLOKO		TITAO
	NOUNA		YAKO
	ORODARA		OUAHIGOUYA
	OUAGADOUGOU		GOURCY
	OUAHIGOUYA		ZORGHO
	PO		BOUSSE
	POURA		ZINIARE
	POUYTENGA		GOROM-GOROM
	REO		DORI
	TENKODOGO		DJIBO
	TOUGAN		SEBBA
	YAKO		DIEBOUGOU
<b>Total</b>	<b>26</b>		DANO
<b>1975</b>	OUAGADOUGOU		BATIE
	BOBO-DIOULASSO		GAOUA
	BANFORA	<b>Total</b>	<b>49</b>
	KOUDOUGOU	<b>1960</b>	OUAGADOUGOU
	OUAHIGOUYA		BOBO-DIOULASSO
<b>Total</b>	<b>05</b>	<b>Total</b>	<b>02</b>

Source : INSD, RGPH 1960 1975, 1985, 1996,2006



### **3.3 – LA CROISSANCE URBAINE PAR L'EXTENSION DES PERIMETRES URBAINS**

La croissance urbaine par l'extension des périmètres urbains peut s'expliquer par une volonté politique de construire.

En occident les villes sont caractérisées par un développement vertical ou en hauteur. Par contre, les villes du Sud connaissent une croissance plutôt horizontale dévoreuse d'espace. L'extension horizontale constitue la forme dominante de la croissance spatiale des villes du Burkina. A Ouagadougou, les extensions périurbaines progressent à un tel rythme qu'on ne saurait en prévoir ses limites. En quelques années, de nombreux villages et leurs terres de culture se sont vus envahies par les extensions de la ville

Entre 1960 et 1984 l'espace aménagé à Ouagadougou était de 1040 hectares et 4 900 hectares de quartiers spontanés soit une superficie totale de 6 860 hectares dont 28,6% de lotis.

L'extension spatiale de certaines agglomérations urbaines finissent par englober les zones rurales périphériques.

En 1985, à la faveur de l'extension de son territoire communal et de son découpage en secteur urbains, Ouagadougou a fini par s'étendre à Kossodo, Dassasgo, Pissy etc.

Bobo-Dioulasso s'étend désormais au-delà de Kodené route de Banfora, Sakabi route de Dédougou, Kua route de Ouagadougou etc.

La croissance démographique engendre également une croissance spatiale. Depuis 1985, les principales villes du pays se sont étendues au-delà de leurs limites de 1980. Ouagadougou a désormais franchi l'obstacle des barrages au Nord, Nord-Ouest et Nord Est pour englober les villages de Tampoui, Tanghin, Somgandé et Kossodo. Les limites Est, Ouest et Sud de la ville incluent désormais les villages de Dassasgo, Wayalghin, Bendogo, Cissin et Pissy.

L'espace de la ville de Ouagadougou est passé de 6 860 hectares en 1980 à plus de 20 000 hectares en 2000 (Ouattara, A. 2000).

En 2006, Ouagadougou ne dispose plus de villages rattachés comme en 1996. La disparition de ses villages au détriment de la ville conduit à une augmentation de la population citadine. Cette croissance urbaine pose à des degrés divers de multiples problèmes d'approvisionnement en eau, de logement, de scolarisation, d'emploi, de santé etc.

### **3.4 – DYNAMIQUE MIGRATOIRE**

Le mouvement migratoire est le principal facteur de la forte croissance urbaine.. La crise économique conduit les mouvements dans les deux sens. D'une part les migrants ruraux sont attirés par l'espoir de trouver du travail, d'être mieux scolarisés et soignés, de s'équiper en biens et de profiter des services urbains tout en restant en contact avec les flux mondiaux.

On assiste d'autre part à des retours à la campagne, suite à la chute des cours des matières premières, au développement de l'insécurité urbaine et à la montée de la corruption. Certaines villes moyennes profitent ainsi du repli des populations des grands centres.

La récession économique et le sous emploi à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso font que des jeunes diplômés décident parfois de retourner à la terre. Ces retours font ainsi des émules autour des territoires mis en valeur par la culture du riz dans les plaines et vallées aménagées (Sourou, Bagré etc.) et qui alimentent les marchés locaux et urbains.

Une croissance urbaine incontrôlée aura de lourdes conséquences sur la santé des habitants et sur la qualité de l'environnement. Les villes jouent non seulement un rôle

essentiel dans le développement durable, mais elles détiennent aussi les clés de nombreux problèmes comme le changement climatique.

Selon les Nations Unies, le taux d'urbanisation du Burkina Faso sera de 32,5% en 2030. même si ce taux est inférieur à la moyenne sous régionale, il suscite des inquiétudes au regard de la base économique des villes et ce malgré la communalisation intégrale.

Au Burkina comme partout ailleurs, les migrations s'expliquent par diverses raisons :

### **Les raisons économiques**

Les gens partent le plus souvent à la recherche de meilleures conditions de vie, de travail, de la fortune, de l'accomplissement personnel, le refus du cadre social villageois, le goût du changement et l'aventure etc.

Tout échec dans la migration est considéré comme un déshonneur individuel et collectif (familial surtout). Ce qui pousse de nombreux migrants à ne jamais revenir dans leur lieu d'origine.

### **Les raisons psychosociologiques**

La ville est le berceau de la civilisation, du dynamisme, du pouvoir de décision, etc. Elle constitue de ce fait une force attrayante et attraction sur les jeunes ruraux. Cette attraction s'exerce autant sur les analphabètes que les alphabétisés qui constituent ainsi des forces créatrices de richesses perdues pour ces milieux. Ces jeunes recherchent ainsi une certaine autonomie, la liberté, le goût de l'aventure, le bien être individuel et familial que peut leur procurer le revenu tiré d'un emploi salarié en ville.

Le Burkina est un pays aussi bien d'émigration que d'immigration. Les échanges migratoires du Burkina Faso et l'étranger sont caractérisés par des allers-retours entre le pays et la Côte d'Ivoire surtout. En effet, le principal pays de provenance des migrants internationaux demeure de nos jours la Côte d'Ivoire<sup>3</sup> (38,4%), suivi du Mali (7,3%), de la Gambie (5,6%), le Ghana (4%), le Niger (4%) et de la Mauritanie (3,9%) (INSD, 2000, 160).

La migration interne est aussi très intense au Burkina Faso. En effet, les migrants internes récents étaient de 133 661 personnes en 1996, soit 1,4% des natifs du pays. Ces migrants, compte 51,8% d'hommes et 48,2% de femmes (INSD, 2000, P.139). Selon la même source, 70,4% des migrants internes récents vit en milieu rural contre 29,6% en milieu urbain. La région du Centre vient en tête des destinations privilégiées de ces migrants avec 25,9%, suivie de l'Ouest avec 15,8% et la Boucle du Mouhoun avec 11,1%.

Selon les données du RGPH 2006, 73,3% des résidents sont des non migrants contre 26,7% de migrants. On trouve plus de migrants parmi les femmes (23,1%) que chez les hommes (21%). Les migrants internationaux représentent 32,8% des migrants contre 67,2% de migrants internes.

En 2006 on dénombre, 2 155 281 personnes (soit 15,4% de la population résidente) qui vivent dans des communes où elles ne sont pas nées. Il y a un accroissement des effectifs des migrants par rapport à 1996 où il avait 1 777 281 migrants (12,9% de la population). Les personnes qui vivent dans des régions où elles ne sont pas nées sont de 61,8% des effectifs. Ce chiffre assez important traduit une certaine influence des régions du Centre (qui abrite la capitale) et des Hauts Bassins (qui abrite la deuxième ville du pays).

Au cours des 12 derniers mois (décembre 2005 et décembre 2006) on a enregistré 231 623 migrations internes. Mais on ne peut comparer ces données (changement de commune)

---

<sup>3</sup> Ces immigrants en provenance de la Côte d'Ivoire sont pour la plupart des burkinabè d'origine et/ou de nationalité (cf. Rapport sur le thème « Migrations »)

avec celles de 1996 où la migration interne était définie en terme de changement de province. Mais cela reste néanmoins possible au niveau provincial. Le volume des migrations entre provinces est la somme des migrations inter provinces (22 263), soit 1% de la population résidente de un an et plus en 2006. En 1996 on avait enregistré 135 522 migrations internes récentes soit 1,4%. Il y a moins de migrations internes récentes en 2006 qu'en 1996.

La région du Centre capte l'essentiel des entrants internes récents avec 17,9% du total des entrants. Elle est suivie par la région des Hauts Bassins (12,3%).

Les régions qui ont reçu le moins de migrants récents sont le Sud-Ouest, le Centre-Sud les Cascades et le Plateau Central. Le plateau Central et le Centre accueillent le plus de femmes qui constituent respectivement 53,6% et 52,1% des entrants. A l'opposé, la région des Cascades et du Sud-Ouest attirent moins de femmes (47,0% et 47,5%).

Dans la destination des flux selon les milieux, on distingue les deux principales villes (Ouagadougou et Bobo) les autres villes qui englobent les 47 autres et le milieu rural. L'essentiel des flux est à destination rurale avec 96,9% de l'ensemble des migrants. Seulement 3,1% se dirigent vers le milieu urbain dont 1,2% à Ouagadougou.

L'observation de la structure par sexe et par âge de la population migrante, met en évidence l'absence d'une véritable politique migratoire au Burkina Faso. Certes, quelques conventions ont été signées avec certains pays en vue de contrôler les flux d'émigration à l'étranger (RCI, Mali, Gabon) mais celles-ci ne sont plus d'actualité.



## CHAPITRE 4 : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES DE LA POPULATION URBAINE

### 4.1 – CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION URBAINE ET DE LA POPULATION RURALE DE 1975 À 2006

Le rapport population urbaine/population rurale permet de mesurer l'importance de chacun de ces milieux dans la répartition spatiale de la population du pays. En 2006, la population urbaine était de 22,7% de la population totale du pays, le reste, 77,3% représentant la population rurale. La population du Burkina Faso vit ainsi essentiellement en milieu rural, puisque seulement un habitant sur cinq vit en milieu urbain.

Comparée aux résultats des recensements précédents, la part de la population rurale est en recul. En effet, cette proportion est successivement passée de 93,6% en 1975 à 87,3 en 1985 et à 84,5% en 1996. Cette diminution de la proportion de population rurale se traduit par un accroissement de celle de la population urbaine. Concomitamment, le nombre de villes s'est accru en passant de 2 en 1960 à 5 en 1975, puis 18 en 1985 et 26 en 1996. Le Burkina Faso compte 49 villes en 2006. Outre l'accroissement des effectifs, la population urbaine augmente aussi par le nombre des villes. Il en sera toujours ainsi, l'ambition de toute agglomération étant de devenir ville.

**Tableau 4.1 : Evolution des effectifs des populations urbaine et rurale selon le sexe et l'année de 1975 à 2006. Burkina Faso**

Sexe	Année			
	1975	1985	1996	2006
	<b>Urbain</b>			
Masculin	185 174	514 836	811 792	1 588 895
Féminin	177 436	496 238	789 376	1 593 072
Ensemble Urbain	362 610	1 011 074	1 601 168	3 181 967
	<b>Rural</b>			
Masculin	2 642 404	3 318 401	4 155 357	5 179 844
Féminin	2 633 189	3 635 230	4 556 084	5 655 451
Ensemble Rural	5 275 593	6 953 631	8 711 441	10 835 295
<b>Ensemble Burkina</b>	<b>5 638 203</b>	<b>7 964 705</b>	<b>10 312 609</b>	<b>14 017 262</b>

#### 4.1.1 – Population urbaine et rurale selon le rapport de masculinité

Dans une population donnée, le rapport de masculinité (Rm) rend compte de la structure par sexe de cette population. Exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes, il indique l'importance du nombre des hommes par rapport au nombre des femmes.

Le Rm est calculé selon la formule suivante :

$$RM = \frac{\text{Nombre d'hommes}}{\text{Nombre de femmes}} \times 100$$

Un Rm supérieur à 100 signifie qu'il y a plus d'hommes au sein de la population considérée, et lorsqu'il est inférieur à 100, c'est la situation contraire. La prédominance d'un sexe au sein d'une population peut ainsi s'expliquer par diverses raisons (économiques, sociales, conjoncturelles, etc).

**Tableau 4.2 : Évolution de la population résidente par milieu de résidence, de 1975 à 2006. Burkina Faso**

SEXE / Rm	1975	1985	1996	2006
<b>URBAIN</b>				
Masculin	185 174	514 836	811 792	1 588 895
Féminin	177 436	496 238	789 376	1 593 072
Ensemble	362 610	1 011 074	1 601 168	3 181 967
Rm	105	104	103	99
<b>RURAL</b>				
Masculin	2 642 404	3 318 401	4 155 357	5 179 844
Féminin	2 633 189	3 635 230	4 556 084	5 655 451
Ensemble	5 275 593	6 953 631	8 711 441	10 835 295
Rm	100	91	91	92
<b>ENSEMBLE</b>				
Masculin	2 827 578	3 833 237	4 967 149	6 768 739
Féminin	2 810 625	4 131 468	5 345 460	7 248 523
Ensemble	5 638 203	7 964 705	10 312 609	14 017 262
Rm	101	93	93	93

Source : INSD. Recensements de 1975, 1985, 1996 et 2006

Rm = rapport de masculinité

D'une manière générale, le Rm inférieur à 100 est en faveur des femmes au Burkina Faso, (tableau 2) quand bien même à la naissance ce sont les hommes qui dominent avec 105 hommes pour 100 femmes. A l'exception du recensement de 1975 dont les résultats ont donné un Rm de 101 hommes pour 100 femmes, pour les autres opérations, il est inférieur à 100 hommes. Il se situe ainsi à 93 hommes pour 100 femmes en 1985, en 1996 et en 2006.

En milieu rural, le Rm présente les mêmes tendances qu'au plan national, avec 100 hommes pour 100 femmes en 1975, 91 en 1985 et en 1996 puis 92 en 2006.

En milieu urbain, la situation est tout autre, le Rm étant nettement au-dessus de 100 en faveur des hommes, sauf en 2006. De 105 hommes pour 100 femmes en 1975, le rapport de masculinité a reculé à 104 en 1985 puis à 103 en 1996. Il se situe à 99 hommes pour 100 femmes en 2006. Ce recul du Rm s'explique sans doute par des phénomènes démographiques liés aux caractéristiques de la population urbaine qu'il convient d'identifier pour mieux les comprendre.

#### **4.1.2 – Caractéristiques de la population urbaine au Burkina Faso en 2006**

Les caractéristiques d'une population sont constituées par l'ensemble des facteurs qui concourent à l'identification de cette population. Il s'agit entre autres, de la structure par sexe et par âge, de la répartition spatiale selon les villes des pratiques agricoles existantes, les diverses fonctions exercées, le bâti dans lequel cette population vit, etc.

En 2006, le Burkina Faso compte 3 181 967 citadins, soit 22,7% de la population totale du pays. Cette population urbaine compte 49,9% d'hommes et 50,1% de femmes. Ces effectifs représentent respectivement 23,5% des hommes et 22% des femmes du pays. Cette situation d'ensemble est l'inverse de la répartition par sexe de la population urbaine issue des recensements précédents (tableau 4.2). En effet, les résultats des recensements de

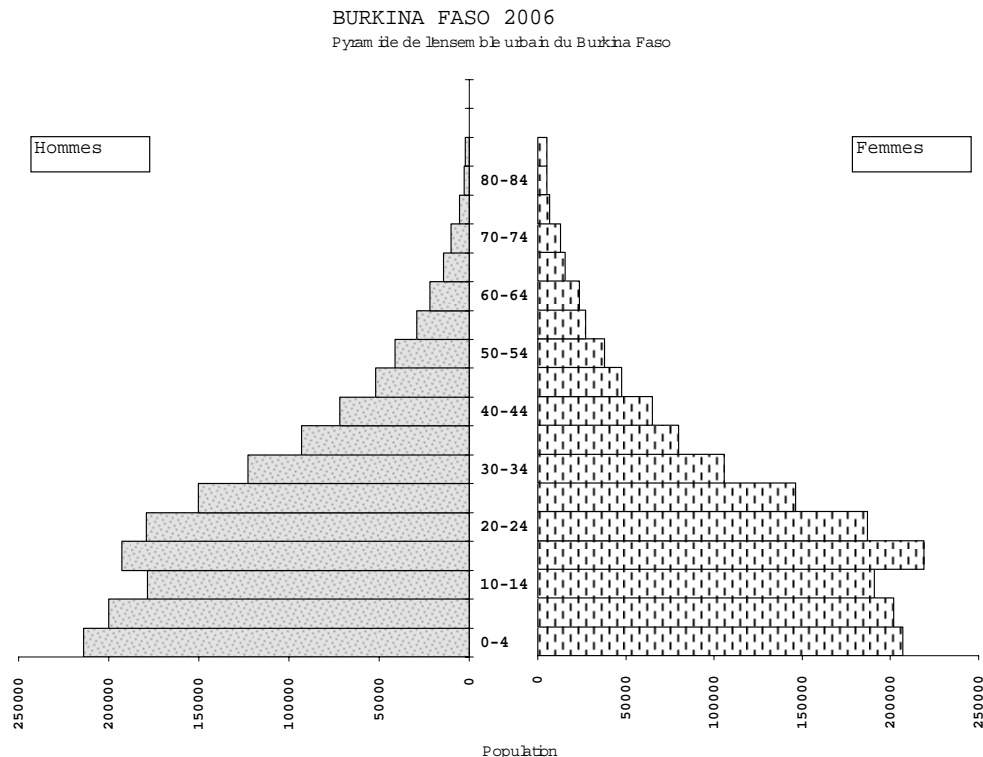
1975, 1985 et 1996 donnent une proportion de citoyens de sexe masculin supérieure à celle de sexe féminin. Les effectifs féminins dominent surtout en milieu rural avec des proportions supérieures à 50% sauf en 1975 où on a observé un certain équilibre entre les deux sexes dans ce milieu. Le renversement de tendance en 2006 en milieu urbain présage-t-il la «féminisation» de nos villes ? L'enquête migration et urbanisation au Burkina Faso l'avait du reste noté en 1993, dans le cas de Ouagadougou. Cette situation se reflète sans doute dans la structure par sexe et âge de la population urbaine.

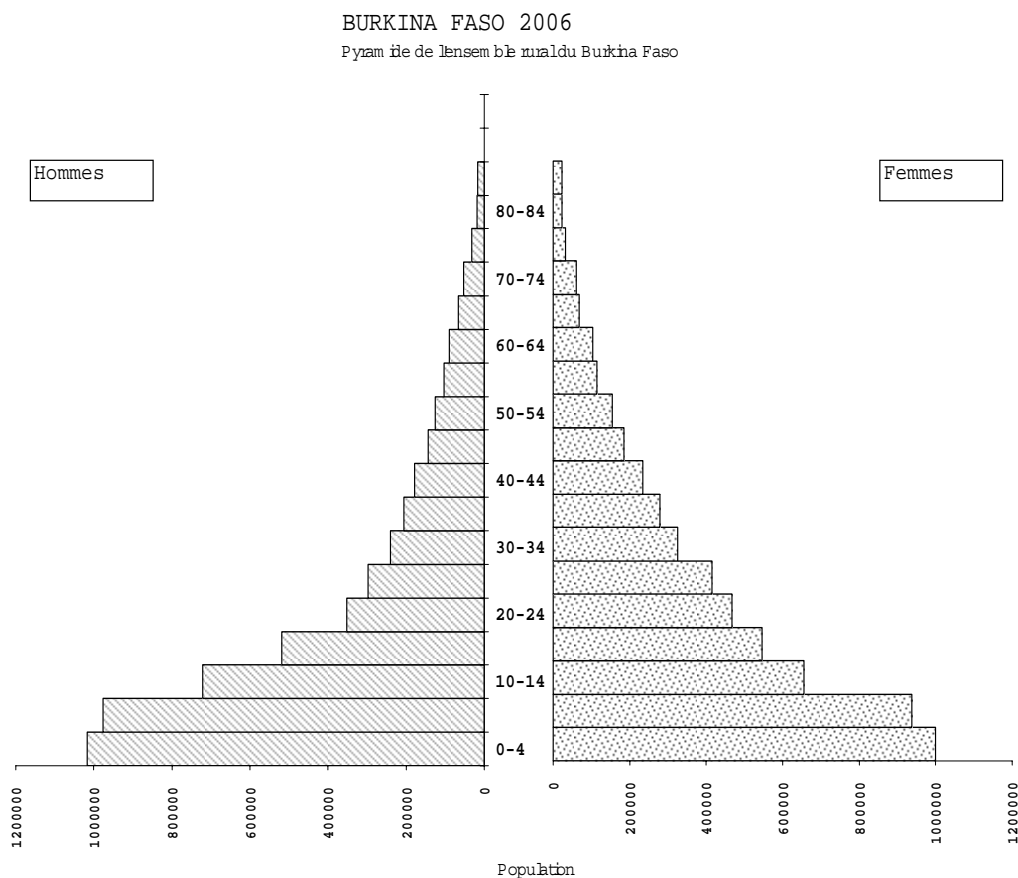
### 4.1.3 – La structure de la population urbaine selon le sexe et l'âge

Au niveau national, la répartition de la population urbaine du Burkina Faso par groupes d'âges quinquennaux, révèle une population en majorité jeune, les personnes de moins de 20 ans représentant 57% de la population. En milieu urbain les moins de 20 ans représentent 50,4% des citoyens. Les effectifs en âge de travailler (15 à 65 ans) représentent 59,5% de la population urbaine. Les rapports de masculinité (Rm) selon le groupes d'âge indiquent qu'avant 25 ans, il y a plus de femmes que d'hommes. Mais à la naissance (0-4 ans) puis de 25 à 60 ans, ce sont les hommes qui dominent, les femmes dominant à nouveau de 60 à 64 ans et au-delà.

La pyramide des âges présente ainsi une base large qui se rétrécit progressivement vers le sommet.

**Graphique 4.1 : Pyramide des âges de l'ensemble urbain. Burkina Faso, 2006**



**Graphique 4.2 : Pyramide des âges de l'ensemble rural. Burkina Faso, 2006**

A l'opposé la pyramide des âges de la population rurale présente une base plus large, expression de la présence dans ce milieu d'une population de 0-9 ans plus importante qu'en milieu urbain. Le rétrécissement rapide de la base de cette pyramide dès la tranche d'âge de 15-19 et surtout 20-24 ans traduit l'importance des départs des hommes du milieu rural à ces jeunes âges. Concernant les effectifs féminins, le rétrécissement de la pyramide des âges est plus lent, les départs en migration étant sans doute beaucoup moins importants que chez les hommes.



### Graphique 4.3 : Pyramide des âges. Ouagadougou, 2006

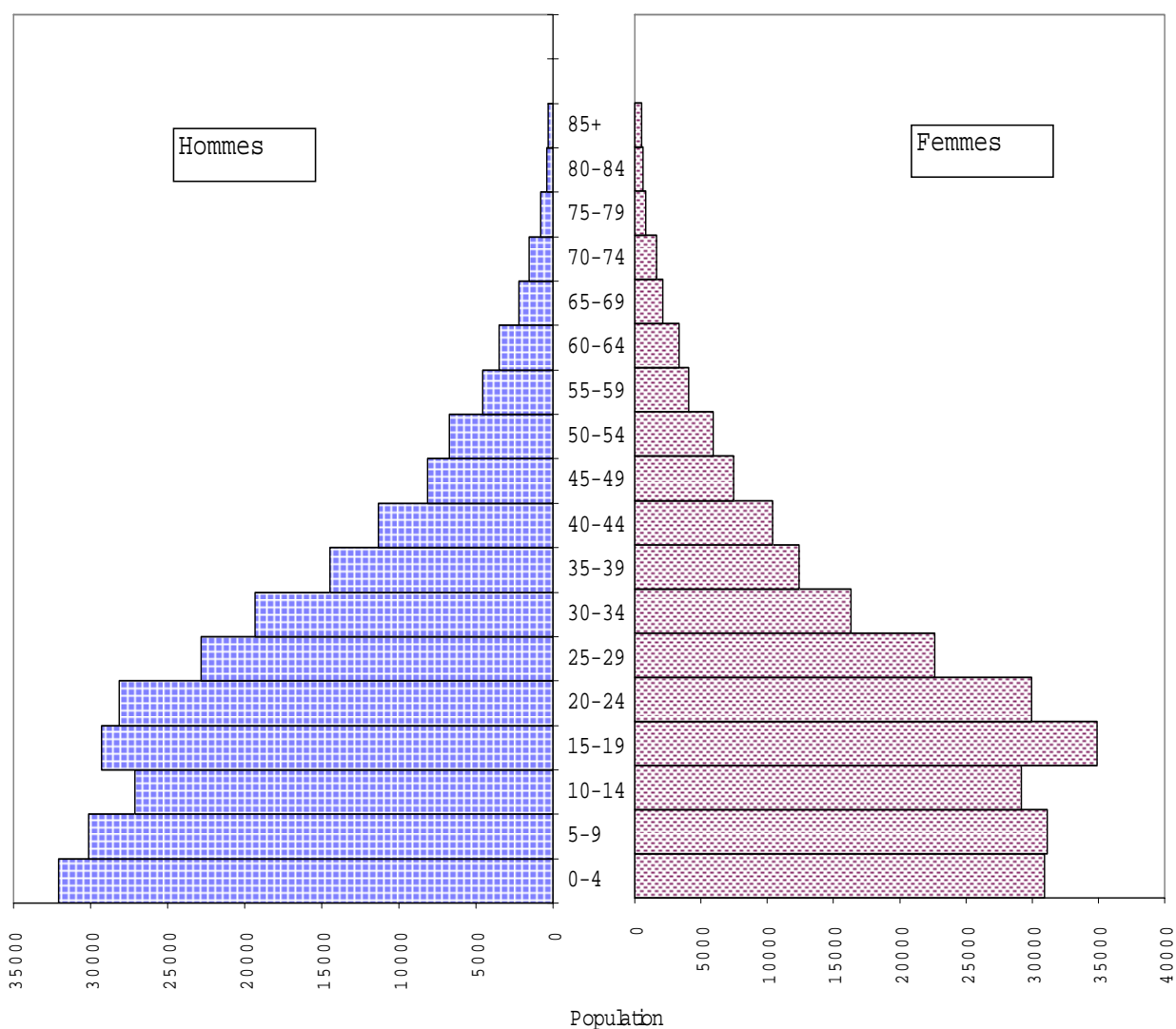
1. Population par Age et Sexe de Ouagadougou



La pyramide des âges au niveau de Ouagadougou est plus large à la base que celle des autres villes du pays. L'effectif des 15-19 ans et 20-24 ans est très prononcé de part et d'autre selon le sexe, mais plus en faveur des femmes. Contrairement aux autres villes, l'effectif des femmes est supérieur à celui des hommes de la naissance à 25 ans. Cette tendance s'observe également à partir de 70 ans et plus. L'importance numérique des hommes se situe à partir 25-69 ans, les âges actifs. La ville de Ouagadougou ne fait pas exception à la règle, avec une population à majorité jeune, les filles étant ici plus nombreuses entre 0-24 ans révolu.

### Graphique 4.4 : Pyramide des âges de Bobo-Dioulasso, 2006

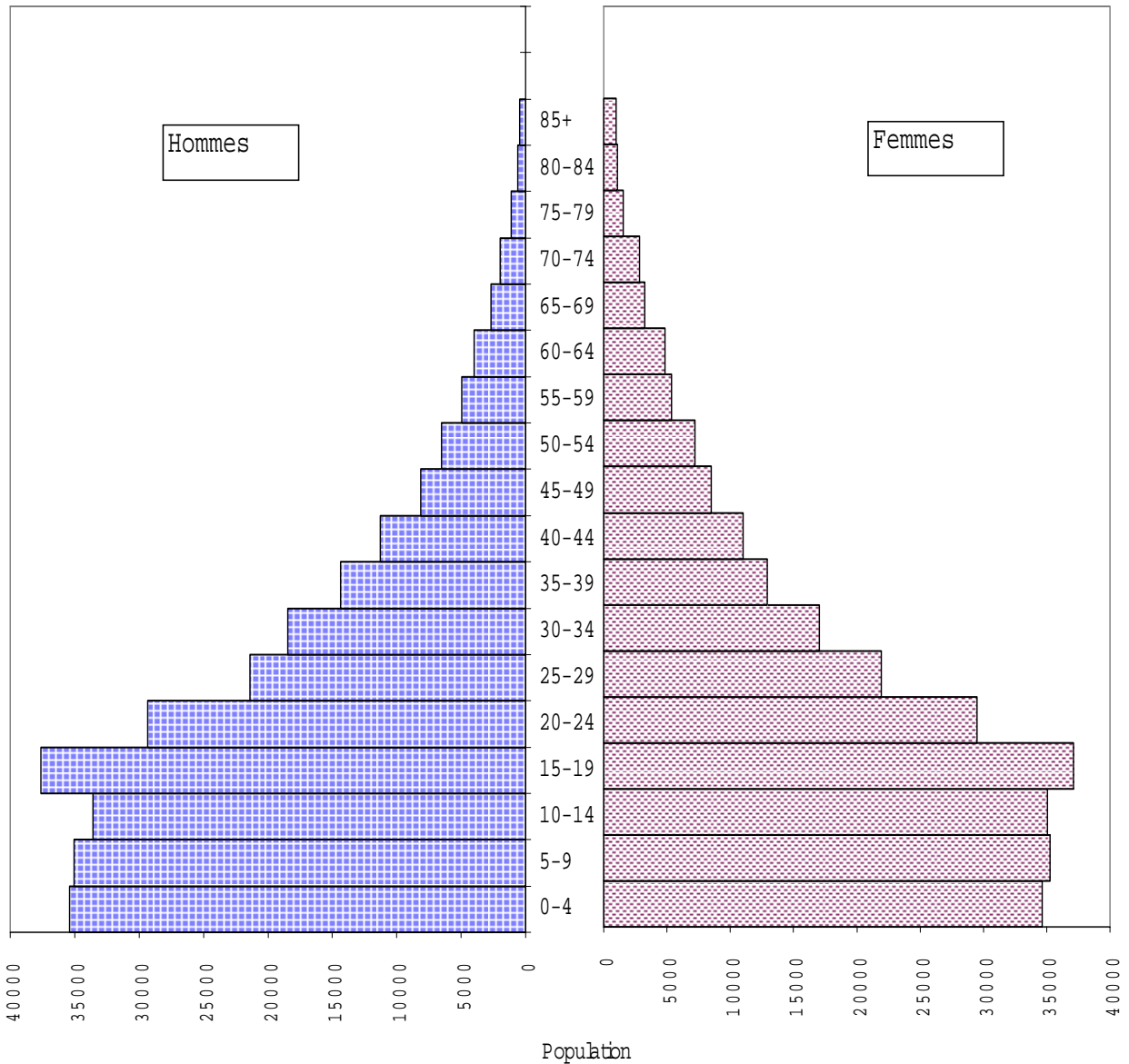
1. Population par Age et Sexe de Bobo-Dioulasso



La pyramide des âges de Bobo-Dioulasso, à l'image de celle des autres villes présente une base assez large qui tend à se rétrécir au fur et à mesure que l'âge augmente. Cette base large laisse entrevoir un effectif plus élevé des garçons que des filles entre 0-4 ans. La tendance est inverse à 15-19 ans en faveur des femmes. L'effectif des jeunes est très important et traduit une ville à population majoritairement jeune. La particularité de la ville de Bobo-Dioulasso, tout comme de Ouagadougou est que sa structure par âge et sexe est dominée par des hommes surtout aux âges actifs : 25-69 ans. Ce qui n'est pas le cas dans les autres villes du pays.

**Graphique 4.5 : Pyramide des villes moyennes**

1. Population par Age et Sexe des villes moyennes

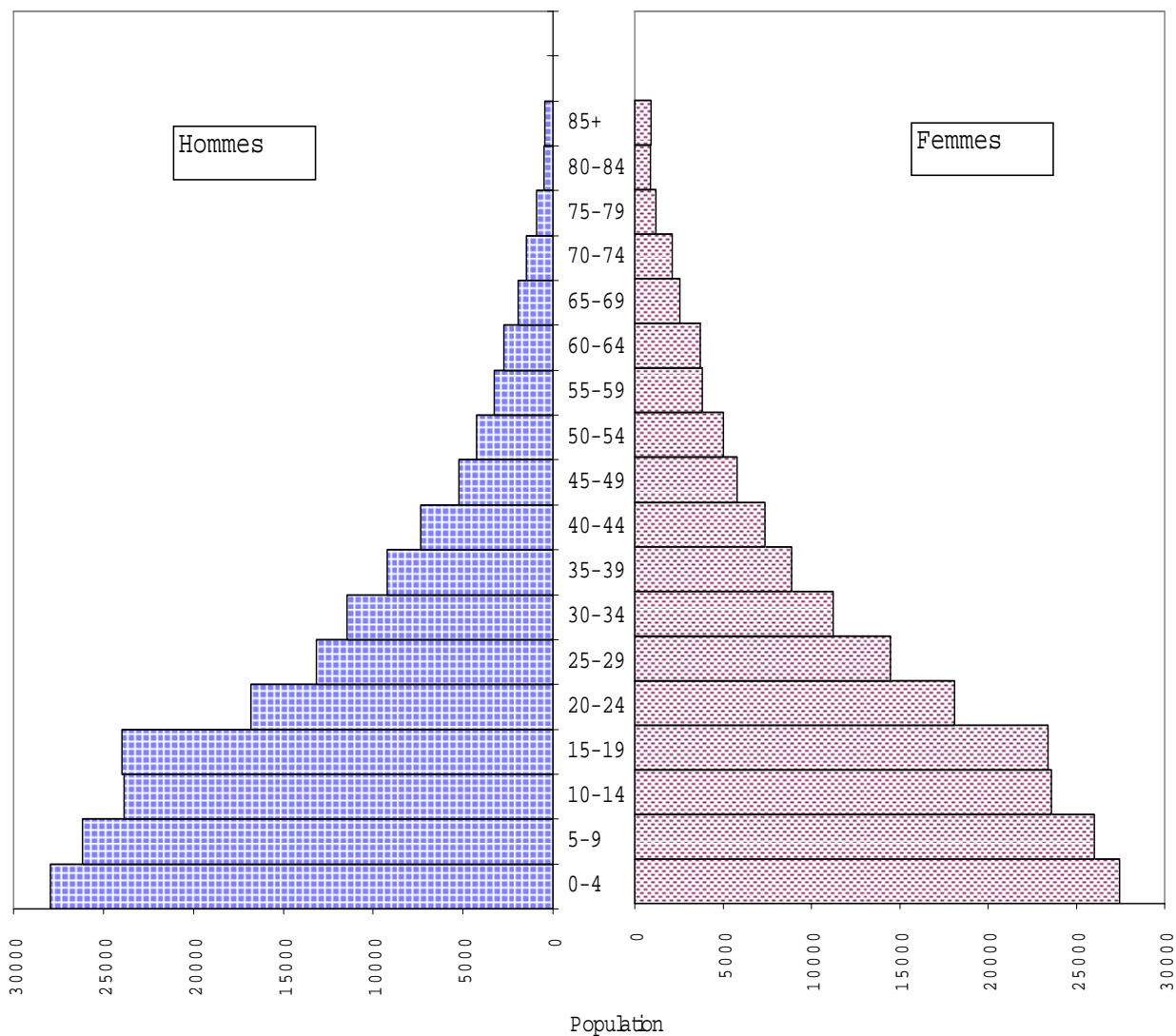


La pyramide des âges des villes moyennes montre qu'il naît plus de garçons que de filles entre 0-4 ans. La tendance s'inverse après 5 ans. Mais entre 15-19 ans, on observe des pics ou une augmentation de part et d'autre des effectifs de population, mais plus prononcé en faveur des hommes. Le même constat se dégage également autour de la tranche de 30 à 44 ans. Après 45 ans, on observe la tendance normale c'est-à-dire plus de femmes que d'hommes jusqu'à 85 ans et plus.

En somme, il y a plus de femmes que d'hommes dans la population des villes moyennes

**Graphique 4.6 : Pyramide des âges des petites villes. Burkina Faso, 2006**

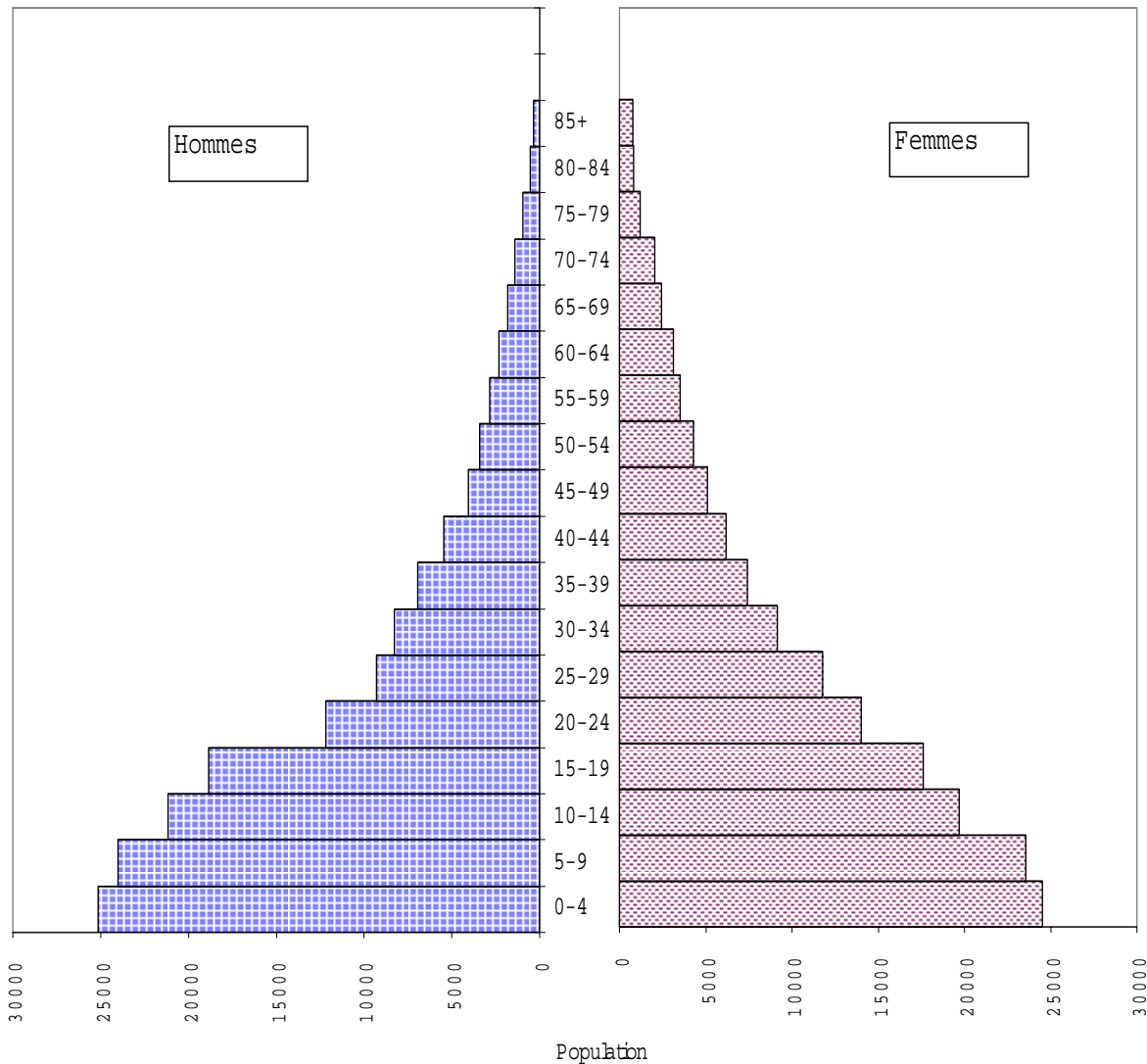
1. Population par Age et Sexe des petites villes



Dans les petites villes, la base de la pyramide est assez large et se rétrécit progressivement. L'effectif des 15-19 ans est très important chez les deux sexes mais néanmoins plus élevé chez les hommes. Cela montre que dans son ensemble, la population des petites villes est majoritairement jeune. En dehors de tranches 0-19 ans et 30-39 ans, dans les autres tranches, les effectifs des femmes dépassent ceux des hommes. Comme dans les villes moyennes, il y a plus de femmes que d'hommes dans les petites villes.

**Graphique 4.7 : Pyramide des âges des autres petites villes. Burkina Faso, 2006**

1. Population par Age et Sexe des autres petites villes



A l'image des pyramides autres villes, celle des autres petites villes a une base assez large et un sommet effilé.

Le nombre d'hommes dépasse celui des femmes dans les tranches d'âges 0-19 ans. La différence étant beaucoup plus élevée à 10-14 ans. Au-delà de ces tranches d'âges, l'effectif des femmes reste plus important jusqu'à 85 ans et plus. Cette importance est plus prononcée à 25-29ans et 45-49 ans. Dans l'ensemble, il y a plus de femmes que d'hommes.

En milieu urbain, la population est majoritairement jeune (15-19 ans) avec une prédominance pour les femmes. Même si à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, les hommes dominent dans les populations en âge actif (25-65 ans).

#### 4.1.4 – État matrimonial de la population urbaine selon le niveau d'instruction

**Tableau 4.3 : Répartition de la population urbaine selon l'état matrimonial et le niveau d'instruction en 2006**

Etat matrimonial	Niveau d'instruction						
	Aucun	Primaire	1er cycle Secondaire	2nd cycle secondaire	Supérieur	ND	Total
Célibataire	25,7	28,0	29,9	10,7	5,4	0,2	100,0
Marié à une femme	55,0	19,8	13,6	6,2	5,1	0,4	100,0
Marié à 2 femmes	80,1	12,0	5,1	1,5	0,9	0,4	100,0
Marié 3 femmes	86,0	8,4	3,3	1,0	0,7	0,5	100,0
Marié 4 femmes ou plus	86,7	7,9	3,2	1,1	0,7	0,4	100,0
Veuf/Veuve	85,2	8,3	3,7	1,4	0,9	0,4	100,0
Divorcé(e)	53,9	23,3	13,2	4,9	4,4	0,3	100,0
Union libre	32,8	25,3	22,3	11,4	8,0	0,2	100,0
ND	37,0	15,6	15,1	6,8	3,8	21,7	100,0
Total	43,9	22,5	20,3	7,8	4,7	0,8	100,0

Quel que soit le type d'union, les hommes ou les femmes sans niveau d'instruction sont en proportion plus importante suivie de celles de niveau primaire, du niveau secondaire 1<sup>er</sup> cycle etc. La proportion des femmes ayant au moins une, deux, trois coépouses ou hommes mariés à deux, trois, ou quatre femmes est assez faible au niveau secondaire 2<sup>nd</sup> cycle et au niveau supérieur. Le niveau d'instruction a une influence sur le statut matrimonial. Cependant, pour des modes comme le divorce et l'union libre, la proportion des hommes et des femmes reste faible pour les mêmes niveaux d'instruction.

**Tableau 4.4 : Répartition de la population urbaine selon le statut matrimonial et le sexe**

État matrimonial	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	55,3	40,2	<b>47,7</b>
Marié à une femme	33,5	36,5	<b>35,0</b>
Marié à 2 femmes	4,6	7,9	<b>6,3</b>
Marié 3 femmes	1,0	2,3	<b>1,6</b>
Marié 4 femmes ou plus	0,3	0,9	<b>0,6</b>
Veuf/Veuve	0,8	7,9	<b>4,3</b>
Divorcé(e)	0,5	1,2	<b>0,9</b>
Union libre	2,0	0,5	<b>1,2</b>
ND	2,0	2,6	<b>2,3</b>
Total	100,0	100,0	<b>100,0</b>

Dans la population urbaine, il y a plus d'hommes célibataires que de femmes. Sur l'ensemble des célibataires en milieu urbain, 55,3% sont des hommes contre 40,2% des femmes. Les célibataires en milieu urbain représentent 47,7%.

Quant au statut de mariés, les femmes en union monogamique sont plus nombreuses, soit 36,5% contre 33,5% d'hommes ayant une femme. L'ensemble des femmes en union monogamique en milieu urbain est de 35,0%. La proportion des femmes ayant une coépouse (7,9%) et celles étant veuve (7,9%) est assez importante. Le nombre de femmes divorcées 1,2% n'est pas aussi important mais reste supérieur à celui des hommes 0,5%. Quel que soit le sexe, au fur et à mesure que le nombre de femmes ou de coépouses augmentent, leur effectif diminue.

#### **4.1.5 – Niveau d'instruction de la population urbaine en 2006**

Dans l'ensemble, la proportion des hommes est toujours supérieure à celle des femmes en matière de niveau d'instruction. Beaucoup reste encore à faire, en particulier pour les femmes, car les efforts engagés dans le domaine de l'éducation en faveur de celles-ci n'ont pas encore donné les résultats escomptés.

**Tableau 4.5 : Répartition de la population urbaine selon le niveau d'instruction et le sexe**

Niveau d'instruction	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Sans niveau	37,9	48,7	43,3
Primaire	32,2	29,4	30,8
1 <sup>er</sup> cycle secondaire	16,9	14,2	15,5
2 <sup>nd</sup> cycle secondaire	7,3	4,5	5,9
Supérieure	4,9	2,3	3,6
ND	0,8	0,9	0,9
Total	100,0	100,0	100,0

#### 4.1.6 – Population urbaine par régions administratives

**Tableau 4.6 : Répartition de la population urbaine selon la région et le sexe**

Région	Sexe					
	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Centre	745 616	46,9	730 223	45,8	1 475 839	46,4
Hauts Bassins	275 789	17,4	276 992	17,4	552 781	17,4
Centre Est	94 911	6,0	103 585	6,5	198 496	6,2
Centre Ouest	76 141	4,8	79 954	5,0	156 095	4,9
Nord	68 241	4,3	71 344	4,5	139 585	4,4
Boucle du Mouhoun	60 990	3,8	60 933	3,8	121 923	3,8
Cascades	51 743	3,3	50 669	3,2	102 412	3,2
Centre Nord	48 235	3,0	49 227	3,1	97 462	3,1
Est	40 723	2,6	38 992	2,4	79 715	2,5
Sud Ouest	35 049	2,2	35 165	2,2	70 214	2,2
Centre Sud	32 762	2,1	34 878	2,2	67 640	2,1
Sahel	32 573	2,1	32 283	2,0	64 856	2,0
Plateau Central	26 122	1,6	28 827	1,8	54 949	1,7
Total	1 588 895	49,9	1 593 072	50,1	3 181 967	100,0

La répartition selon la région administrative constitue une autre forme de distribution spatiale de la population urbaine sur le territoire.

La répartition selon les 13 régions du pays est fournie par le tableau 4.6. Celui-ci montre que la région du Centre concentre l'essentiel de la population urbaine du pays avec 46,4% des effectifs. Cette région est suivie de loin par celle des Hauts Bassins qui totalise 17,4%, un peu plus du tiers de celle du Centre. Les autres régions viennent loin derrière avec moins de 10% de la population urbaine, le Plateau Central étant la région la moins urbanisée du pays.

La distribution de la population urbaine selon le sexe dans les régions reste conforme au schéma ci-dessus. La domination de la région du Centre tant pour la proportion des hommes que des femmes reste inégalée. Suivent dans l'ordre les Hauts Bassins et les autres régions.



#### **4.1.7 - Population urbaine par province**

La répartition de la population urbaine par province suit la même logique. Les provinces qui abritent les grandes villes comme le Kadiogo (46,4%) et le Houet (15,4%) occupent les premiers rangs. Ces provinces sont suivies de loin, avec moins de 5% de la population urbaine, par les provinces du Boulgou et de la Comoé (ayant respectivement 3 et 2 villes) avec 3,1%, le Boulkiemdé et le Kouritenga (2,8%) le Yatenga (2,3%), et le Sanmatenga (1,7%) A l'exception du Gourma (1,3%), du Mouhoun et du Tuy (1,2%), les autres provinces ont moins de 1% de la population urbaine.

Tableau 4.7 : Répartition population urbaine selon la province et le sexe

Provinces	Sexe					
	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Kadiogo	1 475 839	46,4	745 616	46,9	730 223	45,8
Houet	489 967	15,4	244 136	15,4	245 831	15,4
Boulgou	99 624	3,1	47 077	3	52 547	3,3
Comoé	98 227	3,1	49 652	3,1	48 575	3
Kouritenga	88 769	2,8	42 843	2,7	45 926	2,9
Boulkiemdé	88 184	2,8	42 803	2,7	45 381	2,8
Yatenga	73 153	2,3	36 370	2,3	36 783	2,3
Sanmatenga	54 365	1,7	26 989	1,7	27 376	1,7
Gourma	41 785	1,3	21 220	1,3	20 565	1,3
Tuy	39 458	1,2	19 870	1,3	19 588	1,2
Mouhoun	38 862	1,2	19 295	1,2	19 567	1,2
Soum	28 990	0,9	14 685	0,9	14 305	0,9
Sanguié	28 694	0,9	13 894	0,9	14 800	0,9
Sissili	26 779	0,8	13 299	0,8	13 480	0,8
Bam	25 172	0,8	12 525	0,8	12 647	0,8
Poni	25 104	0,8	12 591	0,8	12 513	0,8
Zondoma	24 616	0,8	11 514	0,7	13 102	0,8
Nahouri	24 320	0,8	12 024	0,8	12 296	0,8
Bazèga	23 460	0,7	11 190	0,7	12 270	0,8
KénéDougou	23 356	0,7	11 783	0,7	11 573	0,7
Passoré	22 685	0,7	11 121	0,7	11 564	0,7
Kossi	22 166	0,7	11 245	0,7	10 921	0,7
Seno	21 078	0,7	10 431	0,7	10 647	0,7
Ganzourgou	20 462	0,6	9 771	0,6	10 691	0,7
Zoundwéogo	19 860	0,6	9 548	0,6	10 312	0,6
Loroum	19 131	0,6	9 236	0,6	9 895	0,6
Oubritenga	18 619	0,6	8 909	0,6	9 710	0,6
Bougouriba	17 937	0,6	9 156	0,6	8 781	0,6
Namentenga	17 925	0,6	8 721	0,5	9 204	0,6
Ioba	17 068	0,5	8 257	0,5	8 811	0,6
Sourou	17 050	0,5	8 394	0,5	8 656	0,5
Banwa	16 850	0,5	8 557	0,5	8 293	0,5
Kourwéogo	15 868	0,5	7 442	0,5	8 426	0,5
Gnagna	14 929	0,5	7 615	0,5	7 314	0,5
Bale	14 594	0,5	7 344	0,5	7 250	0,5
Ziro	12 438	0,4	6 145	0,4	6 293	0,4
Nayala	12 401	0,4	6 155	0,4	6 246	0,4
Noumbiel	10 105	0,3	5 045	0,3	5 060	0,3
Koulpeolgo	10 103	0,3	4 991	0,3	5 112	0,3
Oudalan	8 882	0,3	4 509	0,3	4 373	0,3
Kompiemga	8 541	0,3	4 300	0,3	4 241	0,3
Tapoa	8 400	0,3	4 415	0,3	3 985	0,3
Komandjoari	6 060	0,2	3 173	0,2	2 887	0,2
Yagha	5 906	0,2	2 948	0,2	2 958	0,2
Léraba	4 185	0,1	2 091	0,1	2 094	0,1
Total	3 181 967	100	1 588 895	49,9	1 593 072	50,1

## 4.2. CARACTERISTIQUES SOCIOECONOMIQUES DE LA POPULATION URBAINE

### 4.2.1 – Situation de la population urbaine dans l'occupation

Les employeurs en milieu urbain Burkinabé ne sont que 23 298 personnes soit 2,2%. Selon le sexe, 1,3% sont des femmes contre 2,7% d'hommes.

Les indépendants représentent 48,5% de l'ensemble urbain, dont 50,6% d'hommes contre 44,8% de femmes. C'est le secteur où les affaires prospèrent le plus au Burkina.

Les salariés employés représentent 25,2%, avec 27,7% d'hommes et 20,5% de femmes. C'est le secteur pourvoyeur de main d'œuvre.

Les apprentis 5,2% dont 2,9% de femmes et 6,5% des hommes.

Les aides familiales représentent 17% de l'ensemble urbain dont 27,8% de femmes contre 11,1% d'hommes. Ce secteur est très fort représenté en raison de la prise en compte des femmes au foyer.

**Tableau 4.8 : Répartition de la population urbaine selon la situation dans l'occupation principale et le sexe**

Situation dans l'occupation principale	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Employeur	2,7	1,3	2,2
Indépendant	50,6	44,8	48,5
Salarié employé	27,7	20,5	25,2
Apprenti	6,5	2,9	5,2
Aide familial	11,1	27,8	17,0
Autres	1,4	2,6	1,9
Total	100,0	100,0	100,0

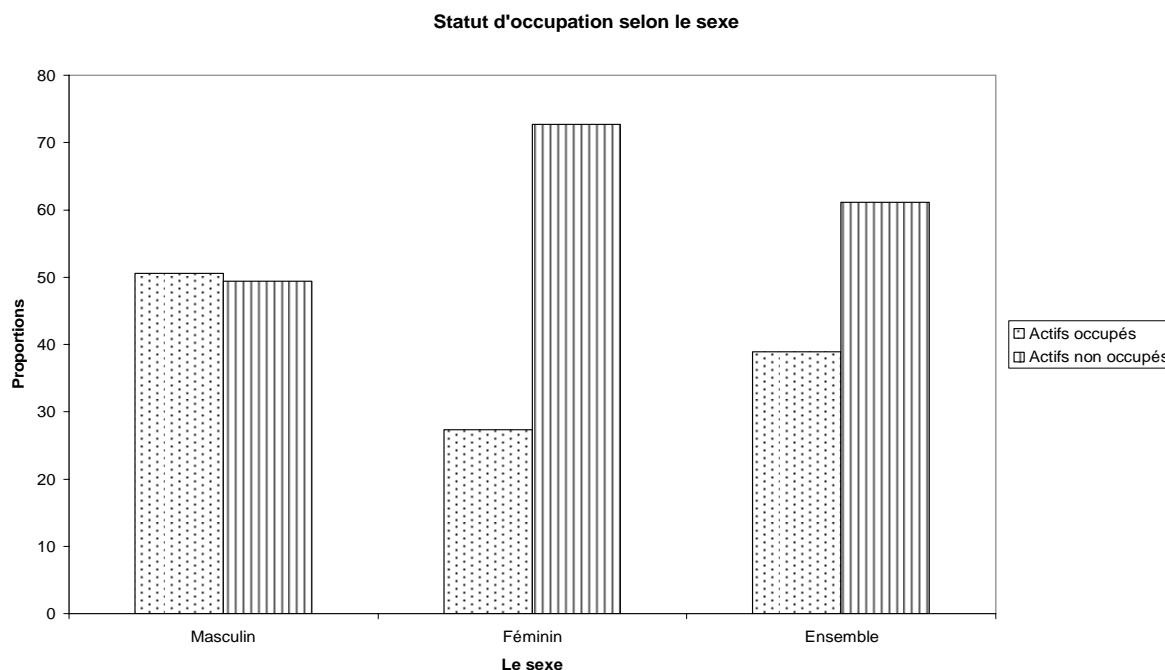
### 4.2.2 – Statut d'occupation de la population urbaine selon le sexe

Les données du recensement montre qu'au Burkina Faso, en milieu urbain, les actifs occupés sont 38,9% contre 61,1% des actifs non occupés.

On y dénombre plus d'hommes actifs occupés (50,6%) que de femmes (27,3%).

Parmi les actifs non occupés, les femmes représentent 72,7% contre 49,4% d'hommes. Il y a plus de femmes actives non occupées que d'hommes.

D'une façon générale, en milieu urbain au Burkina Faso, il y a plus d'actifs non occupés que d'actifs occupés. Parmi les actifs non occupés, les femmes constituent la proportion la plus importante. Ce qui laisse présager une forte proportion de femmes au chômage.

**Graphique 4.8 : Statut d'occupation selon le sexe**

En conclusion de ce chapitre, on retient que la population urbaine du Burkina Faso croît en même temps que le nombre des villes. Tandis qu'en 1960 il y avait 110 000 citadins dans deux villes, en 1975, il y en avait 362 610 dans 5 villes, 1 074 011 habitants dans 18 villes en 1985, puis 1 601 168 dans 26 villes et enfin 3 181 967 citadins dans 49 communes urbaines en 2006. Les résultats des différents recensements indiquent que la part de la population rurale dans la population totale du pays diminue progressivement tandis que celle de la population urbaine augmente. De 6,4% en 1975, le taux d'urbanisation était de 12,7% en 1985, de 15,5% en 1996, pour être à 22,7% en 2006.

Les caractéristiques de la population urbaine montrent qu'en 2006 elle compte 49,9% d'hommes et 50,1% de femmes. Dans ce milieu les moins de 20 ans représentent 50,4% des citadins, ceux en âge de travailler (15 à 65 ans) représentent 59,5% de la population urbaine. Les rapports de masculinité ( $R_m$ ) selon le groupes d'âge indiquent qu'avant 25 ans, il y a plus de femmes que d'hommes.

L'analyse des tranches d'âge de la population urbaine du Burkina Faso met en évidence une prédominance des effectifs masculins à la naissance et aux âges adultes (25-29 à 65-69 ans dans les villes. Certes, cela est vrai dans les grandes villes, mais l'est moins dans les villes moyennes où les effectifs masculins ne sont majoritaires qu'entre 30-34 et 40-44 ans. La prédominance des effectifs féminins aux âges adultes dans les villes moyennes petites villes et autres petites villes traduit le caractère encore rural de ces agglomérations.

Concernant le statut matrimonial de la population urbaine, il y a plus d'hommes célibataires que de femmes. Sur l'ensemble des célibataires en milieu urbain, 55,3% sont des hommes contre 40,2% des femmes. Les célibataires en milieu urbain représentent 47,7%.

Enfin, la répartition de la population urbaine selon les régions administratives montre la prédominance de la région du Centre avec 46,4% de la population urbaine, suivie de loin par celle des Hauts Bassins, 17,4%, un peu plus du tiers de celle du Centre, les autres régions ayant moins de 1% de la population urbaine, le Plateau Central étant la région la moins urbanisée du pays, avec 1,7% de citadins.

## CHAPITRE 5 : CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION ET PAUVRETE URBAINE

---

Dans le présent chapitre les analyses abordent les caractéristiques de l'habitat, d'une part, et leurs rapports avec la pauvreté des ménages d'autre part, selon la catégorie de ville.

### 5.1 – TYPE D'HABITATION SELON LA VILLE

Le RGPH de 2006 a dénombré au Burkina Faso 2 360 126 ménages vivant dans autant d'habitations mais de types différents. Le type d'habitation n'est que le type de bâtiment occupé par le ménage. Les habitations sont classées en immeubles à appartements, en villas, en maisons individuelles simples, en bâtiments à plusieurs logements, en cases.

La maison individuelle simple constitue le type d'habitation dominant occupé par la majorité des chefs de ménage (60,8%). Ce type d'habitation est suivi par la case (26,3%), l'habitation traditionnelle du pays. Les immeubles à appartements, peu nombreux, ne sont occupés que par 0,2% des ménages. Selon le milieu de résidence, la répartition des types d'habitation suit, à peu de chose près, la même logique.

En milieu urbain, qui concentre 634 161 ménages (26,9 %), la majorité (67,2%) vit dans des maisons individuelles simples (**tableau 5.10**). Les bâtiments à plusieurs logements abritent 17,2% de ces ménages, les villas 9,1%, et les cases, de plus en plus rares en milieu urbain, n'accueillent que 3,5% des ménages, les immeubles à appartements étant plutôt rares (0,6%).

La répartition du type d'habitation selon la ville privilégie partout la maison individuelle simple, les proportions de ménages qui y vivent dans les petites villes (74,7%), les autres petites villes (73,2%) et les villes moyennes (71,6%) étant les plus importantes. Dans les grandes villes, les ménages sont relativement moins nombreux (61,6%) à vivre dans ce type d'habitation, avec cependant 65,8% de ménages ouagalais et 57,4% de bobolais.

Avec 17,2% des ménages en moyenne, les bâtiments à plusieurs logements constituent le deuxième type d'habitation en milieu urbain. Selon la ville, ce type d'habitation est beaucoup plus présent dans les grandes villes avec 23,3% des ménages, dont 17,5% à Ouagadougou et 29,2% à Bobo-Dioulasso. Dans les villes moyennes, 17% des ménages sont concernés par ce type d'habitation (sensiblement la même proportion qu'à Ouagadougou), 9% dans les petites villes et 6,1% dans les autres petites villes.

Quant aux villas, elles n'offrent le gîte qu'à 9,1% des ménages urbains, avec là encore une prépondérance dans les grandes villes (11,8%). Au regard de la proportion des ménages qui y habitent, le type d'habitation villa est relativement bien représenté dans la ville de Ouagadougou (13,1%) et dans une moindre mesure à Bobo-Dioulasso (10,6%). Les villas sont encore très peu représentées dans les villes moyennes (5,4%) et les petites villes (2,9%), les autres petites villes n'en ayant presque pas (1,1%)

**Tableau 5.1: Répartition des ménages urbains selon le type d'habitation et la catégorie de ville**

Type d'habitation	Catégories de villes					
	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Villes moyennes	Petites villes	Autres petites villes	Total
Immeuble à appartements	1,0	0,6	0,3	0,2	0,1	0,6
Villa	13,1	10,6	5,4	2,9	1,1	9,1
Maison individuelle simple	65,8	57,4	71,6	74,7	73,2	67,2
Bâtiment à plusieurs logements	17,5	29,2	17,0	9,0	6,1	17,2
Case	0,1	0,0	3,7	11,7	16,6	3,5
Autres	0,5	0,3	0,4	0,2	1,1	0,5
ND	2,1	1,9	1,7	1,2	1,7	1,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Il y a très peu d'immeubles à appartements dans les villes burkinabé, les populations n'ayant pas encore intégré ce type de logement dans leurs habitudes de vie. Chacun étant désireux d'avoir « sa concession », on comprend que certaines villes comme la capitale notamment s'étendent inconsidérément. Ces d'immeubles à appartements, presque absents des villes, n'abritent que 0,6% des ménages urbains. Dans les grandes villes, seulement 1,1% des ménages vivent dans ce type d'habitation. A Ouagadougou, c'est seulement 1 ménage sur 100 qui vit dans un immeuble à appartements, ce type d'habitation étant presque inexistant dans les autres villes.

Enfin très peu de ménages habitent dans une case dans les villes (3,5%). Inexistantes dans les grandes villes, les cases constituent un type d'habitation encore très présent dans autres petites villes (16,6%), dans les petites villes (11,7%) et moins encore dans les villes moyennes (3,7%).

Outre ces aspects précédents, les habitations se caractérisent surtout par les matériaux utilisés pour leur construction, de même que les équipements dont elles disposent et les pratiques d'entretien des occupants.

## 5.2 – CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Les caractéristiques d'une habitation se reflètent dans les matériaux de construction, critère fondamental de l'existence même de ces habitations. De plus, leur qualité est rehaussée par les commodités qu'elles offrent et qui reflètent le niveau économique et social des ménages concernés.

## 5.2.1 - Les matériaux de construction

Les matériaux utilisés pour la construction d'une habitation constituent l'un des critères d'appréciation de sa qualité. Cette qualité se reflète ainsi dans la nature des murs, du sol, et du toit, selon la ville.

### 5.2.1.1– La nature des murs selon la ville

Au Burkina Faso, les habitations sont construites essentiellement en matériaux locaux, les murs étant à 69,4 % en banco, pour seulement 13,8 % en dur. L'association des deux matériaux, le semi dur, représente 9,1 % des habitations et la paille 5,5 %. En milieu urbain en revanche, ce sont les constructions en dur qui prédominent (42,6%) le banco étant néanmoins encore important dans ce milieu puisqu'il concerne 34,8% des habitations urbaines<sup>4</sup>.

Selon la ville (tableau 5.5), les constructions en dur prédominent dans les grandes villes, à Ouagadougou (48%) et surtout à Bobo-Dioulasso (64,1%) notamment, tandis que dans les villes moyennes, les petites villes et les autres petites villes, c'est plutôt le banco qui fait autorité avec respectivement 42,8%, et 60,7% et 75,5% de murs en banco.

**Tableau 5.2 : Répartition des ménages urbains selon la nature des murs du bâtiment principal et la catégorie de ville**

Nature des murs du bâtiment principal	Catégorie de villes					
	Ouagadougou	Bobo Dioulasso	Villes moyennes	Petites villes	Autres petites villes	Total
Dur	48,0	64,1	35,3	24,2	10,6	42,1
Semi-dur	24,7	21,5	20,1	13,2	9,6	20,8
Banco	25,6	13,4	42,8	60,7	75,5	35,2
Paille	0,1	0,0	0,5	0,6	2,5	0,4
Autres matériaux	0,8	0,4	0,6	0,8	1,1	0,7
ND	0,8	0,6	0,6	0,5	0,7	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le banco reste cependant encore d'importance dans la construction des habitations à Ouagadougou (25,6%) et à Bobo-Dioulasso (13,4%).

S'agissant du semi dur, si à Bobo-Dioulasso (21,5%) il occupe la seconde position dans la construction des habitations, la troisième place lui revient à Ouagadougou (24,7%) juste après le banco. Dans les autres villes, le semi dur n'est pas encore très présent puisqu'il ne

<sup>4</sup> Les pourcentages de ce paragraphe introductif et ceux des sous parties à cinq chiffres sont tirés des analyses du RGPH 2006 sur « ménages et habitations »

concerne que 20,1% des habitations des villes moyennes, 13,2% des petites villes et 9,6% des autres petites villes.

Les habitations en paille ont tendance à disparaître du milieu urbain. Ce type d'habitations existe néanmoins dans les autres petites villes (2,5%), les petites villes (0,6%) et les villes moyennes (0,5%) ; elles ont en revanche pratiquement disparu à Bobo-Dioulasso et à Ouagadougou.

### **5.2.1.2 – La nature des toits selon la ville**

Dans l'ensemble du pays, tout comme pour la construction des murs, les ménages recourent abondamment aux matériaux traditionnels pour la toiture de leurs habitations. Au total, 49,2% des logements ont un toit en terre battue (25,2%) ou en chaume (24%). Une proportion non négligeable des chefs de ménages (46,4 %) vivent néanmoins dans des habitations au toit en tôles ; ce qui témoigne de la part de ces derniers des efforts financiers particuliers eu égard au coût élevé de la tôle et le faible niveau du revenu de la grande majorité des ménages. Il faut cependant remarquer que les revenus tirés de la vente de certaines spéculations agricoles (ignames au sud ouest, patates douces dans les provinces du Bazèga, du Kéné Dougou, et surtout le coton dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, des Hauts Bassins, etc.), les populations des zones rurales sont de plus en plus nombreuses à construire des habitations avec un toit en tôle.

En milieu urbain, le toit en tôle est quasiment général, 89% des logements en étant couverts. Selon la ville, les habitations ayant un toit en tôle constituent la majorité, plus de 50% ménages quelque soit la ville (tableau 5.6), la moyenne étant de 88,2%. Dans les grandes agglomérations, la moyenne de 96,1% (Ouagadougou 95,6% et Bobo-Dioulasso, 96,6%) montre que désormais, la tôle est le principal constituant de la toiture des habitations, les toits en matériaux traditionnels n'existant presque plus dans ces villes. On ne retrouve de façon notable, des toits en terre battue (12,5%) et le chaume (10,5%) que dans les petites villes et les autres petites villes (24,1% et 14,8%). On note aussi l'apparition d'habitations ayant une toiture en béton (dalle) et en tuile dans les grandes villes surtout, même si les proportions restent encore faibles.



**Tableau 5.3: Répartition des ménages urbains selon la nature du toit du bâtiment principal et la catégorie de ville**

Nature toit du bâtiment principal	Catégorie de villes					
	Ouagadougou	Bobo Dioulasso	Villes moyennes	Petites villes	Autres petites villes	Total
Béton	2,1	1,8	0,4	0,2	0,1	1,4
Tôle	95,6	96,6	85,7	74,3	58,0	88,2
Tuiles	0,5	0,2	0,5	0,4	0,6	0,5
Terre battue	0,2	0,3	7,9	12,5	24,1	5,1
Chaume	0,2	0,1	3,6	10,5	14,8	3,3
Autres	0,1	0,1	1,1	1,1	1,5	0,5
ND	1,2	0,9	0,9	0,9	1,1	1,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

### 5.2.1.3 – La nature du sol selon la ville

Au Burkina Faso en général, 52,2% des habitations ont un sol en terre battue et 38,2% un sol cimenté. Dans les villes, cette majorité échoit aux habitations dont le sol est en ciment, la moyenne étant de 78,4% (tableau 5.7).

Quelle que soit la ville, la proportion d'habitations dont le sol est en ciment dépasse largement 50%, à l'exception toutefois des habitations dans les autres petites villes. Dans les grandes villes, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso notamment, un peu plus de quatre habitations sur cinq (85,3%) ont un sol en ciment, huit habitations sur dix dans les villes moyennes (78%), sept sur dix dans les petites villes (71,9%) et une sur deux dans les autres petites villes (50%).

Le carreau, un matériau encore très coûteux (5,9% pour le Burkina Faso), est néanmoins présent en revêtement du sol de certaines habitations dans toutes les villes, les villas notamment. On le retrouve principalement dans les habitations des grandes villes (8,1%), Ouagadougou (9,6%) et Bobo-Dioulasso (6,6%).

Les matériaux traditionnels (la terre battue surtout), sont toujours utilisés dans le revêtement du sol des habitations dans les villes, les proportions étant encore supérieures à 15%. Dans les autres petites villes, 46,3% des habitations ont leurs sols ainsi recouverts, 25% dans les petites villes, quelques traces à Ouagadougou (5,5%) et à Bobo-Dioulasso (4,1%).

**Tableau 5.4: Répartition des ménages urbains selon la nature du sol du bâtiment principal et la catégorie de ville**

Nature du sol du bâtiment principal	Catégorie de ville					
	Ouagadougou	Bobo Dioulasso	Villes moyennes	Petites villes	Autres petites villes	Total
Carrelage	9,6	6,6	1,5	0,7	0,3	5,9
Ciment	82,6	87,9	78,0	71,9	50,0	78,4
Terre battue	5,5	4,1	16,5	25,0	46,3	13,2
Sable	0,6	0,2	2,4	1,1	1,6	1,0
Autres	0,2	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2
ND	1,4	1,2	1,3	1,2	1,5	1,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La construction des habitations est assurée essentiellement par les ménages eux-mêmes dont la grande majorité ne dispose que de bas revenus. Cette modicité des moyens disponibles explique généralement le caractère précaire et le sous-équipement de la majorité des habitations qui ne peuvent ainsi disposer de toutes les commodités.

## 5.2.2 – Des commodités dans les habitations

Les commodités offertes par les l'habitations sont le mode principal d'éclairage, la principale source d'approvisionnement en eau de boisson, la source principale d'énergie pour cuisson, le type d'aisance, le mode d'évacuation des ordures et le mode d'évacuation des eaux usées. Ces commodités analysées au plan national et selon le milieu de résidence présentent certaines spécificités selon la ville.

### 5.2.2.1– Mode principal d'éclairage

Le mode d'éclairage constitue l'un des critères d'appréciation de la qualité des habitations et du niveau de vie d'une population. Les résultats du RGPH2006 montrent qu'au Burkina Faso, 67,3% des ménages utilisent la lampe à pétrole comme mode principal d'éclairage, la lampe torche venant en seconde position (12,8 %), l'électricité du réseau n'occupant que la troisième place avec 10,8 % des ménages. Cette faiblesse de la proportion d'abonnés au réseau d'électricité témoigne, une fois de plus de la faiblesse générale des revenus des ménages burkinabé. Les pouvoirs publics ne sont cependant pas restés indifférents à cette situation, la nationale d'électricité ayant réduit le coût des branchements et l'État ayant également subventionné le coût du kilowatt/heure. Mais ces coûts restent encore prohibitifs pour la grande majorité des ménages.

Selon le milieu de résidence, la lampe à pétrole reste le principal mode d'éclairage des ménages. En effet, 55,7% d'entre eux s'éclairent principalement à la lampe à pétrole, la tendance étant la même en milieu urbain, 39,9% des ménages étant connectés au réseau d'électricité, la lampe torche occupant ici la troisième place avec 1,4% des ménages (tableau 5.8).

**Tableau 5.5: Répartition des ménages urbains selon le mode principal d'éclairage**

Mode principal d'éclairage	Catégorie de ville					
	Ouagadougou	Bobo Dioulasso	Villes moyennes	Petites villes	Autres petites villes	Total
Électricité du réseau	44,9	56,7	39,2	21,5	9,8	39,9
Électricité personnelle	1,1	0,4	0,4	0,8	0,7	0,8
Lampe à gaz	0,3	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2
Lampe à pétrole	51,4	41,3	57,1	71,8	79,1	55,7
Lampe à huile	0,2	0,1	0,4	0,5	0,4	0,3
Lampe torche	0,4	0,1	1,1	3,3	6,8	1,4
Bougie	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,2
Bois/paille	0,0	0,0	0,3	0,9	1,6	0,3
Autres mode d'éclairage	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,1
ND	1,3	1,1	1,1	0,8	1,1	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Comme au niveau national, selon la ville, la lampe à pétrole constitue le principal mode d'éclairage à tous les échelons de la hiérarchie urbaine, à l'exception toutefois de la ville de Bobo-Dioulasso où l'électricité du réseau domine. Ce dernier mode d'éclairage vient en seconde position avec des proportions variant de 44,9% à Ouagadougou à 21,5% dans les petites villes, et 39,2% de ménages dans les villes moyennes, les autres petites villes étant à moins de 10%.

La lampe torche, troisième mode principal, a tendance à disparaître quand on va des autres petites villes (6,8%) vers les grandes villes, ce mode étant pratiquement inexistant dans les grandes villes (0,2) à Bobo-Dioulasso notamment (0,1%).

La lampe à huile, la paille/bois et la bougie sont faiblement utilisées dans les villes, une partie non négligeable des ménages dans les petites villes recourant toujours à la paille/bois (0,9%) et surtout des autres petites villes (1,6%) pour s'éclairer.

### 5.2.2.2 – Source principale d'énergie pour la cuisson,

Le type d'énergie utilisé pour la cuisson des aliments est un indicateur du niveau de prise de conscience de la nécessité de lutter contre la dégradation de l'environnement. Plus l'utilisation des sources traditionnelles (bois et charbon) est élevée, moins cette nécessité est perçue, et plus l'utilisation des sources modernes (foyer amélioré, gaz, pétrole, électricité, etc.) est prononcée, plus cette prise de conscience est importante. Tout reste néanmoins lié au niveau de revenu qui permet aux ménages d'accéder à ces sources modernes d'énergie dont le coût, même fortement subventionné (comme le gaz) est toujours hors de portée de la grande majorité des ménages.

**Tableau 5.6 : Répartition des ménages urbains selon la sources d'énergie utilisée pour la cuisson**

Énergie pour cuisson	Catégorie de ville					
	Ouagadougou	Bobo Dioulasso	Villes moyennes	Petites villes	Autres petites villes	Total
Électricité	0,8	1,2	0,4	0,2	0,1	0,7
Gaz	18,8	5,9	4,8	2,6	2,0	10,9
Pétrole	0,4	0,3	0,4	0,2	0,4	0,4
Charbon de bois	9,7	14,5	5,8	3,7	2,3	8,4
Bois (foyer amélioré)	11,0	22,8	11,2	4,2	4,1	11,5
Bois (foyer simple)	55,6	52,6	75,0	86,8	89,6	65,2
Non concerné	2,1	1,3	1,2	1,0	0,7	1,6
Autres	0,7	0,5	0,6	0,9	0,2	0,6
ND	1,0	0,8	0,6	0,5	0,6	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Au Burkina Faso, le bois de chauffe et son produit dérivé le charbon, occupent une place importante (91,8 % des ménages burkinabè) dans la consommation de l'énergie domestique, les autres sources d'énergie l'étant à la peine (gaz 4,7%, pétrole 0,3%, électricité 0,1%). Le recours des ménages aux sources d'énergie pour la cuisson diffère selon le milieu de résidence.

Comme au niveau national, le bois et ses dérivés (foyer simple, amélioré, charbon de bois) constituent, avec 85,1% la principale source d'énergie pour la cuisson des aliments des ménages urbains (**tableau 5.9**). Le bois en foyer simple domine avec 65,2%, suivi par le bois en foyer amélioré (11,5%), le charbon fermant la marche (8,4%). Le gaz, de plus en plus consommé en ville suit en seconde position avec 10,9% des ménages urbains.

Quelle que soit la ville, la proportion de ménages utilisant le bois et ses dérivés est supérieure à 50% : 96% des ménages dans les petites villes, 94,7% dans les autres petites villes, la proportion diminuant au fur et à mesure qu'on se dirige vers les grandes villes. La hiérarchie observée entre les trois sources au niveau national demeure ici quelle que soit la ville.

Le gaz utilisé de plus en plus par les ménages en milieu urbain occupe le troisième rang, les grandes villes étant les plus grosses consommatrices de ce combustible (Ouagadougou 18,8% et Bobo-Dioulasso 5,9%). La part du pétrole reste négligeable, les proportions de ménages l'utilisant étant inférieure à 1%.

### 5.2.2.3 – Principale source d'approvisionnement en eau de boisson,

L'approvisionnement en eau de boisson constitue l'un des critères de viabilité de l'environnement des populations en général. Mais bien que reconnu comme une priorité, celles des villes en particulier, l'approvisionnement des populations en eau potable reste posé au Burkina Faso. Au plan national, seuls 58,6 % des ménages ont accès à l'eau potable, recueillie aux robinets (7,8 %), aux bornes fontaines (13,6 %) et aux pompes/forages (37,2 %). Environ 2 ménages sur 5 (40,7 %) boivent toujours de l'eau dont

la qualité est douteuse. Il s'agit de l'eau des puits busés (8,7 %), des puits ordinaires (26,5 %), des rivières / marigots / barrages (5,4%) et d'autres sources (0,2 %).

En milieu urbain (tableau 5.1), 28,1% seulement des ménages ont l'eau courante à domicile, la plus grande partie des ménages (43,1%) s'approvisionnant en eau de boisson aux fontaines publiques. Quant aux pompes/forages, ils sont sollicités par seulement 14,3% des ménages des villes.

**Tableau 5.7 : Répartition des ménages urbains selon la principale source d'approvisionnement en eau de boisson et la catégorie de ville**

Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	Catégorie de ville					Total
	Ouagadougou	Bobo Dioulasso	Villes moyennes	Petites villes	Autres petites villes	
Eau courante	39,3	36,7	18,2	6,3	2,7	28,1
Borne fontaine	46,9	49,4	45,1	35,8	18,4	43,1
Pompe (forage)	11,2	1,1	15,3	24,6	37,6	14,3
Puits busé	0,5	2,5	4,0	5,4	9,2	2,8
Puits ordinaire	0,9	9,5	16,1	26,1	29,7	10,4
Rivière marigot, barrage	0,1	0,0	0,7	1,2	1,6	0,4
Autres	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
ND	0,9	0,7	0,7	0,6	0,7	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Notons cependant que 13,6% des ménages des villes consomment toujours une eau de qualité douteuse provenant des puits busés (2,8%), des puits ordinaires (10,4%) et des rivières et marigots, même en quantité négligeable (0,4%).

Selon la ville, l'approvisionnement en eau de boisson des ménages est essentiellement assuré par les bornes fontaines, à 48,1% dans les grandes villes, 45,1% dans les villes moyennes et 35,8% dans les petites villes et 18,4% dans les autres petites villes où ce mode est en troisième position après les pompes/forages (37,6%) et les puits ordinaires (29,7%).

L'eau des puits busés peut être considérée comme potable à condition que le puits ait une margelle et soit recouvert pour éviter que les saletés n'y tombent.

#### 5.2.2.4 – Principal type de lieu d'aisance

L'absence d'infrastructures sanitaires dans la plupart des habitations et d'assainissement dans leur environnement constitue des facteurs favorables au péril fécal. En effet, les matières fécales mal évacuées constituent des nids de microbes qui contaminent les aliments et l'eau, provoquant ainsi des maladies hydriques. On comprend ainsi que les programmes d'assainissement soient destinés en priorité aux centres urbains, lieux de forte concentration de population, pour y réduire les risques de maladies et de pollution qui y sont élevés.

Au Burkina Faso, la plupart des ménages ne disposent pas d'infrastructures sanitaires adéquates dans leurs habitations. Aussi, font-ils à 64,1 % leurs besoins dans la

nature/brousse Les uns utilisent des latrines simples (30,7 %) et les autres (3,4%) des sanitaires modernes (chasse d'eau personnelle ou en commun, latrine ventilée).

La situation est différente en milieu urbain. En effet, 74,5% des ménages urbains utilisent des latrines simples pour satisfaire leurs besoins naturels, tandis que 9,2% utilisent des latrines modernes. Mais 13,9% des ménages urbains recourent toujours à la nature/brousse pour déféquer.

**Tableau 5.8 : Répartition des ménages urbains selon le principal type de lieu d'aisance utilisé et la catégorie de ville**

Principal type de lieu d'aisance	Catégorie de ville					
	Ouagadougou	Bobo Dioulasso	Villes moyennes	Petites villes	Autres petites villes	Total
Chasse d'eau personnelle	4,7	3,4	1,2	0,3	0,4	3,0
Chasse d'eau en commun	5,5	8,1	1,8	0,6	0,4	4,2
Latrine simple	81,4	84,8	75,3	54,0	45,1	74,5
Latrine ventilée	3,5	2,0	1,3	0,9	0,8	2,3
Brousse/nature	2,7	0,6	18,4	41,7	51,6	13,9
Autres	1,0	0,2	1,2	1,7	0,8	1,0
ND	1,3	0,9	0,8	0,8	0,9	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Selon la ville, la latrine simple constitue le principal lieu d'aisance quelle que soit la ville, dans des proportions supérieures à 50%, la palme revenant aux grandes villes où 83,1% de ménages (Ouagadougou 81,4% et Bobo-Dioulasso 84,8%) disposent de ce type d'aisance. C'est surtout dans ces grandes villes que les installations modernes – latrines ventilées, chasse d'eau - (13,7 à Ouagadougou et 13,5 à Bobo-Dioulasso) sont les plus courantes. Mais il y a encore ici 1,6% des ménages dans ces grandes villes (0,6 % à Bobo-Dioulasso, mais 2,7% à Ouagadougou) qui continuent à aller dans la nature/brousse pour leurs besoins, comme du reste dans les autres petites villes. Là en effet, la majorité des ménages, à 51,6%, utilisent toujours la nature/brousse pour se soulager, cette proportion étant de 41,7% dans les petites villes et .18,4% dans les villes moyennes.

### 5.2.2.5 – Mode principal d'évacuation des ordures ménagères

Les problèmes de salubrité, de sauvegarde de l'environnement, de sécurité et de santé liés à la gestion des ordures ménagères se posent surtout avec acuité au Burkina Faso. Ces ordures composées de déchets solides (papiers, cartons, textiles, plastiques, verres, métaux, gravillons, sable, etc.), de poussières (cendres et autres poussières) et liquides, abondamment produits par les ménages sont source de problèmes quant à leur évacuation.

En effet, 56,2% des ménages burkinabé déposent leurs ordures sur des tas d'immondices, certains autres ménages (15,5%) s'en débarrassent dans la rue. Ces problèmes sont surtout spécifiques aux grands centres urbains.

En milieu urbain, le problème de la gestion des ordures préoccupe beaucoup les pouvoirs publics. Cette situation résulte de la forte concentration de population, de l'abondance de la production des déchets et surtout de certaines pratiques néfastes profondément ancrées chez les populations, malgré les actions de sensibilisation et l'existence des structures de collecte des ordures ménagères. En effet (tableau 5.3), 63,1% des ménages en ville déclarent jeter leurs ordures sur des tas d'immondices (42,5%), dans les rues (13,6%) ou encore dans les fossés, ce qui n'est pas approprié surtout dans les centres urbains.

**Tableau 5.9 : Répartition des ménages urbains selon le principal mode d'évacuation des ordures ménagères et la catégorie de ville**

Mode principal d'évacuation des ordures ménagères	Catégorie de ville					
	Ouagadougou	Bobo Dioulasso	Villes moyennes	Petites villes	Autres petites villes	Total
Ramassage privé	40,2	31,0	4,1	3,1	1,3	24,6
Tas d'immondices	28,8	34,6	63,7	61,3	60,6	42,5
Fossé	7,7	9,2	5,1	7,2	13,9	8,0
Bac	8,3	6,2	4,7	2,4	1,6	6,1
Rue	9,7	16,1	18,2	19,2	13,7	13,6
Autres	4,3	2,2	3,5	6,2	8,2	4,4
ND	1,0	0,8	0,7	0,5	0,7	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Selon la ville, ces pratiques sont particulièrement importantes. Dans les grandes villes, 53% des ménages continuent à jeter leurs ordures sur des tas d'immondices (31,7%), dans les rues (12,9%) ou encore dans les fossés (8,4%). Si à Ouagadougou, 46,2% des ménages s'adonnent à cette pratique, à Bobo-Dioulasso la proportion est encore plus élevée, 59,9% des ménages étant concernés.

Dans les autres villes (moyennes 87%, petites villes 87,7%, et autres petites villes 88,2%), près de neuf ménages sur dix (87%) se débarrassent ainsi de leurs ordures selon ces trois modalités réunies.

La persistance de telles pratiques d'évacuation des ordures ménagères a conduit certains maires à installer des bacs à ordures dans les secteurs ; mais ceux-ci ne sont accessibles que par 6,1% des ménages urbains, vu que ces collecteurs d'ordures sont insuffisants. Dans les grandes villes, 7,2% des ménages accèdent à ces bacs à ordures (8,3% à Ouagadougou et 6,2% à Bobo-Dioulasso). La proportion de ménages jetant leurs ordures dans des bacs est plus importante dans les villes moyennes (4,7%) que dans les petites villes (2,4%), peu de ménages dans les autres petites villes (1,6%) y ayant recours.

Dans les villes la gestion des ordures ménagères est maintenant très développée, avec un peu partout dans les grands centres des sociétés privées de ramassage. Mais les ménages des villes sont encore peu nombreux (24,6%) à s'abonner à ces services. C'est surtout dans les grandes villes que 35,6% des ménages sont abonnés au ramassage privé des ordures ménagères, plus développés à Ouagadougou (40,1%) qu'à Bobo-Dioulasso (31%).





Quant à l'évacuation des eaux usées par les fosses sceptiques, cette pratique est un peu plus développée dans les villes. 11,1% des ménages des grandes villes disposent ainsi de ce système d'assainissement pour l'évacuation des eaux usées, surtout à Ouagadougou (12,6%).

La proportion des ménages disposant de ce système est plus importante dans les autres petites villes (7,4%) que dans les villes moyennes (5,4%) et petites villes (4,3%).

### **En guise de conclusion**

L'analyse du type et des caractéristiques des habitations met en évidence des situations fort variées. La maison individuelle semble être le type dominant d'habitation au regard de l'importance de ses proportions. On comprend ainsi que du point de vue de la nature des murs, du toit et du sol, les matériaux locaux soient privilégiés dans la construction des habitations. Cela est du reste conforme à un contexte économique caractérisé par un certain nivellement des revenus qui se répercute dans les types d'habitation et les commodités qu'elles offrent.

Les ménages qui disposent dans leurs habitations des commodités telles que l'approvisionnement en eau potable, l'électricité du réseau, les wc avec chasse d'eau, etc., sont encore peu nombreux. La majorité des ménages s'approvisionnent ainsi aux bornes fontaines, aux pompes/forages. Il est cependant dommage surtout dans les villes, que des ménages continuent à boire l'eau des marigots.

Quant à certaines pratiques observées en liaison avec le niveau de vie des ménages, telles que le type d'aisance, l'entretien des habitations avec notamment l'évacuation des ordures et des eaux usées, l'écart est encore grand avec la nécessité de la sauvegarde de l'environnement. Si le recours à la brousse comme lieu d'aisance, la cour ou la rue comme lieu d'évacuation des eaux usées peuvent être tolérés pour des ménages pauvres des zones non loties en situation précaire, on comprend mal que des ménages présumés riches ou supposés aient encore de telles pratiques en ville. Il est par conséquent nécessaire que les services publics, les municipalités notamment prennent des mesures idoines pour assainir leurs villes de telles pratiques afin de les rendre au moins plus vivables. Les services techniques municipaux gagneraient en efficacité en réactivant les services d'hygiène par leur dotation en moyens suffisants. Cela permettrait de faire comprendre raison aux ménages récalcitrants aux pratiques peu recommandables en matière de sauvegarde de l'environnement. Car qu'on soit pauvre ou riche, il y a un minimum à observer pour contribuer à la propreté de sa ville car tout le monde y gagne./.



## CONCLUSION

---

Les villes au Burkina sont encore essentiellement administratives. Leur base économique assez faible reste liée à leur niveau d'équipement. Ce qui limite leur rayonnement au plan régional. Ces villes ont néanmoins une fonction commerciale assez importante basée sur un secteur tertiaire en évolution, l'exportation des matières premières (coton, arachide, amande de karité, cultures maraîchères), l'importation et la distribution des produits industriels. Les activités rurales telles que l'agriculture restent néanmoins omniprésentes, comme en témoignent les proportions d'actifs agricoles variables selon les catégories de ville. Les villes sont sources de bouleversements sociaux et de changements de comportement économiques favorables au développement.

Les villes au Burkina drainent les biens beaucoup plus qu'elles ne diffusent le développement au regard du faible développement du secteur industriel sur lequel l'accent doit être mis.

De nos jours, avec la communalisation intégrale, l'État s'allie aux partenaires locaux à savoir les collectivités locales pour leur confier la gestion du développement par l'impulsion d'une démocratie participative à la base. Cela renforce ainsi leur sens des responsabilités et leur offre les meilleures chances d'un développement local. Pour réussir dans cette entreprise, le transfert de compétences doit cependant être accompagné des ressources financières nécessaires. En d'autres termes, les pouvoirs, les compétences et des ressources financières et humaines importantes doivent accompagner ces transferts de compétences.

La croissance urbaine crée des problèmes sociaux et économiques qui engendrent des déséquilibres entre l'urbain et le rural. Cette croissance pourrait, par le brassage culturel qui la caractérise, créer la rupture des solidarités traditionnelles ou une désocialisation suite à la perte des repères de valeurs morales. Cependant, la présence importante de l'habitat précaire en ville (toit en paille, sol en terre battue, mur en banco etc.), certains comportements des populations (nature comme lieu d'aisance, paille comme mode d'éclairage, cour et rue comme lieux d'évacuation des eaux usées et des ordures ménagères etc.) alliées à l'insuffisance des services urbains de base (toilettes publiques, caniveaux inexistantes ou entretenus etc.) finissent par fragiliser la santé des populations urbaines.

La croissance urbaine est ainsi la source de problèmes environnementaux que sont l'insalubrité, la pollution due à la rareté ou à l'absence de réseaux d'évacuation, les ordures ménagères, la forte pollution atmosphérique et les nuisances diverses.

Cependant, en accord avec Ouédraogo M.M, «Au-delà de tous les maux qui minent la ville, elle demeure un mal nécessaire car :

- elle diffuse les germes du développement sous forme d'idées novatrices, de comportements nouveaux, de mutations diverses dues aux migrants de retour, fervents actifs de transformation des sociétés et des modes de production.
- elle reçoit et diffuse les produits, les intrants agricoles, les technologies modernes et créent des circuits d'approvisionnement qui innervent les zones rurales et favorisent les mutations économiques.
- elle constitue un marché d'écoulement des produits ruraux, elle offre des emplois nouveaux et rémunérateurs. Par ses transferts d'argent, elle contribue à la création de la richesse en milieu rural.
- elle secrète des effets d'entraînement sur les modes de production qui deviennent plus rationnels et plus rentables. Ces modifications sont fondamentales pour le passage de la situation traditionnelle au système de production de type moderne ».

Tout repose donc sur la capacité des politiques à orienter la croissance urbaine vers des actions porteuses de développement.

La présence de la ville est donc indispensable à la dynamique des ensembles, des biens et des personnes susceptibles de promouvoir et d'améliorer le développement des conditions de vie de tous les burkinabé.

## RECOMMANDATIONS

---

A l'issue de l'analyse des résultats du RGPH 2006 en son volet croissance urbaine au Burkina, quelques recommandations semblent nécessaires.

1. La définition de la ville mérite qu'on s'y penche afin de réaliser le consensus des différents acteurs du domaine. Cela permettra de fixer une fois pour toute une définition scientifiquement claire, qui permette des comparaisons au plan national, sous régional et international. L'INSD, devrait servir de chef de file.
2. La ville doit être à mesure de jouer le rôle de moteur de développement. Comme force structurante, la ville doit offrir une base solide à l'économie, en attirant les investissements afin de créer de nouvelles entreprises et promouvoir une croissance économique diversifiée à mesure de maintenir un équilibre entre l'industrie et les services.
3. Le développement doit contribuer à réduire la disparité entre villes, pour éviter que la macrocéphalie n'étouffe les autres villes. La décentralisation devrait fortement contribuer à cette « démacrocéphalisation ».
4. Il convient enfin d'accélérer le processus de la communalisation intégrale afin de fixer les populations dans leur milieu, évitant ainsi à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso une croissance démesurée.



## BIBLIOGRAPHIE

---

ANTOINE, P., 1997 : L'urbanisation en Afrique et ses perspectives.

BAGRE, A., 2000. Aperçu sur le processus d'urbanisation et la gestion foncière au Burkina Faso: cas de Ouagadougou. Conférence AITB, 2000, document non publié, 22 P.

CELESTIN, G. 1983. Etude de l'armature urbaine en Haute – Volta. Ouagadougou 110p.

DGUH. 2004 : Profil du secteur urbain national. Déc. 2004,

GENDREAU, F., 1993. La population de l'Afrique

GBANGOU, A. et SOME, P.H. Migration et urbanisation *au Sahel : le cas du Burkina*

GREGORY, 1973 : Urbanisation et développement : le cas de la haute volta. In Notes et documents voltaïques n0.7- CVRS Ouagadougou 1973,

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE ; Enquête démographique par sondage en République de Haute Volta 1960-1961, Tome 2, 466 P.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE; Enquête démographique par sondage en République de Haute Volta 1960-1961, Tome 1, 216 P.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE 1994 Annuaire statistique du Burkina Faso, 177 P.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE, 1994, Enquête Démographique. Rapport de synthèse, 32 P.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE; Analyse des résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 1996, volume 1, 348 P.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE ; Analyse des résultats du recensement général de la population et de l'habitation de 1996, volume 2, 180 P.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE, 1998. RGPH de décembre 1996. Population résidente des départements, communes, arrondissements et provinces. Résultats définitifs. 46 P.

KONATE, K, 1989. La politique de l'habitat au Burkina Faso. Mémoire de fin de cycle A, ENAM, Section Economie et Finances 135 P.

LE COURRIER, 1992, La crise urbaine, in Le Courrier, Afrique, Caraïbes, Communauté Européenne, n°131 janvier-fevrier 1992, 49 à 76.PP

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES; Politique nationale de population, décembre 2000, révision n°1, 66 P.

MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME, Politique nationale de l'habitat mai 2008, 40 P

OBERAI, A.S., 1989, Migration, urbanisation et développement. In Document n°5 Formation en matière de population, ressources humaines et planification du développement. Bureau International du Travail, Genève, 85 P.

OUATTARA, A. Des lotissements aux cités : les facettes d'une politiques de logement à Ouagadougou de 1960 à nos jours. In Maîtriser le développement urbain en Afrique sub-saharienne. Actes du colloque international de Ouagadougou, 1<sup>er</sup> -05 octobre 1990, dossier E.LEBRIS et H. GIANNITRAPANI (ORSTOM), 4<sup>ème</sup> trimestre 1991, .510-519.PP

OUATTARA, A. 1993. Les enjeux de l'urbanisation à Ouagadougou, in EUREKA, Bulletin du CNRST, n°6, juillet 1993, 18 à 30. PP.

OUATTARA, A., 1996. Le phénomène d'urbanisation dans le monde contemporain. Communication de la Commission « Population et Développement » de l'assemblée des Députés du Peuple (ADP-Burkina), Tenkodogo, du 18 au 21 juillet 1996, 30 P.

OUATTARA, A., 2000. Migrations et urbanisation : caractéristiques, incidences et enjeux. Communication à l'atelier d'appui au Réseau National des Journalistes en Population et Développement (RJPOD), Ouagadougou, du 4 au 6 octobre, 15 P.

OUEDRAOGO, M .M. 1974 : L'approvisionnement de Ouagadougou en produits vivriers, en eau et en bois. Thèse de 3<sup>è</sup> cycle –. Bordeaux 1974, 380 P.

OUEDRAOGO M.M. 1988. Urbanisation, organisation de l'espace et développement au Burkina Faso. Thèse de Doctorat d'Etat. Université de Bordeaux III. UER de Géographie. Tomes I, II et III. 857 P.

OUEDRAOGO, M. M. 1988 : Premières priorités des politiques urbaines confrontées à une croissance rapide : le cas du Burkina Faso. U.A.P. – Dakar 1988,

OUEDRAOGO, M. M., 1990. Situation de l'urbanisation au Burkina Faso. Colloque International « Maîtriser le Développement Urbain en Afrique Sub-Saharienne » Ouagadougou – octobre 1990, 17 P.

OUEDRAOGO, M. M. 1990 : Développement et fonction des petites villes du Burkina Faso. Colloque International « Maîtriser le Développement Urbain en Afrique Sub-Saharienne » Ouagadougou – octobre 1990, 18 P.

OUEDRAOGO, M.M. 2006- Dynamique migratoire, rapports villes – campagnes et aménagement du territoire. Symposium sur les migrations au Burkina Faso, 12 P.

OUEDRAOGO, M. S. E. 1998 : Profil de pauvreté urbaine et accès aux services de base. Ouagadougou, septembre 1998,

OUEDRAOGO N., M.G.H. 1998. Le problème de l'habitat spontané à Ouagadougou. Actes du Colloque de Genève, 6-8 juillet 1998 sur Politiques urbaines étatiques et stratégies populaires d'accès au foncier. International conference research community for the habitat agenda. Linking researches and policies for sustain ability for human settlements, 233-243.PP.

NYASSOGBO, K.G., 1984. L'urbanisation et son évolution au Togo. In Les Cahiers d'Outre-Mer, Bordeaux, n°146, avril-juin 1984, 135-158 PP



REMUAO- Migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest (MUAO)- Résultats préliminaires, Juillet 1995, 30 P.

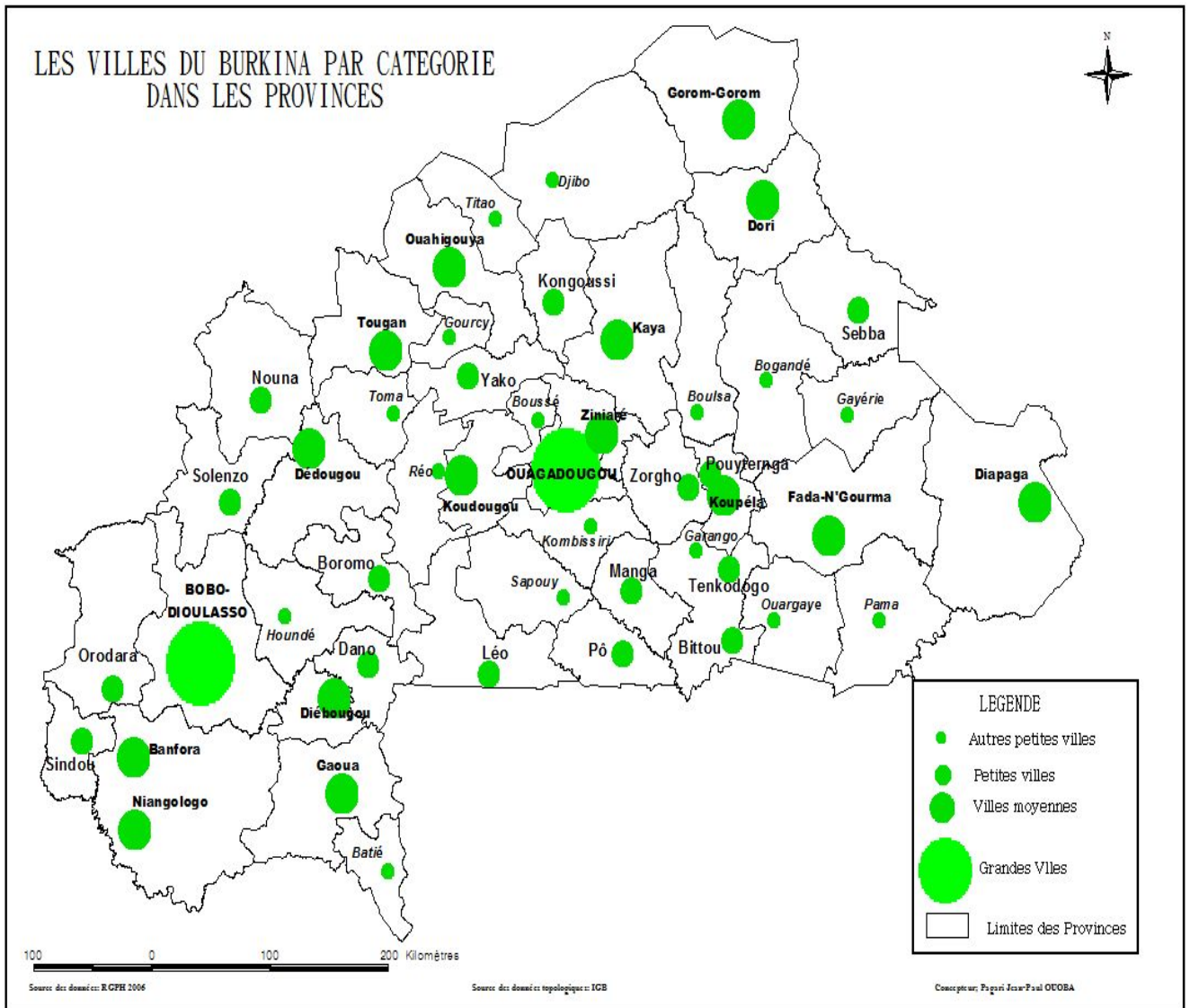
YRA, A., 2001. L'extension spatiale de Ouagadougou : un défi à l'aménagement et à l'équipement de la ville. Mémoire de fin de cycle pour l'obtention du diplôme de formation supérieure en planification régionale et aménagement du territoire (DFS/PRAT), IPD/AOS, 187 P.

VENNETIER P. OUEDRAOGO M.M, 1977 : Quelques aspects de l'approvisionnement d'une ville d'Afrique Noire : l'exemple de Ouagadougou. Travaux et documents Géographique Tropicale N° 28 – avril 1977,

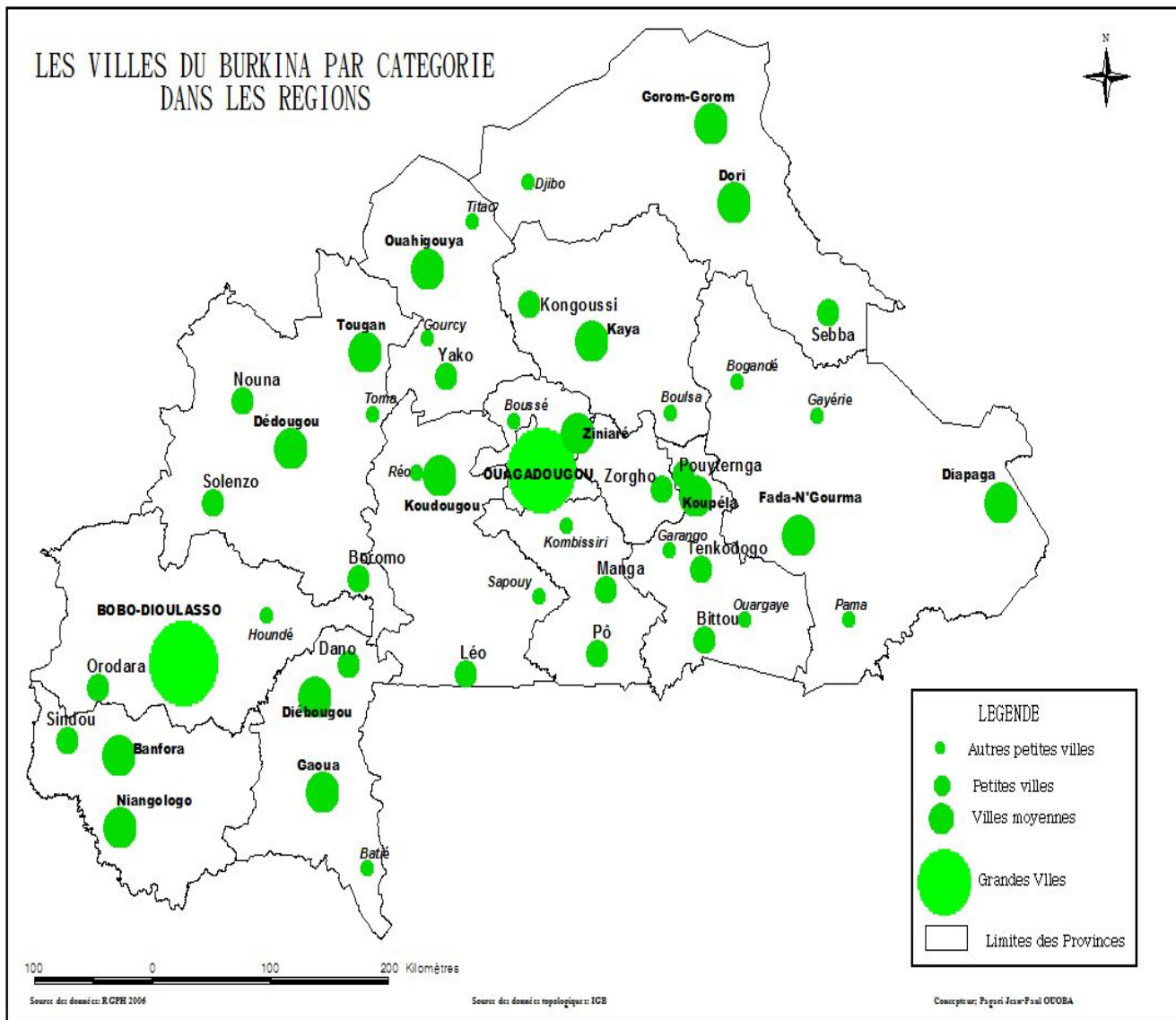


**ANNEXES**

**Carte 2.1 : Les villes du Burkina par catégorie dans les provinces**



Carte 2.2 : Les villes du Burkina par catégorie dans les régions



**Tableau A.1.1 Evolution de la population des villes de la Haute Volta (Burkina Faso) sous la colonisation**

Années	Villes	
	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso
1888*	5 000	3 000
1914*	19 332	
1921	10 000	10 000
1926*	12 238	
1931	10 756	11 155
1936*	14 200	
1945*	18 000	
1946	17 800	28 000
1948*	20 200	
1951	22 346	38 152
1960	57 952	52 261
1961-1962*	59 126	

Sources : Fourchard, L. 2001

**Tableau A.2.1 Natifs et non natifs des communes urbaines du Burkina Faso en 2006**

Ville	Natifs ou non migrants	%	Non natif ou migrants	%	Total
Boromo	10401	59,4	4193	28,7	14594
Solenzo	12026	63,4	4824	28,6	16850
Nouna	17803	67,9	4363	19,7	22166
Dédougou	24652	68,0	14210	36,6	38862
Toma	9830	68,0	2571	20,7	12401
Tougan	14031	68,4	3019	17,7	17050
Banfara	52603	69,0	23314	30,7	75917
Niangoloko	15531	69,3	6779	30,4	22310
Sindou	3492	69,6	693	16,6	4185
Ouagadougou	1009896	70,0	465943	31,6	1475839
Tenkodogo	38413	71,3	6078	13,7	44491
Bittou	15291	71,4	4827	24,0	20118
Garango	32040	72,5	2975	8,5	35015
Ouargaye	8548	73,3	1555	15,4	10103
Koupela	22891	74,0	5260	18,7	28151
Pouytenga	45155	74,5	15463	25,5	60618
Kongoussi	19527	75,6	5645	22,4	25172
Boulsa	16493	76,0	1432	8,0	17925
Kaya	43124	77,2	11241	20,7	54365
Koudougou	70626	77,6	17558	19,9	88184
Réo	25698	77,8	2996	10,4	28694
Léo	19421	79,3	7358	27,5	26779
Sapouy	7384	79,3	5054	40,6	12438
Kombissiri	20753	79,7	2707	11,5	23460
Pô	19622	79,7	4698	19,3	24320
Manga	15935	80,1	3925	19,8	19860
Bogandé	12722	80,2	2207	14,8	14929
Fada N'Gourma	29270	80,3	12515	30,0	41785
Gayéri	4487	80,7	1573	26,0	6060
Pama	7138	81,3	1403	16,4	8541

Ville	Natifs ou non migrants	%	Non natif ou migrants	%	Total
Diapaga	5713	81,4	2687	32,0	8400
Bobo Dioulasso	370357	81,8	119610	24,4	489967
Orodara	18608	82,0	4748	20,3	23356
Houndé	26821	82,3	12637	32,0	39458
Titao	17118	82,4	2013	10,5	19131
Yako	18611	83,1	4074	18,0	22685
Ouahigouya	56451	83,3	16702	22,8	73153
Gourcy	22572	83,4	2044	8,3	24616
Zorgho	17036	83,6	3426	16,7	20462
Boussé	13701	84,6	2167	13,7	15868
Ziniaré	14477	85,2	4142	22,2	18619
Gorom-Gorom	7076	86,3	1806	20,3	8882
Dori	17160	86,3	3918	18,6	21078
Djibo	23882	88,5	5108	17,6	28990
Sebba	5234	88,6	672	11,4	5906
Diébougou	12185	89,5	5752	32,1	17937
Dano	13954	89,6	3114	18,2	17068
Batié	8393	91,5	1712	16,9	10105
Gaoua	17333	91,7	7771	31,0	25104
<b>Total</b>	<b>2331485</b>	<b>92,0</b>	<b>850482</b>	<b>26,7</b>	<b>3181967</b>

Source : INSD. RGPH 2006

**Tableau A 2.2 : Taux d'accroissement intercensitaire**

Année	Population totale	Taux d'accroissement
1975	5 638 203	-
1985	7 964 705	<b>2,67</b>
1996	10 312 609	2,4
2006	14 017 262	3,1

Source INSD 1975, 1985, 1996

**Tableau A.2.3 : Taux d'urbanisation par région et par province**

<b>Ensemble Burkina Faso</b>	<b>Population totale</b>	<b>Population urbaine</b>	<b>Taux d'urbanisation</b>
	14017262	3181967	22,7
Région : Boucle Du Mouhoun	1442749	121923	8,5
Province : Kossi	278546	22166	8,0
Province : Mouhoun	297350	38862	13,1
Province : Sourou	220622	17050	7,7
Province : Bale	213423	14594	6,8
Province : Banwa	269375	16850	6,3
Province : Nayala	163433	12401	7,6
Région : Cascades	531808	102412	19,3
Province : Comoé	407528	98227	24,1
Province : Léraba	124280	4185	3,4
Région : Centre	1727390	1475839	85,4
Province : Kadiogo	1727390	1475839	85,4
Région : Centre Est	1132016	198496	17,5
Province : Boulgou	543570	99624	18,3
Province : Kouritenga	329779	88769	26,9
Province : Koulpelogo	258667	10103	3,9
Région : Centre Nord	1202025	97462	8,1
Province : Bam	275191	25172	9,1
Province : Namentenga	328820	17925	5,5
Province : Sanmatenga	598014	54365	9,1
Région : Centre Ouest	1186566	156095	13,2
Province : Boulkiemdé	505206	88184	17,5
Province : Sanguié	297036	28694	9,7
Province : Sissili	208409	26779	12,8
Province : Ziro	175915	12438	7,1
Région : Centre Sud	641443	67640	10,5
Province : Bazèga	238425	23460	9,8
Province : Nahouri	157071	24320	15,5
Province : Zoundweogo	245947	19860	8,1
Région : Est	1212284	79715	6,6
Province : Gnagna	408669	14929	3,7
Province : Gourma	305936	41785	13,7
Province : Tapoa	342305	8400	2,5
Province : Komandjoari	79507	6060	7,6
Province : Kompienga	75867	8541	11,3
Région : Hauts Bassins	1469604	552781	37,6
Province : Houet	955451	489967	51,3
Province : Kéné Dougou	285695	23356	8,2
Province : Tuy	228458	39458	17,3
Région : Nord	1185796	139585	11,8
Province : Passoré	323222	22685	7,0
Province : Yatenga	553164	73153	13,2
Province : Lorum	142853	19131	13,4
Province : Zoundama	166557	24616	14,8
Région : Plateau Central	696372	54949	7,9
Province : Ganzourgou	319380	20462	6,4
Province : Ouhritenga	238775	18619	7,8
Province : Kourwéogo	138217	15868	11,5
Région : Sahel	968442	64856	6,7
Province : Oudalan	195964	8882	4,5
Province : Seno	264991	21078	8,0

Ensemble Burkina Faso	Population totale	Population urbaine	Taux d'urbanisation
	14017262	3181967	22,7
Province : Soum	347335	28990	8,3
Province : Yagha	160152	5906	3,7
Région : Sud-Ouest	620767	70214	11,3
Province : Bougouriba	101479	17937	17,7
Province : Poni	256931	25104	9,8
Province : Ioba	192321	17068	8,9
Province : Nounbiel	70036	10105	14,4

Source : RGPH-2006

**Tableau A.2.4 : Taux d'urbanisation par région**

Régions	Taux d'urbanisation
Région : Centre	85,4
Région : Hauts Bassins	37,6
Région : Cascades	19,3
Région : Centre Est	17,5
Région : Centre Ouest	13,2
Région : Nord	11,8
Région : Sud-Ouest	11,3
Région : Centre Sud	10,5
Région : Boucle Du Mouhoun	8,5
Région : Centre Nord	8,1
Région : Plateau Central	7,9
Région : Sahel	6,7
Région : Est	6,6
National	22,7

Source : RGPG-2006

**Tableau A 2.5. Evolution des taux d'urbanisation au Burkina Faso**

Année	Population totale	Population urbaine	Taux d'urbanisation (%)
1975	5 638 203	362 610	6,4
1985	7 964 705	1 011 074	12,7
1996	10 312 609	1 601 168	15,5
2006	14 017 262	3 181 967	22,7

Source INSD 1975, 1985, 1996, 2006



**Tableau 2.6 : Quelques indicateurs caractéristiques de la ville**

Villes	pourcentage d'actifs non agricoles			Energie	Biens possédés			Aise brou	Location simple
	femme	ensemble	homme		au-1 ordinateur	Au -1 frigo	Au -1 fixe		
Boromo	6,8	10,5	11,0	2,5	0,0	0,5	0,4	0,6	6,6
Solenzo	8,3	12,6	14,4	2,9	0,0	0,7	0,4	3,0	9,1
Nouna	9,4	14,3	15,5	3,0	0,1	1,0	0,5	5,6	10,0
Dédougou	11,5	14,3	17,7	3,3	0,2	1,4	0,5	6,7	10,0
Toma	14,0	15,3	19,4	3,7	0,2	1,8	0,6	9,9	10,6
Tougan	14,5	16,5	20,5	3,7	0,2	1,9	0,6	11,7	11,0
Banfora	16,2	18,1	21,3	3,9	0,2	2,1	0,6	12,2	11,4
Niangoloko	16,7	21,3	21,5	4,0	0,2	2,9	0,8	13,4	11,4
Sindou	17,9	21,4	21,7	4,1	0,3	2,9	1,0	14,3	11,5
Ouagadougou	20,5	21,8	21,8	4,1	0,3	3,1	1,0	16,5	12,4
Tenkodogo	20,9	23,5	22,0	4,5	0,4	3,2	1,2	18,2	13,2
Bittou	26,6	24,1	24,1	4,8	0,5	3,2	1,2	19,8	13,3
Garango	27,5	27,8	26,5	4,9	0,5	3,7	1,3	23,8	13,4
Ouargaye	28,1	27,9	26,5	4,9	0,5	3,8	1,4	24,9	13,8
Koupela	29,9	29,2	27,2	5,1	0,5	4,1	1,4	26,2	13,9
Pouytenga	30,9	30,1	28,2	5,3	0,6	4,3	1,7	27,0	14,4
Kongoussi	31,9	30,7	28,4	5,4	0,6	4,9	1,7	27,3	15,8
Boulsa	32,5	31,7	32,0	5,5	0,6	5,2	1,8	28,3	15,9
Kaya	33,3	32,2	32,6	5,7	0,6	5,2	1,9	28,5	16,2
Koudougou	34,1	34,5	32,8	5,9	0,7	5,3	2,0	30,0	16,4
Réo	34,4	35,1	34,3	6,1	0,7	5,4	2,0	30,6	17,0
Léo	38,0	35,6	35,2	6,2	0,7	5,8	2,1	31,9	17,9
Sapouy	39,1	36,5	36,6	6,3	0,8	6,1	2,1	32,0	18,0
Kombissiri	39,9	37,2	36,8	6,3	0,9	6,9	2,2	33,8	18,1
Pô	43,4	38,8	36,8	6,4	0,9	7,5	2,3	35,6	19,0
Manga	44,8	39,0	39,1	6,4	1,0	7,5	2,4	36,7	19,0
Bogandé	48,4	41,4	40,2	6,5	1,0	7,5	2,5	38,2	20,0
Fada	51,2	43,0	40,5	7,2	1,0	7,5	2,8	40,6	21,1
Gayéri	52,9	43,4	41,8	7,4	1,0	8,0	3,1	41,1	21,2
Pama	55,1	45,7	41,8	7,8	1,0	8,6	3,2	41,8	22,4
Diapaga	56,2	46,8	42,3	8,0	1,0	9,1	3,2	42,1	22,8
Bobo	56,8	47,3	42,5	8,1	1,1	9,2	3,3	44,3	23,9
Orodara	57,6	48,4	47,3	8,1	1,1	9,3	3,4	46,6	24,1
Houndé	58,0	50,5	47,4	8,2	1,1	9,4	3,6	49,2	25,3
Titao	62,7	51,5	48,4	8,5	1,1	9,5	3,7	49,2	25,5
Yako	69,6	56,0	51,7	8,6	1,1	9,5	3,8	49,4	25,9
Ouahigouya	70,4	62,3	58,5	8,7	1,1	9,6	4,2	50,2	26,5
Gourcy	71,7	63,2	58,9	9,3	1,2	10,3	4,3	53,5	26,8
Zorgho	73,5	64,4	59,2	9,6	1,2	10,5	4,4	54,0	27,3
Boussé	73,8	65,0	62,0	10,0	1,3	10,7	4,5	55,4	27,7
Ziniaré	74,3	66,6	63,0	10,4	1,4	10,9	4,6	58,0	29,6
Gorom-	77,6	70,0	67,9	10,9	1,6	11,2	6,1	58,9	29,7
Dori	78,5	70,9	70,5	11,2	1,6	11,2	6,1	59,1	30,9
Djibo	81,7	72,6	71,4	12,1	1,6	11,3	6,2	62,6	31,0
Sebba	84,9	73,9	72,1	12,6	1,7	11,6	6,2	64,7	31,5
Diébougou	86,7	75,5	74,2	13,9	1,7	12,1	6,2	68,2	33,9
Dano	90,3	80,2	78,4	14,0	1,8	12,4	6,3	68,2	34,5
Batié	92,2	81,2	79,0	14,3	2,0	12,8	6,4	69,3	34,7
Gaoua	93,1	92,4	90,8	16,4	2,6	12,9	7,4	77,6	40,6
Total	96,0	92,4	92,1	24,5	4,1	16,6	10,7	79,7	45,9

Source : INSD. RGPH 2006

**Tableau 2.6 : Quelques indicateurs caractéristiques de la ville (suite)**

Indicateurs de classification	Proportions								Taille
	Fonction scolaire				salarie			Logement moderne	
Villes	Primaire	2nd 1	2nd 2	Sup	Femme	Ensemble	homme	Logement moderne	Taille
Boromo	51,5	16,5	1,3	0,0	1,8	3,9	5,8	2,7	14594
Solenzo	52,8	17,3	2,1	0,2	1,9	5,1	6,6	2,9	16850
Nouna	53,2	19,8	2,3	0,2	2,2	4,6	6,6	3,0	22166
Dédougou	53,2	20,0	3,4	0,3	2,3	4,0	7,1	3,1	38862
Toma	54,2	20,1	3,8	0,3	2,5	9,6	7,2	3,2	12401
Tougan	54,5	21,6	4,2	0,3	2,6	5,8	7,4	5,2	17050
Banfora	54,8	22,1	4,2	0,4	2,7	5,0	7,5	5,7	75917
Niangoloko	54,9	22,3	4,4	0,4	2,7	5,6	7,6	5,9	22310
Sindou	55,1	22,8	4,9	0,4	2,8	5,0	7,7	6,4	4185
Ouagadougou	57,0	23,6	5,0	0,5	2,9	6,6	7,8	6,7	1475839
Tenkodogo	57,4	23,7	5,1	0,5	3,1	6,9	8,4	7,3	44491
Bittou	57,4	23,9	5,7	0,5	3,2	8,4	9,0	7,3	20118
Garango	57,5	24,1	5,8	0,5	3,2	6,0	9,2	7,8	35015
Ouargaye	57,7	24,5	6,0	0,6	3,3	5,2	9,5	7,9	10103
Koupela	57,8	24,5	6,1	0,6	4,0	7,5	10,2	7,9	28151
Pouytenga	58,2	25,2	6,5	0,6	4,6	9,6	10,8	8,0	60618
Kongoussi	59,3	25,6	6,5	0,6	4,9	10,6	11,7	8,1	25172
Boulsa	59,4	25,7	6,9	0,6	5,2	11,3	11,8	9,1	17925
Kaya	59,4	26,1	7,0	0,6	5,4	12,9	12,3	9,3	54365
Koudougou	59,4	26,3	7,0	0,6	5,5	7,2	12,4	9,4	88184
Réo	60,4	26,8	7,2	0,6	5,5	7,9	12,9	10,1	28694
Léo	61,8	27,0	7,5	0,7	5,6	10,0	13,7	10,8	26779
Sapouy	62,0	27,1	7,9	0,7	5,9	10,2	14,4	10,8	12438
Kombissiri	62,3	27,2	8,1	0,7	6,2	12,7	14,5	11,1	23460
Pô	62,3	27,4	8,3	0,7	6,5	10,1	14,5	11,3	24320
Manga	62,9	27,4	8,5	0,7	6,5	11,7	14,7	11,4	19860
Bogandé	63,1	27,7	8,6	0,7	6,7	15,1	15,1	12,6	14929
Fada N'Gourma	63,3	27,9	8,7	0,7	6,8	19,0	15,2	12,7	41785
Gayéri	63,5	28,1	8,8	0,7	6,9	11,8	15,2	13,4	6060
Pama	63,6	28,5	8,8	0,8	7,1	11,4	15,2	13,5	8541
Diapaga	63,6	29,2	9,0	0,8	7,4	9,3	15,5	14,2	8400
Bobo Dioulasso	64,4	29,3	9,1	0,8	9,2	11,0	16,7	14,5	489967
Orodara	64,8	29,6	9,5	0,8	9,3	12,3	16,8	14,8	23356
Houndé	64,8	29,8	9,8	0,9	9,4	16,9	18,1	15,4	39458
Titao	65,3	30,2	9,8	0,9	9,8	13,4	19,1	16,1	19131
Yako	65,9	30,6	9,9	0,9	11,0	13,8	20,2	16,2	22685
Ouahigouya	67,3	30,7	10,1	0,9	11,3	15,9	21,2	16,5	73153
Gourcy	68,6	30,9	10,4	1,0	12,0	19,0	21,3	16,6	24616
Zorgho	69,9	31,0	10,7	1,0	13,6	21,3	24,1	17,6	20462
Boussé	69,9	31,9	10,7	1,1	14,9	25,2	25,9	21,1	15868
Ziniaré	70,5	32,0	11,0	1,2	17,4	25,9	26,3	22,7	18619
Gorom-Gorom	71,7	32,0	11,2	1,3	17,8	23,4	26,5	24,0	8882
Dori	71,8	32,3	11,7	1,5	18,4	28,3	26,7	24,0	21078
Djibo	74,5	33,0	12,0	1,5	19,9	24,0	27,7	25,8	28990
Sebba	74,6	33,5	13,0	1,9	20,5	25,2	28,6	29,1	5906
Diébougou	74,9	33,6	13,4	2,2	20,6	13,0	30,7	29,1	17937
Dano	75,0	33,8	13,4	3,3	22,4	26,7	31,1	29,8	17068
Batié	75,5	33,9	13,7	4,0	22,5	23,8	33,4	29,9	10105
Gaoua	78,6	36,9	13,9	5,7	32,2	38,3	36,1	31,6	25104
Total	79,0	40,1	14,9	9,8	35,6	36,0	40,3	38,5	3181967

Source : INSD. RGPH 2006

Tableau A.2.7: Entrants et sortants durée de vie selon la province

Provinces	Entrants (destination)	Sortants (provenance)	solde	
BAM	17 220	14	17 206	**
BAZEGA	18 753	73 981	-55 228	
BOUGOURIBA	17 567	14 737	2 830	**
BOULGOU	33 965	41 229	-7 264	
BOULKIEMDE	31 636	108 025	-76 389	
COMOE	93 523	24 511	69 012	**
GANZOURGOU	24 851	50 908	-26 057	
GNANGNA	14 402	23 116	-8 714	
GOURMA	33 608	30 162	3 446	**
HOUET	198 651	117 335	81 316	**
KADIOGO	507 926	92 175	415 751	**
KENEDOUGOU	37 546	19 162	18 384	**
KOSSI	13 456	29 018	-15 562	
KOURITENGA	26 161	43 790	-17 629	
MOUHOUN	41 351	44 393	-3 042	
NAHOURI	16 764	13 520	3 244	**
NAMENTENGA	19 278	39 738	-20 460	
OUBRITENGA	17 829	51 514	-33 685	
LOUDALAN	5 318	8 547	-3 229	
PASSORE	16 541	85 025	-68 484	
PONI	22 373	19 855	2 518	**
SANGUIE	17 676	30 378	-12 702	
SANMATENGA	26 092	102 549	-76 457	
SENO	9 082	22 204	-13 122	
SISSILI	46 475	19 794	26 681	**
SOUM	18 112	26 448	-8 336	
SOUROU	13 825	44 954	-31 129	
TAPOA	7 240	7 575	-335	
YATENGA	32 723	132 771	-100 048	
ZOUNDWEOGO	21 805	37 756	-15 951	
BALE	30 728	27 152	3 576	**
BANWA	46 641	22 282	24 359	**
IOBA	8 816	24 728	-15 912	
KOMANDJARI	13 801	2 535	11 266	**
KOMPIENGA	21 137	2 348	18 789	**
KOULPELOGO	15 350	9 529	5 821	**
KOURWEOGO	11 475	36 157	-24 682	
LERABA	5 331	8 286	-2 955	
LOROUM	8 382	20 790	-12 408	
NAYALA	13 476	24 588	-11 112	
NOUMBIEL	6 538	2 695	3 843	**
TUY	50 594	16 702	33 892	**
YAGHA	6 389	5 282	1 107	**
ZIRO	54 054	9 147	44 907	**
ZANDOMA	10 327	36 314	-25 987	
N.D	0	101 069		
Total	1 704 788	1 704 788	0	

Source : INSD. RGPH 2006

Tableau A.3.1 : Évolution de la population urbaine

ORDRE	VILLES	Populations en 1960	Population en 1975	Population en 1985	Population en 1996	Population en 2006
1	Banfora		12 358	35 319	49 724	75917
2	Batié				5 877	10105
3	Bittou				10 834	20118
4	Bobo-Dioulasso	50 000	115 063	228 668	309 771	489967
5	Bogandé	-	-	-	8 960	14929
6	Boromo	-	-	-	11 232	14594
7	Boulsa				12 280	17925
8	Boussé				10 442	15868
9	Dano				12 913	17068
10	Dédougou	-	-	21 049	33 815	38862
11	Diapaga				15 017	8400
12	Diébougou				11 637	17937
13	Djibo				20 080	28990
14	Dori	-	-	10 956	23 768	21078
15	Fada-N'Gourma	-	-	20 857	29 254	41785
16	Gaoua	-	-	10 657	16 424	25104
17	Garango				28 291	35015
18	Gayéri				2 958	6060
19	Gorom Gorom				15 669	8882
20	Gourcy	-	-	14 401	16 317	24616
21	Houndé				21 830	39458
22	Kaya	-	-	25 814	33 958	54365
23	Kombissiri				16 821	23460
24	Kongoussi	-	-	-	17 893	25172
25	Koudougou		36 838	51 926	72 490	88184
26	Koupèla	-	-	-	17 619	28151
27	Léo				18 988	26779
28	Manga				11 162	19860
29	Niangoloko <sup>a</sup>	-	-	-	12 824	22310
30	Nouna	-	-	15 202	19 105	22166
31	Orodara	-	-	13 037	16 581	23356
32	Ouagadougou	60 000	172 661	441 514	709 736	1475839
33	Ouahigouya	-	25 690	38 902	52 193	73153
34	Ouargaye				8 180	10103
35	Pama				4 579	8541
36	Pô	-	-	14 242	17 146	24320
37	Pouytenga <sup>a</sup>	-	-	-	35 720	60618
38	Réo	-	-	18 456	22 534	28694
39	Sapouy				3 833	12438
40	Sebba				4 259	5906

ORDRE	VILLES	Populations en 1960	Population en 1975	Population en 1985	Population en 1996	Population en 2006
41	Sindou				14 738	4185
42	Solenzo				14 862	16850
43	Tenkodogo	-		23 331	31 466	99624
44	Titao				13 976	19131
45	Toma				9 028	12401
46	Tougan	-		12 588	15 218	17050.
47	Yako	-		14 155	18 472	22685
48	Ziniaré				11 153	18619
49	Zorgho				17 466	20462
50	Population	110 000	362 610	1 011 074	1 601 168	3 181 967
51	Villes	2	5	18	26	49
52	Urbanisation		6,4	12,7	15,5	22,7%

Source INSD 1960 1975, 1985, 1996, 2006

**Tableau A 3.2 : Taux d'accroissement urbain intercensitaire du Burkina Faso**

Années	Population urbaine	Taux d'accroissement urbain
1975	362 610	-
1985	1 011 074	10,8
1996	1 601 168	4,3
2006	3 181 967	7,1

Source INSD 1975, 1985, 1996, 2006

**Tableau 4.1: Statut d'occupation en milieu urbain**

Sexe	Statut d'occupation		
	Actifs occupés	Actifs non occupés	Total
Masculin	50,6	49,4	100,0
Féminin	27,3	72,7	100,0
Ensemble	38,9	61,1	100,0

Source : INSD. RGPH 2006

Tableau 4.2 : Répartition population urbaine par province et par sexe

Provinces	Sexe					
	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bale	14594	0,5	7344	0,5	7250	0,5
Bam	25172	0,8	12525	0,8	12647	0,8
Banwa	16850	0,5	8557	0,5	8293	0,5
Bazèga	23460	0,7	11190	0,7	12270	0,8
Bougouriba	17937	0,6	9156	0,6	8781	0,6
Boulgou	99624	3,1	47077	3,0	52547	3,3
Boulkiemdé	88184	2,8	42803	2,7	45381	2,8
Comoé	98227	3,1	49652	3,1	48575	3,0
Ganzourgou	20462	0,6	9771	0,6	10691	0,7
Gnagna	14929	0,5	7615	0,5	7314	0,5
Gourma	41785	1,3	21220	1,3	20565	1,3
Houet	489967	15,4	244136	15,4	245831	15,4
Ioba	17068	0,5	8257	0,5	8811	0,6
Kadiogo	1475839	46,4	745616	46,9	730223	45,8
KénéDougou	23356	0,7	11783	0,7	11573	0,7
Komandjoari	6060	0,2	3173	0,2	2887	0,2
Kompienga	8541	0,3	4300	0,3	4241	0,3
Kossi	22166	0,7	11245	0,7	10921	0,7
Koulpéolgo	10103	0,3	4991	0,3	5112	0,3
Kouritenga	88769	2,8	42843	2,7	45926	2,9
Kourwéogo	15868	0,5	7442	0,5	8426	0,5
Léraba	4185	0,1	2091	0,1	2094	0,1
Lorum	19131	0,6	9236	0,6	9895	0,6
Mouhoun	38862	1,2	19295	1,2	19567	1,2
Nahouri	24320	0,8	12024	0,8	12296	0,8
Namentenga	17925	0,6	8721	0,5	9204	0,6
Nayala	12401	0,4	6155	0,4	6246	0,4
Noumbiel	10105	0,3	5045	0,3	5060	0,3
Oudalan	8882	0,3	4509	0,3	4373	0,3
Oubritenga	18619	0,6	8909	0,6	9710	0,6
Passoré	22685	0,7	11121	0,7	11564	0,7
Poni	25104	0,8	12591	0,8	12513	0,8
Sanguié	28694	0,9	13894	0,9	14800	0,9
Sanmatenga	54365	1,7	26989	1,7	27376	1,7
Seno	21078	0,7	10431	0,7	10647	0,7
Sissili	26779	0,8	13299	0,8	13480	0,8
Soum	28990	0,9	14685	0,9	14305	0,9
Sourou	17050	0,5	8394	0,5	8656	0,5
Tapoa	8400	0,3	4415	0,3	3985	0,3
Tuy	39458	1,2	19870	1,3	19588	1,2
Yagha	5906	0,2	2948	0,2	2958	0,2
Yatenga	73153	2,3	36370	2,3	36783	2,3
Ziro	12438	0,4	6145	0,4	6293	0,4
Zonoma	24616	0,8	11514	0,7	13102	0,8
Zoundweogo	19860	0,6	9548	0,6	10312	0,6
Total	3181967	100,0	1588895	49,9	1593072	50,1

**1 – PERSONNEL PERMANENT DU RGPH****DIRECTION DU RGPH**

<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>FONCTION</b>
OUATTARA Bamory	Président du Bureau Central du Recensement (BCR)
KANO Hamissou	Directeur Technique du Recensement
KONSEIGA Assita	Secrétaire du RGPH
KAM Bakary	Chauffeur du RGPH

ZANOUBENJAMIN

Conseiller Technique Principal du RGPH

**COMITE D'APPUI TECHNIQUE DU BCR**

<b>DIVISION</b>	<b>RESPONSABLE</b>	<b>MEMBRES</b>
DIVISION DES FINANCES ET DE LA GESTION DU PERSONNEL ET DU MATERIEL	OUEDRAOGO P. Eric	ZOURE Abdoulaye PARE Lydie
DIVISION DE LA METHODE ET DE L'ORGANISATION DES TRAVAUX	TIENDREBEOGO Adama	BONKOUNGOU Zakaliyat GOUEM W. Maria Sidonie SOMDA Rogatien TOE/FORO Antoinette BAYALA/ARISTE Laure L.
DIVISION DE LA CARTOGRAPHIE CENSITAIRE	OUOBA Pagari	RIPAMA Toubou OUEDRAOGO S. David HARO Aguima OUEDRAOGO Ambroise SAWADOGO Marcel KABORE Mahamoudou OUEDRAOGO Moussa YOUGBARE S. P. Eric

DIVISION DU TRAITEMENT DES DONNEES	SANOOU Zacharie	FYATO Martine ILBOUDO Abdoul Karim GUISSE Kassim SOME D. Alex
DIVISION DE L'ANALYSE- SYNTHESE-PUBLICATION	TAPSOBA/TAPSOBA T.V.M. Edith	OUEDRAOGO Flore G. LOUGUE Siaka BANGRE H�el�ene
DIVISION DE LA COMMUNICATION- REPROGRAPHIE- DIFFUSION	KONCOBO Augustin	LOMPO Firmin SAWADOGO Paul SOME Lanko



## 2 – LISTE DES PERSONNES AYANT ELABORE LES PLANS D'ANALYSE PAR THEME

N°	THEME D'ANALYSE	NOM ET PRENOMS
1	Evaluation de la qualité des données	- TIENDREBEOGO Adama - KANO Hamissou - ZAN Lonkila Moussa
2	Etat et structures de la population	- RIPAMA Toubou - SANGLI Gabriel - KABORE Joanis - OUEDRAOGO Mathieu
3	Etat matrimonial et Nuptialité	- ZOURKALEINI Younoussi - GOUEM W. Maria Sidonie
4	Education : Instruction-Alphabétisation-Scolarisation	- KOBIANE Jean François - COMPAORE Pamoussa - WAYACK Madeleine
5	Caractéristiques économiques de la population	- YAGO Namaro - NAMALGUE Hubert
6	Natalité –Fécondité	- DAKUYO Louis Marie - SOMDA Rogatien - OUEDRAOGO Flore G. - BADOLO Hermann
7	Mortalité	- BAYA Banza - BONKOUNGOU Zakaliyat - ZIDA/BANGRE Hélène - TINGUERI Rose K.

N°	THEME D'ANALYSE	NOM ET PRENOMS
8	Migration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DABIRE Bonayi</li> <li>- LOUGUE Siaka</li> <li>- KONE Hamidou</li> </ul>
9	Croissance urbaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OUATTARA Ardjouma</li> <li>- SOME Lanko</li> </ul>
10	Ménages et habitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SAGNON L. Célestin</li> <li>- BADO Aristide</li> <li>- SAWADOGO Paul</li> </ul>
11	Situation socio-économique des enfants et des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CONGO Zacharie</li> <li>- BAHAN Dalomi</li> <li>- SORY Ibrahima</li> </ul>
12	Situation socio-économique des femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- VOKOUMA K. Jocelyne</li> <li>- KABORE Mahamoudou</li> </ul>
13	Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap	<ul style="list-style-type: none"> <li>- KABORE Joannis</li> <li>- TOUGMA J. Gabriel</li> <li>- BOLY Dramane</li> </ul>
14	Situation socio-économique des personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SAWADOGO Ram Christophe</li> <li>- ZONGO Issa</li> <li>- BAYALA/ARISTE Laure L.</li> </ul>
15	Mesure et cartographie de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OUOBA Pagari</li> <li>- KONE Michel</li> <li>- OUEDRAOGO Habibou</li> </ul>
16	Projections démographiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- LANKOANDE Malick</li> <li>- TAPSOBA/TAPSOBA T.V.M. Edith</li> </ul>

**3 – LISTE DES ANALYSTES PAR THEME**

<b>N°</b>	<b>THEME D'ANALYSE</b>	<b>ANALYSTE PRINCIPAL</b>	<b>ANALYSTE ASSOCIE</b>
1	Evaluation de la qualité des données	CONGO Zakari	TIENDREBEOGO Adama KANO Hamissou
2	Etat et structures de la population	OUEDRAOGO Mathieu	RIPAMA Toubou
3	Etat matrimonial et Nuptialité	ZOURKALEINI Younoussi	GOUEM W. Maria Sidonie
4	Education : Instruction-Alphabétisation-Scolarisation	KOBIANE Jean François	BOUGMA Moussa
5	Caractéristiques économiques de la population	COMPAORE Georges	BADO Aristide NAMALGUE Hubert
6	Natalité Fécondité	DAKUYO Louis Marie	SOMDA Rogatien OUEDRAOGO Flore G.
7	Mortalité	BAYA Banza	BONKOUNGOU Zakaliyat ZIDA/BANGRE Hélène
8	Migration	DABIRE Bonayi	LOUGUE Siaka KONE Hamidou
9	Croissance urbaine	OUATTARA Ardjouma	SOME Lanko
10	Ménage et habitation	SAGNON L. Célestin	SAWADOGO Paul
11	Situation socio-économique des enfants et des jeunes	SIE Antoine	BAHAN Dalomi
12	Situation socio-économique des femmes	VOKOUMA K. Jocelyne	KABORE Mahamoudou
13	Situation socioéconomique des personnes vivant avec un handicap	ZONGO Mahamadou	TOUGMA J. Gabriel BOLY Dramane
14	Situation socio-économique des personnes âgées	SAWADOGO R Christophe	ZONGO Issa BAYALA/ARISTE Laure L.
15	Mesure et cartographie de la pauvreté	KABORE Samuel	OUBA Pagari KONE Michel
16	Projections démographiques	LANKOANDE Malick	TAPSOBA/TAPSOBA T.V.M. Edith

**4 – LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>
1	OUEDRAOGO Dieudonné
2	GUENGANT Jean Pierre
3	OUEDRAOGO Marie Michelle

**5 – LISTE DES LECTEURS DES RAPPORTS D'ANALYSE**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>
1	BAKYONO Anne Marie
2	ILBOUDO François

## 6 – LISTE DES ANALYSTES DES MONOGRAPHIES REGIONALES ET COMMUNALES

N°	REGION/COMMUNE	ANALYSTE
1	Boucle du Mouhoun	ZAN Lonkila Moussa, LOUGUE Siaka
2	Cascades	ZIDA Y. Nazaire, ZOMA Lamoussa, LOYE Alexis, TINGUERI Rose
3	Centre	ZIDA Y. Nazaire
4	Centre-Est	LOYE Alexis, GOUEM W. M. Sidonie
5	Centre-Nord	ZONGO Issa, BADO Aristide
6	Centre-Ouest	KABORE Mahamoudou, OUEDRAOGO Flore G.
7	Centre-Sud	BOUGMA Moussa, BONKOUNGOU Zakaliyat
8	Est	BAHAN Dalomi
9	Hauts Bassins	BADOLO Hermann
10	Nord	RIPAMA Toubou, SAWADOGO Paul
11	Plateau Central	ZOMA Lamoussa
12	Sahel	BOLY Dramane
13	Sud-Ouest	SOME Lanko, SOMDA Rogatien
14	Commune de Ouagadougou	BAYALA/ARISTE Laure Leila
15	Commune de Bobo-Dioulasso	ZIDA/BANGRE Hélène

## 7 – LISTE DU PERSONNEL INTERNATIONAL AYANT EFFECTUE DES MISSIONS D'APPUI

<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>FONCTION</b>
LAMLENN Samson	Conseiller Régional de l'UNFPA à Dakar
HIE Jean Marc	Conseiller Régional de l'UNFPA/CST AA
MFOULOU Raphaël	Conseiller Technique Principal du RGPH du Cameroun
NGWE Emmanuel	Conseiller Technique Principal du RGPH du Burundi
DACKAM N. Richard	Représentant UNFPA du Congo
NOUETANGNI Samuel	Enseignant à l'IFORD
MOUSSAVOU Noël	Démographe au Gabon
VODOUNOU Cosme	Directeur Général INSAE Bénin
BOCOUM Oumar	Conseiller Régional de l'UNFPA à la retraite